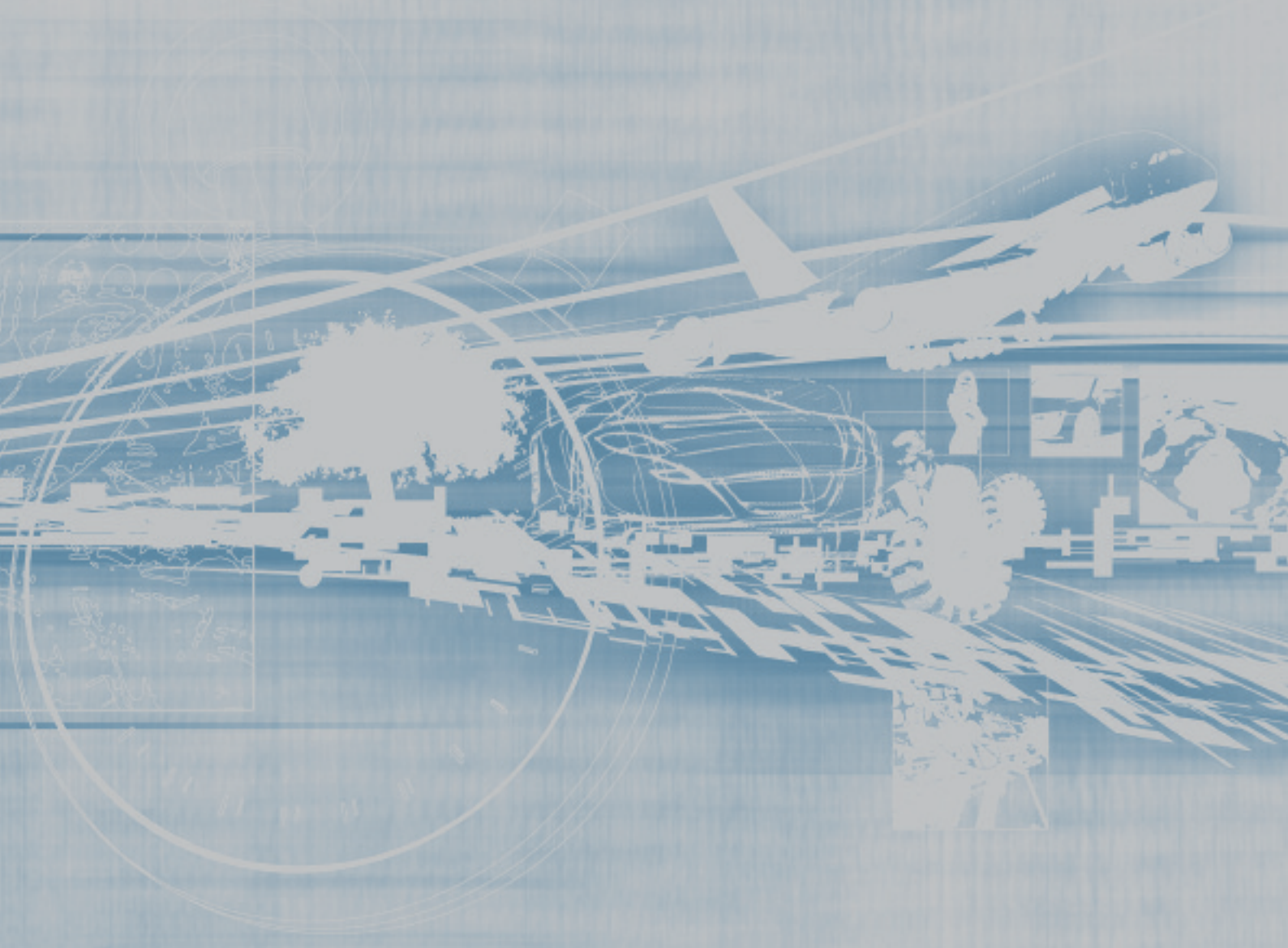




ALLEN

Rapport d'activité 2007



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN TECHNOLOGIES AVANCÉES



Rapport d'activité 2007



Le présent document ainsi que le rapport financier qui l'accompagne constituent le document de référence ALTEN sur l'exercice 2007.

Celui-ci a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 88 à 149 du document de référence n°D.07-0593 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2007 ;
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2005, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 66 à 114 du document de référence n°D.06-0609 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 2006.



2007

Sommaire

Rapport d'activité ALTEN 2007

MANAGEMENT DU GROUPE	Page
■ Message du Président	5
■ Le Conseil d'Administration et le Comité Opérationnel	8
LE MARCHE DU CONSEIL ET DE L'INGENIERIE EN TECHNOLOGIE (CIT)	
■ Tendances du marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologies (CIT)	14
■ Evolution du marché français	14
■ L'environnement concurrentiel	15
■ Le recrutement des ingénieurs	15
■ Le positionnement et les prestations d'ALTEN	16
■ L'offre d'ALTEN	17
■ Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité - Tendances par secteur d'activité	18
ALTEN, UNE SOCIETE D'INGENIEURS POUR LES INGENIEURS	
■ Le recrutement	26
■ Formation	28
■ La vie de l'ingénieur chez ALTEN	28
■ Projet n+i	29
■ La promotion du métier de l'ingénieur	30
■ Les compétences pluridisciplinaires des ingénieurs	31
■ L'activité d'ALTEN en projets	32
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	
■ Les différentes offres	36
■ Le développement européen	44
■ Focus sur l'Europe	46
■ Near-shore / Off-shore	50
CHIFFRES CLES	53
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	58





Management du Groupe





2007

Message du Président

2007, une activité soutenue pour ALTEN

ALTEN a connu en 2007 une forte croissance de son chiffre d'affaires : + 22,3% dont 16,1% par croissance organique.

Sur un marché tendu, ALTEN a su recruter plus de 3500 ingénieurs en France et à l'international, tout en maintenant la qualité de ses prestations et en augmentant ses parts de marché.

Le positionnement et l'offre du Groupe sont restés ciblés sur les prestations de conception et de conseil technique à forte valeur ajoutée.

L'activité à l'international s'est maintenue à 25% du chiffre d'affaires, avec une forte croissance organique en Espagne, au Benelux et une stabilité de l'activité en Allemagne.

Tous les secteurs de l'Industrie et du Tertiaire ont connu une forte demande, en particulier le secteur de l'Energie qui est passé à 12% du chiffre d'affaires, conformément au plan de développement.

Pour accompagner nos clients sur les projets structurés et globalisés (forfaits et workpackage), le Groupe a dû investir pour mettre en place des structures techniques et Near-shore.

Une rentabilité satisfaisante

Le résultat opérationnel d'activité est satisfaisant. Il représente 12,1% de notre chiffre d'affaires contre 13,1% en 2006.

Malgré une forte pression tarifaire des clients et une pénurie d'ingénieurs, incitant à la hausse des salaires, les marges ont été maintenues grâce à une gestion efficace du taux d'activité.

La baisse de la marge opérationnelle d'activité provient essentiellement de la consolidation sur une année pleine de sociétés moins rentables acquises courant 2006, du coût des activités Near-shore et de la mise en place des structures projets.

Malgré une croissance importante et un effectif supérieur à 10000 salariés, les charges de structure ont été maîtrisées, ce qui a permis de dégager une rentabilité nette de 6,1%.

Une organisation parfaitement adaptée à l'évolution du marché

Les clients recherchent des partenaires ayant une taille critique et un savoir-faire pluridisciplinaire pour réaliser des projets globaux.

Le Groupe ALTEN a su mettre en place une organisation adaptée à cette demande, diversifier son offre et rester référencé sur des short-lists de plus en plus sélectives.

Le Groupe dispose d'atouts concurrentiels importants tels que :

- Une présence internationale,
- La capacité à intervenir en mode consulting, en management de projets R&D, en workpackage et forfaits,
- Une offre Near-shore et Off-shore,
- Une pluridisciplinarité de compétences.

Notre marché reste très porteur du fait de la conjonction d'une part des départs à la retraite et d'autre part d'investissements importants en R&D pour le lancement de nouveaux programmes réalisés par nos clients, dans tous les secteurs (Aéronautique, Automobile, Energie, etc..).

Des perspectives 2008 passionnantes

ALTEN, fort de son image et de son organisation, prévoit une croissance organique supérieure à 10% sur l'année 2008, en France et à l'international.

La récente crise des marchés financiers devrait être une opportunité pour lui permettre de réaliser des acquisitions ciblées en France et en Europe, à des prix raisonnables.

Il est important de consolider la taille de chaque implantation Européenne pour y atteindre une taille critique d'au moins 1200 ingénieurs par pays stratégique (Allemagne, Espagne, Benelux) pour y déployer pleinement notre business-model managérial et technique.

Les clients d'ALTEN, de plus en plus multinationaux, nous confient des projets plus importants offrant davantage de perspectives d'évolution à nos consultants, ce qui permettra de réduire notre turnover.

■ Des objectifs qui restent ambitieux

Fort de ses résultats, de son organisation et de ses perspectives de croissance, le Groupe est confiant dans sa capacité d'atteindre sous trois ans un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros, tout en maintenant son niveau de marge élevé.

ALLEN c'est :

UN PROJET

être le partenaire de référence pour l'Ingénierie et le Conseil en Technologies.

UNE AMBITION

atteindre plus de 12000 collaborateurs en 2010.

UNE CULTURE

être reconnu pour notre Ethique, nos Performances et la Qualité de notre expertise.

Le Conseil d'Administration et le Comité Opérationnel

2007

Composition du Conseil d'Administration

Simon AZOULAY

Président Directeur Général

Gérald ATTIA

Directeur G^{ral} Délégué,
Directeur de la coordination
commerciale et du développement

Laurent SCHWARZ

Administrateur

Catherine AZOULAY

Administrateur

■ Le Conseil d'Administration

Le Conseil est, à ce jour, composé de 4 membres. Des indications détaillées sur la composition du Conseil figurent dans le rapport de gestion.

Il n'y a pas à ce jour d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, qui est composé de :

- Monsieur Simon Azoulay, qui exerce également les fonctions de Président-Directeur Général ;
- Madame Catherine Behar (épouse Azoulay) ;
- Monsieur Laurent Schwarz, qui fait partie des fondateurs de la Société ;
- Monsieur Gérald Attia, qui exerce également les fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration a adopté le 20 janvier 2004 un Règlement Intérieur, destiné à préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'Administration, ainsi que les règles relatives aux opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce Règlement Intérieur a été modifié par décision du Conseil d'Administration en date du 6 mars 2007, afin notamment de se conformer aux nouvelles dispositions figurant dans le règlement AMF et relatives aux opérations sur titres effectuées par les dirigeants.

■ Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon AZOULAY.

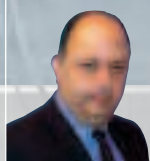
Jusqu'au 30 juin 2007, la société ALTEN comptait deux Directeurs Généraux Délégués : Monsieur Laurent SCHWARZ et Monsieur Gérald ATTIA, nommés jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. En date du 30 juin 2007, Monsieur Laurent Schwarz a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Ces derniers sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

■ Information des Administrateurs

Au titre de l'exercice écoulé, le Président a fourni aux Administrateurs, dans un délai raisonnable et

Simon
AZOULAY



Gérald
ATTIA



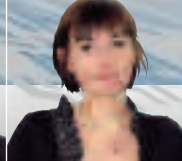
Benoît
MAISTRE



Philippe
CARETTE



Valérie
DECAUX



Bruno
BENOLIEL



Rémy
VIALETES



Composition du Comité Opérationnel

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué,
En charge du Développement
Commercial

Benoît MAISTRE
Directeur G^d Adjoint
En charge des filiales Systèmes
d'Information et Réseaux

Philippe CARETTE
Directeur G^d Adjoint
En charge des Régions,
de l'Europe du Nord et des
filiales Solutions

Valérie DECAUX
Directrice G^d Adjointe
Directrice des Ressources
Humaines

Bruno BENOLIEL
Directeur G^d Adjoint
Directeur Financier

Rémy VIALETES
Secrétaire Général

suffisant, les informations nécessaires à la prise de décision et, plus généralement, à l'exercice de leur mission, et ce, en toute indépendance.

Chaque Administrateur a pu et peut se faire communiquer les informations complémentaires nécessaires à l'exercice de sa mission.

Les Administrateurs estiment que l'information communiquée est claire, précise et leur permet notamment de débattre de façon constructive et de contribuer à l'élaboration de la stratégie du Groupe en matière de développement et de croissance externe.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

Au cours de l'exercice, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Juridique du Groupe ont régulièrement assisté aux réunions du Conseil d'Administration.

Travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2007, au siège social, sous la présidence de Monsieur Simon AZOULAY.

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'activité de la société, définir sa stratégie, et veiller à leur mise en œuvre. Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration a notamment : arrêté les

comptes annuels de l'exercice 2006, les documents de gestion prévisionnelle, revu et validé les opérations de croissance externe et de restructuration interne, examiné et autorisé les communiqués financiers, statué sur les rémunérations à percevoir par les mandataires sociaux, élaboré et arrêté les plans d'attribution de stock options.

Le Comité Opérationnel

Le Conseil d'Administration s'appuie, pour préparer efficacement la prise de ses décisions, sur les travaux du Comité Opérationnel.

Le Comité Opérationnel, comité permanent, est composé des Directeurs des différents Pôles d'activité du Groupe, du Secrétaire Général et du Directeur Financier du Groupe, ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général. Il se réunit à intervalles réguliers.

Le Comité Opérationnel a pour principales missions :

- de définir les stratégies commerciales, d'organisation et de développement du Groupe,
- de définir les politiques sociales et de rémunération,
- d'analyser les résultats commerciaux et financiers et de décider des mesures opérationnelles à mettre en œuvre,
- de suivre les projets en cours,
- d'harmoniser au sein des différents Pôles, la politique de communication du Groupe,

- de définir la stratégie du Groupe dans le domaine des systèmes d'informations,
- de conseiller le Conseil d'Administration en matière de :
 - croissance externe,
 - restructurations internes.

Par ailleurs, au sein de chaque Pôle d'activité du Groupe (ALTEN Techno, ALTEN Telecom, ALTEN SIR, ALTEN Régions, ALTEN Solutions, ALTEN International), les Comités de Direction se réunissent à intervalles réguliers, sous la présidence des Directeurs de Pôle, afin de mettre en œuvre la stratégie définie par la Direction Générale.

■ Gouvernance d'entreprise

Le Président détient 39% du capital du Groupe et 55% des droits de vote. Il a racheté en mai 2007 la participation de ses associés dans le capital de la société holding SGTI (soit 14,5% du capital d'ALTEN).

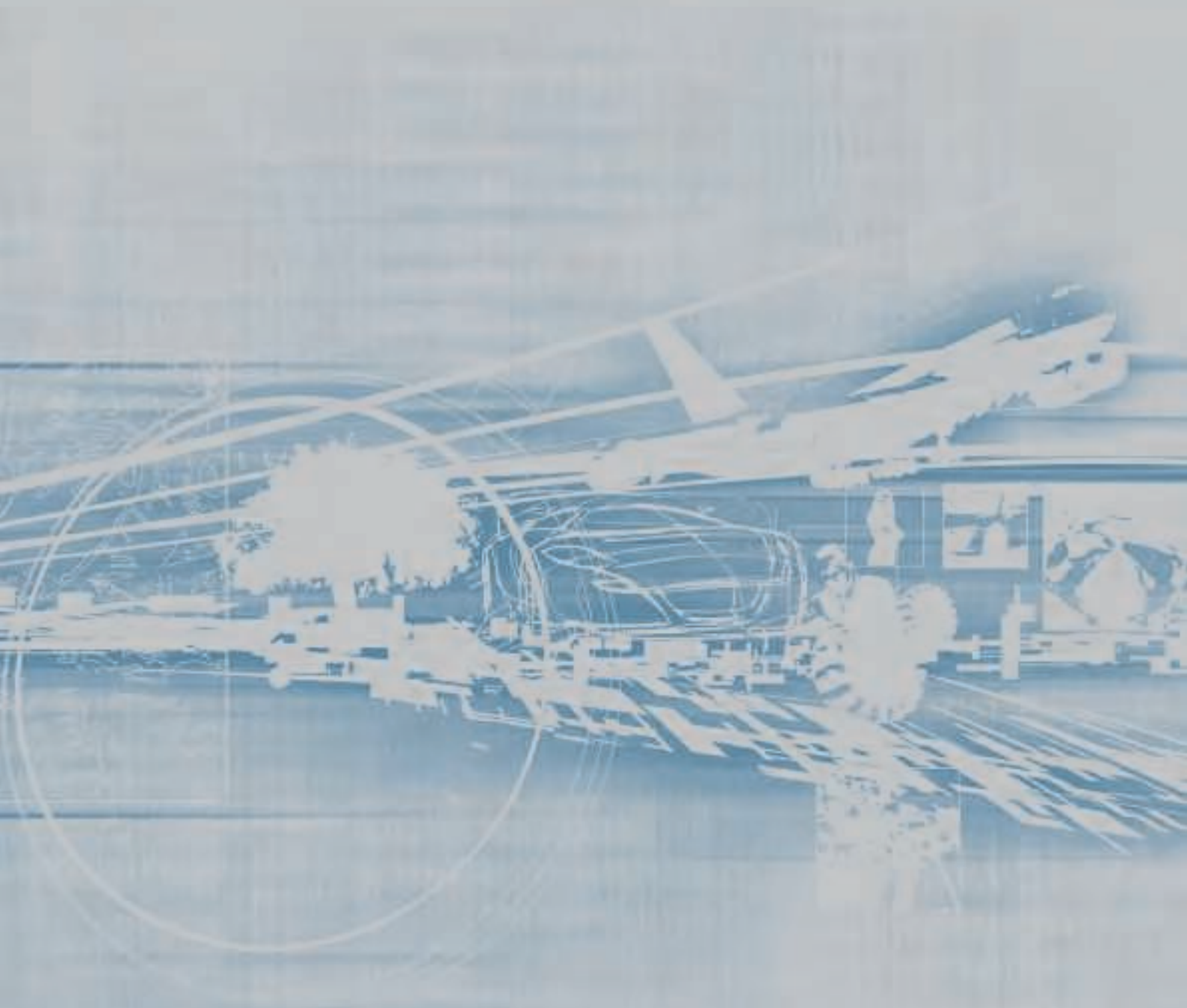
La position capitalistique du Président est garante du respect des intérêts de tous les actionnaires grâce à une gestion prudente, rigoureuse, créatrice de valeur, associée à des objectifs de développement ambitieux.







Le marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologie (CIT)



Evolution et tendances du marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologies (CIT)

Tendances du marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologies (CIT)

Ce marché recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine du Conseil et de l'Ingénierie en Technologie (CIT) ainsi que dans le domaine des Systèmes d'Informations et Réseaux (SIR).

Ce marché connaît une croissance en volume de l'ordre de 6 à 7% par an depuis 2005 et devrait croître à ce rythme lors des trois prochaines années.

La croissance restera maintenue grâce à la bonne tenue de secteurs comme l'Aéronautique, l'Énergie, l'Automobile et les Telecoms.

Selon Pierre Audouin Conseil, l'évolution attendue du marché accessible à ALTEN, en France, peut être synthétisée dans le tableau suivant :

M Euros	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	5908	6328	6778	7241	7728	8255
Croissance		7,1%	7,1%	6,8%	6,7%	6,8%

© PAC, 2008

Evolution du marché français

Les Directions Achats poursuivent leur politique de référencement fondée sur :

- une pluridisciplinarité de compétences,
- une offre diversifiée (consulting en R&D, PMO, ingénierie documentaire, workpackage, forfait, présence internationale, Near-shore et Off-shore...),
- une capacité à démontrer des gains de productivité.

Leur volonté de poursuivre le resserrement des short-lists devrait profiter aux acteurs majeurs du secteur, dont ALTEN est leader.

Les Directions Techniques et R&D ont en charge des projets de plus en plus complexes, dans un contexte d'exigence de productivité accru.

Elles concentrent de plus en plus leurs efforts sur la maîtrise d'ouvrage et la conception des projets. La sous-traitance d'études et de projets en mode consulting ou plateau externalisé (workpackage) constitue une réponse efficace à leur besoin de productivité et de réactivité.

Le Near-shore et l'Off-shore pourraient également constituer une réponse à leur préoccupation de maîtrise des coûts de revient de la recherche. ALTEN est présent en Roumanie, Pologne, Slovaquie, Tchéquie, Vietnam et devrait disposer bientôt d'une offre en Inde.

Dans les faits, la nécessité de spécifier des cahiers des charges détaillés, dans une langue souvent étrangère et, l'éloignement géographique de l'équipe projet, constituent des freins réels à l'utilisation de ressources Near-shore/Off-shore.

En 2007, l'activité Near-shore d'ALTEN s'est fortement réduite faute de demande de la part des clients. Le développement des programmes internationaux et le développement des marchés de compensation (offset) devraient néanmoins dynamiser une offre qui pourra également constituer une réponse à la pénurie d'ingénieurs, à terme.



■ L'environnement concurrentiel

Le marché est atomisé, composé d'une dizaine d'acteurs principaux et d'une multitude d'acteurs nationaux.

Le resserrement des short-lists et la pression continue sur les tarifs conduisent à la disparition de certains acteurs, ou conduit les concurrents à afficher une rentabilité faible, voire des pertes récurrentes.

Un mouvement de consolidation du marché s'est amorcé, avec le rachat par AKKA de COFRAMI, et se poursuivra dans les années à venir.

ALTEN procède à des acquisitions ciblées, pour renforcer ses positions commerciales ou acquérir des compétences sur des technologies de niche.

En 2007, ALTEN a poursuivi sa conquête de parts de marché, par rapport à ses concurrents directs, et a confirmé son statut de leader du marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologies.

■ Le recrutement des ingénieurs

Le marché des ingénieurs reste tendu. Les départs à la retraite des « papy boomers » associés à une désaffection des ingénieurs pour les métiers techniques conduisent à une raréfaction des profils de haut niveau.

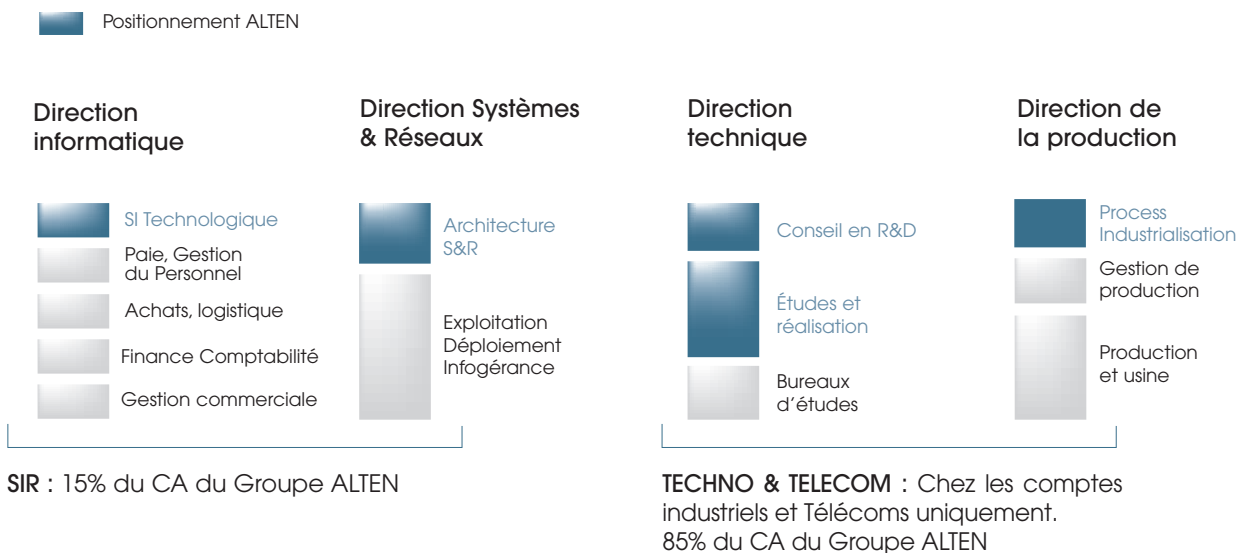
Les difficultés au recrutement sont réelles : le turnover progresse (27% en 2007), l'augmentation des grilles salariales doit être contenue.

Dans ce contexte, ALTEN a su recruter en 2007 plus de 3500 ingénieurs grâce à :

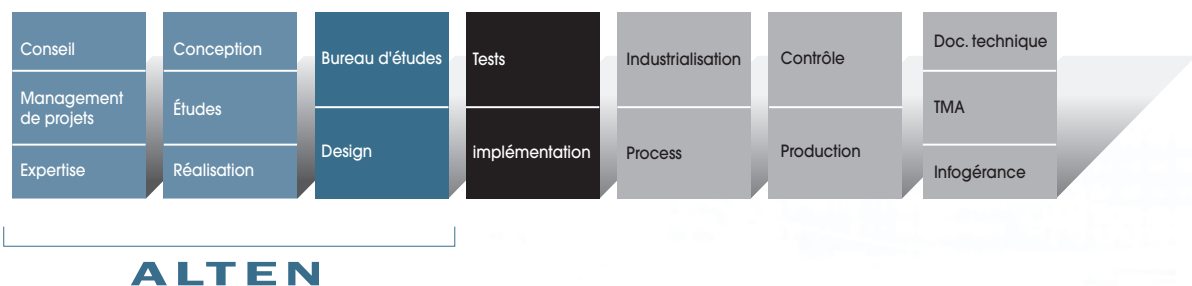
- une gestion active des carrières des consultants, fondée sur la satisfaction des aspirations des collaborateurs et une mobilité accrue,
- une politique RH dynamique et une grande proximité avec les écoles d'ingénieurs et universités.

Evolution et tendances du marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologies (CIT)


Le positionnement d'ALTEN



Les prestations d'ALTEN



L'offre d'ALTEN



Réalisation d'études et de projets au temps passé, en mode consulting	6900p.
Management de projets	600 p.
Workpackage (équipe projet et structure dédiée)	920 p.
Forfait de l'offre sur cahier des charges détaillé	700 p.
Near-Shore : Pologne, Rép. Tchèque, Roumanie Off-Shore : Vietnam	100 p.

Réalisations d'études : Les consultants d'ALTEN interviennent dans les locaux du client, et sont facturés sur une base de temps passé, pour la durée du projet.

Workpackage : Au travers d'une organisation « plateau » ou « centre de service », ALTEN réalise des projets pour le compte de ses clients en mettant à sa disposition des compétences techniques (ingénieurs projet) et des moyens logistiques (locaux, logiciels métier, liaisons sécurisées...). Une organisation en workpackage offre l'assurance d'une équipe structurée, pilotée par un chef de projet, formée aux métiers considérés et connaissant l'environnement du client. Lorsque la maîtrise d'ouvrage est déléguée à ALTEN, elle permet également de gérer la flexibilité des ressources et de dégager des axes de productivité.

Forfait de l'offre sur cahier des charges détaillé : Le Groupe ALTEN peut s'engager auprès de ses clients dans la réalisation de projets en mode forfaitaire. Sur présentation et validation d'un cahier des charges, détaillant autant que possible les spécifications techniques et le delivery, ALTEN gère le projet en engagement de résultat.

Sous la responsabilité de la Direction Technique, une équipe projet, constituée d'un responsable chargé d'affaire, et d'un responsable technique, prend en charge le projet sur l'ensemble des phases, de l'appel d'offres à la fin de la période de garantie en passant par les jalons de livraison et les processus de recette. De cette façon, l'équipe ALTEN assure

une communication efficace avec le client tout au long du projet.

La capacité de recrutement développée à travers les métiers du consulting permet de constituer rapidement des équipes, la taille et la diversité du Groupe de faire appel aux expertises nécessaires. Le Groupe fait également bénéficier ses clients de ses retours d'expérience, capitalisés grâce aux directions technique Groupe (Télécom, Systèmes embarqués et temps réels, Systèmes Mécaniques, process Industriels et SI).

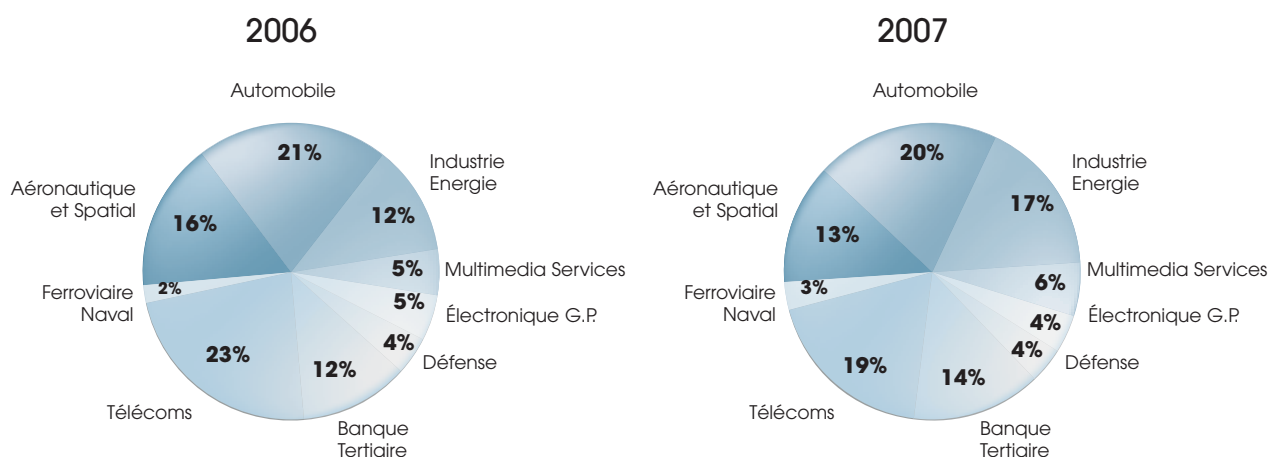
Management de projet : L'offre management de projet (ou PMO) correspond à des prestations de conseil et de l'assistance opérationnelle à la conduite et au pilotage de grands projets industriels dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du transport ferroviaire et de la défense. Piloter l'ensemble des paramètres de gestion d'un projet (coûts, qualité, ressources, respect du delivery) permet de garantir au client un contrôle permanent de l'avancement et de l'atteinte des objectifs assignés.

Near-Shore : Des équipes de consultants, encadrées par un Responsable Technique local, réalisent des projets sur la base d'un cahier des charges détaillé, en mode workpackage. Une supervision et une coordination commerciale et technique sont assurées par un Responsable Projet, appartenant à la société donneur d'ordre du Groupe, qui gère la relation avec le client final.

Les prestations peuvent être facturées au temps passé ou en mode forfaitaire, selon la nature du cahier des charges, à des taux de facturation locaux.

Evolution et tendances du marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologies (CIT)

Répartition du chiffre d'affaires d'ALLEN par secteur d'activité



L'Automobile

Les constructeurs ont de nombreux défis à relever :

1. La maîtrise de leurs coûts de production malgré la hausse des matières premières ;
2. La nécessité de proposer de nombreuses silhouettes pour maintenir la diversité des segments de gamme ;
3. Le respect des nouvelles normes environnementales ;
4. La mise en œuvre de moyens logistiques évolutifs et flexibles pour livrer rapidement des véhicules ou des sous-ensembles sur divers continents.

Dans les pays développés, les clients souhaitent des véhicules économiques, écologiques, fiables, fonctionnels pour leurs usages quotidiens mais aussi des véhicules séduisants et performants pour leur affect.

Dans les pays émergents, les clients attendent des véhicules fiables et économiques.

La voiture de demain sera en rupture sur le plan de l'architecture et des motorisations.

Les constructeurs et leurs équipementiers cherchent des solutions pour continuer à innover, améliorer leur rentabilité et rationaliser leurs efforts d'investissements.

Cette rationalisation entraînera la réduction du nombre de prestataires. Ceux pouvant offrir des solutions complètes et innovantes ainsi qu'un accompagnement à l'International seront sélectionnés.

Les panels vont continuer à se resserrer au profit de sociétés capables de concevoir des fonctions ou des modules dans un cadre d'ingénierie simultanée mais aussi implantées à proximité des centres de recherche en développement sur les différents continents (Roumanie, Inde, Brésil, Chine).



Le Groupe ALTEN est présent dans la plupart des domaines d'activité de l'ingénierie automobile (études, conception, design numérique) et dispose de nombreuses compétences technologiques. Il présente tous les atouts pour participer à cette rationalisation. Le savoir-faire en recrutement assure au Groupe ALTEN une capacité unique pour mobiliser rapidement des équipes d'ingénieurs et accompagner le développement de ses clients.

Les sociétés technologiques regroupées au sein d'ALTEN participent au développement de projets niches et mobilisent quotidiennement des compétences en Design, en Management de projets et en Architecture. Les équipes conçoivent des véhicules hybrides, des systèmes de dépollution, des systèmes d'assistance à la conduite, des matériaux composites et plus généralement mettent en œuvre pour le compte des clients les décisions stratégiques en matière de compétitivité et d'innovation.

Les efforts de recrutement et de formation portent sur des profils capables de concevoir et calibrer des motorisations avec les nouvelles sources d'énergie, prendre en compte les nouvelles normes sur l'éco-conception et le recyclage, l'électronique pour le multiplexage et l'aide à la conduite.

■ Aéronautique et Spatial

L'Aéronautique

Le marché de la R&D externalisée dans l'aéronautique est en augmentation constante en raison :

- Du choix de l'externalisation d'activité par les clients lors des évaluations des politiques « Make or Buy » ;
- De l'augmentation des budgets de R&D liée aux nouveaux programmes.

Les clients souhaitent privilégier les workpackages globaux réalisés dans nos locaux ce qui devrait permettre aux sociétés prestataires de réaliser des gains de productivité.

Les projets porteurs sont principalement l'A350 et l'A400M. L'activité sur l'A380 est encore stable. Une réduction est prévue pour les 12 / 18 mois à venir sur ce programme, à l'exception des études de personnalisation inhérentes à la commercialisation de l'appareil. Les technologies en croissance sont le logiciel embarqué, le design et le calcul mécanique notamment sur les matériaux composites et l'ingénierie électrique.

Le Spatial

Le spatial est un marché cyclique. Après une forte crise démarrée en 2000, le marché est en forte croissance depuis 2007, autant sur les projets commerciaux (satellites de télécom) qu'institutionnels (missions d'observation et d'exploration). La visibilité est bonne jusqu'en 2010 voire 2012.

Les attentes des clients sont à la fois une forte réactivité face aux besoins de compétences ciblées pour de l'assistance technique et une évolution vers des projets plus structurés.

Les technologies porteuses sont l'intégration et les essais, l'ingénierie système (thermique, hyperfréquences, optique, électromagnétisme...).

■ Les Télécoms

Le marché des télécoms connaît depuis plusieurs années de nombreux bouleversements technologiques qui impactent les acteurs du secteur, qu'ils soient opérateurs, équipementiers. De la voix "traditionnelle", nous sommes passés aux "données" avec Internet, pour arriver à la vidéo par la télévision à travers les lignes téléphoniques fixes et mobiles.

La valeur ajoutée de nos consultants, fondée sur des compétences techniques pointues dans le secteur des télécoms s'est élargie aux secteurs du réseau informatique, de la télévision numérique pour constituer l'offre de convergence que nos clients attendent : leur expertise technique associée à une offre pluridisciplinaire de compétences capable de créer des équipes polyvalentes nous permet de répondre à ces attentes.

Evolution et tendances du marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologies (CIT)

En parallèle, nos donneurs d'ordre nous sollicitent pour développer des partenariats fondés sur des offres structurées, capables de rassembler autour d'un objectif de résultat des solutions maîtrisées en terme de coûts et de délais.

Ainsi, que ce soit en terme de validation et d'intégration de nouveaux services et produits ou bien en terme d'ingénierie de déploiement de réseaux, les équipes ALTEN TELECOM ont permis à nos clients d'atteindre leurs objectifs de qualité de service et de rapidité de mise sur le marché de leur offre.

Les offres de convergence représentent les axes de croissance du secteur puisque la concentration des acteurs du marché rend indispensable une innovation permanente de nouveaux services créateurs de valeur ajoutée : la géolocalisation, le paiement sans contacts et la télévision personnelle sur portable pour les clients opérateurs ; pour nos partenaires équipementiers, les solutions Fem To Cell destinées à optimiser la qualité de service en transformant chaque "box" en équipement de réseau constituent nos relais de croissance pour le futur.

■ L'Énergie

Le marché de l'énergie en France regroupe aujourd'hui 4 secteurs principaux, avec des acteurs économiques majeurs, tant au niveau de la production d'énergie que de l'ingénierie associée :

- Oil & Gas : TOTAL / GdF / TECHNIP / SAIPEM...
- Nucléaire : EDF / AREVA
- Centrales traditionnelles (thermiques...) : EDF / ALSTOM...
- Énergies renouvelables (principalement éolien)

Tous ces secteurs connaissent aujourd'hui une croissance importante, du fait de la demande importante d'énergie au niveau mondial, corrélée à la diminution des ressources disponibles, qui implique une augmentation de la complexité technologique des différents projets. Les projets porteurs sont principalement :

- Oil & Gas : FPSO Deep Water / Sites LNG
- Nucléaire : EPR
- Centrales traditionnelles (thermiques...) : Algérie, Chine...

Les études d'ingénierie associées à ces grands projets sont encore très présentes en France et résistent aux offres des pays à bas coûts. Ces projets requièrent de hautes compétences en innovation et en technologie qui constituent de fortes barrières à l'entrée.

Nos clients sont donc actuellement en recherche de compétences. Par conséquent, le marché de l'emploi est particulièrement tendu et les ressources disponibles très rares. Nous devons mettre en place des relations de partenariat avec nos clients et être très créatifs sur le recrutement et la fidélisation des consultants.

Le marché est encore essentiellement tourné vers les prestations en mode consulting et les vrais appels d'offres au forfait restent extrêmement rares. Seuls des développements non "cœurs de métiers" peuvent être externalisés en mode forfaitaire.

Le marché de l'énergie est très porteur actuellement, nos clients ayant lancé des projets de longue durée.

■ Le Ferroviaire

Le secteur ferroviaire connaît une croissance régulière depuis 2006 porté par des projets pluriannuels nécessitant des investissements importants en R&D.

La volonté d'équipement en infrastructures ferroviaires liées à des trains à très grande vitesse de pays émergents en Amérique du Sud, en Asie, ainsi qu'en Europe, a dynamisé un marché jusque là peu porteur.

Le développement des projets AGV (automotrice Grande Vitesse), NAT (nouvelle automotrice), TGV nouvelle génération, RTMS (Signalisation européenne) notamment, sont des vecteurs de

croissance. Ils font appel à des technologies sur lesquelles ALTEN est largement présent telles que : sûreté de fonctionnement, soutien logistique intégré, contrôle commande, protocoles de communication ferroviaire ...

La Défense

Les budgets de la Défense Nationale sont relativement stables sur les dernières années. Le marché est concentré sur quelques grands industriels historiques (Safran, Thalès etc...) et sur des organismes publics (DCN, DGA ...). Quelques grands programmes ont été lancés récemment (frégates FREMM, 2ème Porte Avion, etc...) et vont générer une légère progression du marché.

Nos clients souhaitent s'appuyer sur des partenaires offrant un large panel de compétences afin de répondre à leurs demandes de montée en charge rapide. Ces partenaires doivent être capables de constituer des équipes complètes, qualifiées, dotées d'une expertise métier.

Le développement de l'électronique et de l'informatique embarquée dans les équipements conduit les clients à ajouter de nouveaux modules et à customiser les équipements existants pour s'adapter aux nouvelles contraintes et à la vente à l'export.

ALTEN dispose d'un savoir-faire historique dans l'électronique et l'informatique embarquée. Aujourd'hui, les technologies de nouvelle génération s'invitent dans la Défense, notamment les toutes dernières technologies objet, les OS embarqués.

Le Multimédia / Services

Le marché évolue selon deux axes, la télévision numérique et le développement de services sur mobiles. Ce dernier marché est plus dynamique, moins mature et offre des perspectives encore plus intéressantes. Les produits cibles pour ces technologies sont la plupart du temps destinés au Grand Public ce qui rend cette activité particulièrement attractive pour les consultants. En effet, non seulement les produits les concernent dans leur vie quoti-

dienne mais ils font également appel aux dernières technologies (OS embarqués notamment, langages de développement, ergonomie, etc...)

Sur ce secteur, les cycles de développement étant très courts et les spécifications parfois changeantes, il est le plus souvent question d'assister nos clients sur plusieurs projets à la fois d'où un mode d'intervention en consulting. Toutefois, dans le domaine de la télévision numérique et pour certaines activités (validation et tests de plateformes par exemple), les clients commencent à demander des prestations "packagées". ALTEN a notamment déjà pris la responsabilité de la validation et des tests d'un décodeur dernière génération.

Les services sur mobiles et les offres de convergence sont porteurs de nouveaux projets ainsi que la sécurisation de données et le contrôle d'accès.

L'informatique embarquée, les OS temps réel, les technologies objet, les freeware embarqués type Linux avec des notions de plus en plus fortes d'optimisation de taille mémoire dues à la taille toujours plus importante des logiciels sont les technologies couramment utilisées.

Banque-Tertiaire

Dans un contexte économique incertain (difficultés liées à la crise des « subprimes »...), le secteur bancaire continue de connaître de profondes mutations aussi bien réglementaires (Bâle 2, MiFid...) que technologiques mais également en matière de contrôle et de diversification de ses services. Le principal enjeu de finance moderne est ainsi la créativité en matière de nouveaux produits. Depuis plusieurs années maintenant, ALTEN a su anticiper ces évolutions fonctionnelles, techniques et structurelles. La technologie (informatique et télécommunications) est sans conteste le moteur qui influera le plus sur l'avenir des banques. C'est pourquoi le Pôle Systèmes d'Informations et Réseaux (SIR) du Groupe ALTEN accompagne ses clients dans la mise en œuvre des principales innovations techniques aussi bien en France qu'à l'International.

Evolution et tendances du marché du Conseil et de l'Ingénierie en Technologies (CIT)

Le secteur bancaire et tertiaire est en train de suivre les pas du secteur de l'industrie, en ce qui concerne le recours à l'off-shore et la mutualisation des services afin d'augmenter sa productivité tout en diminuant ses coûts. La quote-part des projets à engagements (forfait de développement, tierce maintenance applicative, tierce recette applicative, infogérance...) ne cesse d'ailleurs d'augmenter. Les prestations à engagements de moyens semblent toutefois avoir de beaux jours devant elles en particulier dans le secteur de la finance (marché de capitaux, gestion d'actifs, titrisation, brokerage...) compte tenu des évolutions technologiques extrêmement rapides mais incompatibles avec l'écriture de cahiers des charges détaillés propres à ces activités. Dans ce cas précis, ALTEN a pu démontrer sa capacité à mettre à la disposition de ses clients des consultants aux compétences très pointues avec la réactivité attendue.

La plupart des projets bancaires actuels portent sur le renforcement des procédures de contrôle interne suite aux récentes affaires de fraude mais aussi à l'implémentation des nouvelles normes réglementaires dans les applicatifs front to back. Ceci se traduit en particulier par une remise en cause totale du système d'information en particulier aux points de jonction des différents processus. L'expertise des établissements financiers est de concevoir, valoriser puis vendre des produits financiers sophistiqués tout en minimisant le risque résiduel sur leurs bilans. Pour toutes ces raisons, les prestations en sécurité informatique risquent de prendre de plus en plus d'ampleur dans les mois à venir.

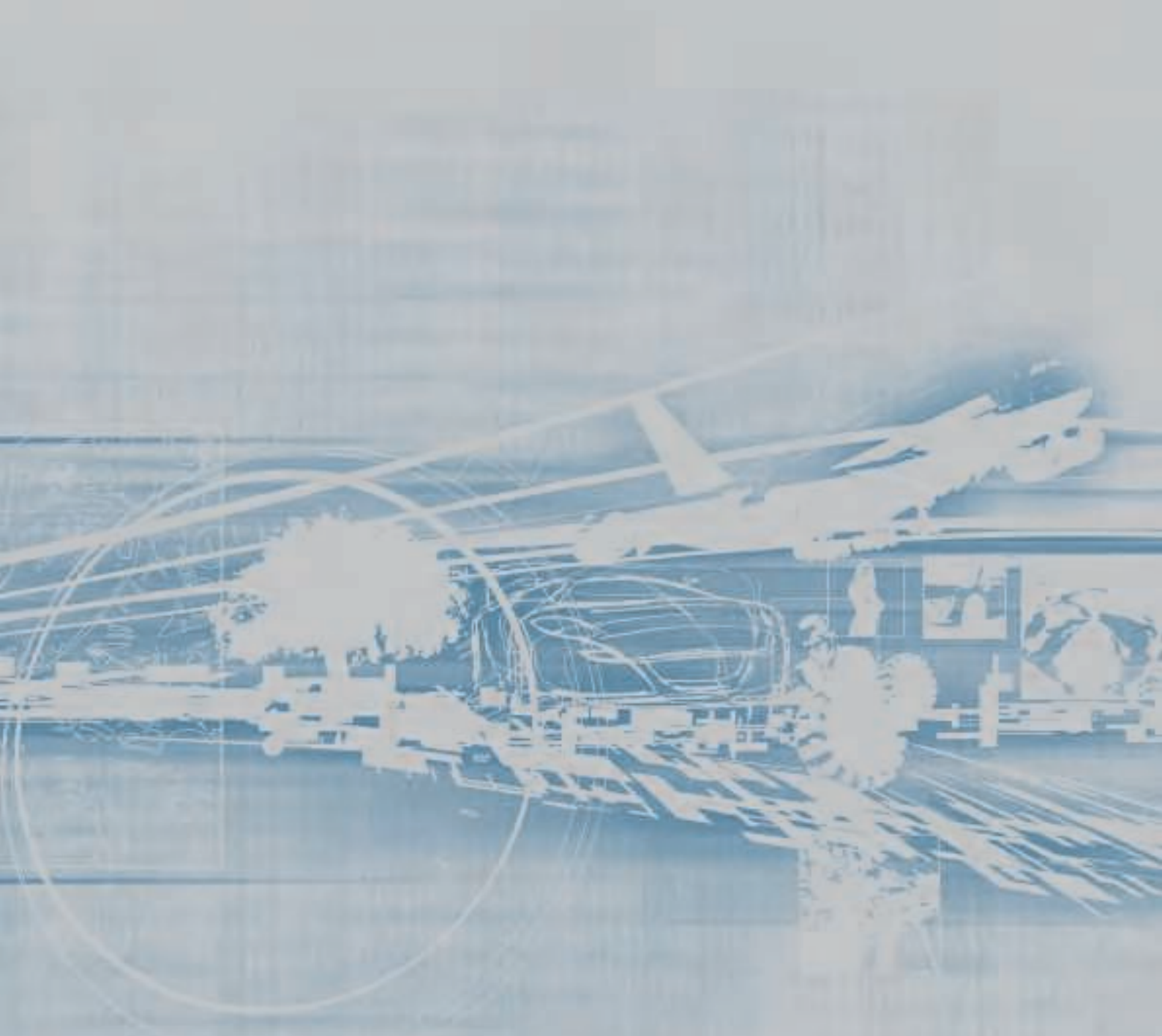
Les projets font couramment appel aux technologies dot NET et J2EE.







ALLEN, une société d'ingénieurs
pour les ingénieurs



ALTEN, une société d'ingénieurs pour les ingénieurs

2007

■ Le recrutement

ALTEN, employeur de référence

ALTEN est le 5^{ème} recruteur de cadres en France tous secteurs confondus.

3500 collaborateurs ont rejoint le Groupe en 2008 dont 2500 en France. Nos recrutements couvrent tous les métiers de l'ingénieur, des jeunes diplômés aux plus de 5 ans d'expérience.

Les actions auprès des écoles :

Nos partenariats avec les plus grandes écoles d'ingénieurs et universités, le contenu technologique de nos projets et la qualité de notre politique de recrutement garantissent le haut niveau d'expertise de nos équipes. Notre objectif est de mobiliser les meilleures compétences pour nos clients et faire en sorte que cette excellence soit reconnue. Nos actions, nombreuses (près de 200 par an) sont à la fois ludiques : gala, événements sportifs, sponsoring, et pédagogiques. Nos interventions dans nos écoles partenaires se traduisent par l'animation de conférences, de cours de communication mais aussi l'encadrement d'études de cas complètes sur un projet technique.

Pour conforter notre place dans les écoles d'ingénieurs et dans leur formation et carrières à l'international, ALTEN s'est associé au réseau n+i, qui fédère 75 écoles d'ingénieurs françaises, et signe un accord de coopération avec des universités étrangères. Il permet à 60 étudiants indiens de bénéficier de bourses d'études pendant 3 ans et leur offre une solution innovante de formation internationale. A l'issue de ce cursus, ces ingénieurs seront intégrés au sein du Groupe.

Les événements recrutement :

Dans un objectif de proximité et de lien direct avec nos candidats, ALTEN participe à plus de 30 salons en France et en Europe et organise régulièrement des manifestations comme l'ALTEN Job Tour, tour de France de recrutement dans 8 villes à Paris et en régions. L'ALTEN Job Tour est une occasion unique de

découvrir les défis technologiques auxquels nos ingénieurs participent. Au programme de ces soirées professionnelles et conviviales : des conférences projets et métiers, des ateliers RH, des rencontres avec des consultants et des experts techniques... autant d'occasions de partager avec nos équipes notre passion des technologies et envisager avec nos candidats les opportunités de carrière.

Les conférences métiers

Très régulièrement, le Groupe ALTEN propose des conférences métiers ciblées dans de multiples écoles d'ingénieurs dans toute la France. Ces conférences sont l'occasion unique d'intéresser les étudiants et futurs diplômé(es) aux métiers du Groupe ALTEN.

La Winstrat

Pour la 5^{ème} année consécutive, ALTEN s'est associé à l'École Centrale de Lille et à l'École des Mines de Douai pour présenter le Concours Winstrat. Cette année, ce sont plus de 77 équipes qui ont participé au challenge, WinStrat est un concours de stratégie d'entreprise en ligne dédié aux Grandes Ecoles d'ingénieurs et de management. Organisés en équipe, positionnés comme dirigeants d'une entreprise virtuelle, les étudiants créent leur entreprise, pénètrent le marché et font prospérer leur société, par des décisions dans tous les domaines (production, commercial, marketing, ressources humaines...).

ALTEN accroît ainsi sa visibilité et sa notoriété auprès des étudiants et des Directions d'Écoles. Ainsi, depuis la création du jeu, notre participation a permis de faire connaître notre entreprise à plus d'un millier d'étudiants.

Exemples d'actions auprès des écoles :

Gist, filiale technologique s'associe aux événements suivants :

4L Trophy

GIST a participé au 4L Trophy du 14 au 24 février 2008 par l'intermédiaire de l'ENSEA. Le 4L Trophy est un raid humanitaire en 4L dans le désert marocain dont

le but est d'apporter des fournitures scolaires qui seront distribuées par le biais de l'UNICEF.

Notre 4L a fait l'objet d'un reportage exclusif dans l'émission "Tout le sport" sur France 3 (diffusé le mardi 26 février 2008).

40ème Course Croisière EDHEC

du 19 au 27 avril 2008 aux Sables d'Olonne

Cette course est le 1er événement étudiant sportif en Europe qui s'organise autour de la voile. GIST s'associe étroitement au club de voile de l'ISEP et participe à cette course avec un A35 à l'effigie de GIST.

Coupe E=M6

L'ESIEESPACE est une association de l'ESIEE, dont l'objectif est de créer un robot performant sur le thème des énergies renouvelables. Il sera présenté à la Coupe de France de Robotique qui se tiendra du 28 avril au 04 mai 2008 à la Ferté-Bernard près du Mans.

Rechercher l'excellence par le développement de talents

ALTEN a axé sa politique de développement RH vers ses consultants à travers :

- La diversité des projets ;
- La mobilité géographique et sectorielle ;
- Le suivi individualisé ;
- La formation aux dernières technologies.

Soucieux d'offrir des conditions propices à l'épanouissement professionnel et personnel de nos consultants, ALTEN a conçu un programme RH d'accompagnement de nos consultants :

Le baromètre de satisfaction de nos consultants permet de définir des plans d'amélioration.

Les Rendez-vous RH obligatoires comme le bilan d'intégration ou le bilan annuel permettent de recueillir les informations relatives au vécu, au ressenti et aux attentes des consultants puis d'ajuster le dispositif RH en conséquence.

Aujourd'hui, notre priorité consiste à mettre en

adéquation les souhaits de nos consultants et les besoins d'ALTEN. Dans cette logique, la mobilité des consultants, horizontale ou verticale est un outil de motivation et de fidélisation.

Il s'agit de mettre en évidence les passerelles possibles entre différents postes et secteurs afin de donner à nos consultants des perspectives de carrière.

Concernant la mobilité géographique et sectorielle, le pôle RH Ingénieurs traite toutes les demandes de nos consultants dans le cadre d'une revue semestrielle de mobilité.

Concernant la mobilité verticale, un référentiel ingénieurs a été créé, offrant une visibilité sur les évolutions possibles vers des postes d'études, de chef de projet et de management commercial.

Ces évolutions s'accompagnent d'une politique de développement de compétences ; les programmes de formation proposés s'appuient sur les modules de formation métier, gestion de projet et de management.

Le programme RSI

Relancé fin 2004 dans la logique du renforcement des liens entre consultants sur site et responsables managériaux, le programme RSI compte aujourd'hui plus d'une centaine de Responsables de Site en région parisienne et en province.

Nommé sur les sites client d'au moins 5 consultants, le Responsable de Site est un ingénieur ALTEN dont le rôle est d'être le porte-parole de nos valeurs auprès des clients et des consultants. Garant de notre image, relais de la communication, il est à leur écoute.

Ses missions :

- L'animation de l'équipe sur site ;
- L'interface entre ALTEN et ses ingénieurs pour la transmission des informations ;
- La détection et la remontée d'expression de besoins clients ;
- La cooptation des bons candidats.

ALTEN, une société d'ingénieurs pour les ingénieurs

2007

■ Formation

ALTEN mise chaque année sur le développement des compétences de ses équipes et plus particulièrement de ses consultants.

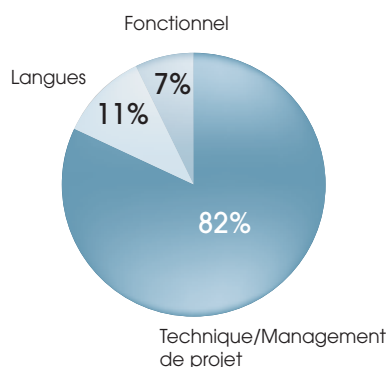
Notre plan prévisionnel annuel de formation va au-delà de la simple expression des besoins. Stratégique et établi de concert avec la Direction Technique, il nous permet d'anticiper les nouvelles tendances technologiques et de positionner nos consultants sur les projets les plus porteurs.

Toutes les demandes de formation font l'objet d'une étude approfondie par la Direction du Développement RH. Les formations sont attribuées en fonction de leur compatibilité avec le plan de carrière du demandeur, et éventuellement, en fonction des impératifs liés au projet.

Aujourd'hui, nous collaborons avec les organismes de formation les plus performants pour répondre aux exigences de nos consultants. Notre choix s'est fondé sur :

- La qualité des cours proposés aussi bien sur le contenu que sur les supports,
- La qualité des formateurs,
- Le nombre de stagiaires par cession.

Les formations sont réparties de la manière suivante :



■ La vie de l'ingénieur chez ALTEN

Fédérer nos collaborateurs autour du projet d'entreprise

Le programme de communication est déployé chaque année autour de 3 grands axes :

l'intégration des nouveaux embauchés

Nos consultants sont invités à participer à une session d'intégration, au cours de laquelle ils rencontrent les Directeurs de Département et les Responsables RH et reçoivent une information complète sur le Groupe. Dès leur arrivée sur leur site client, ils sont contactés par le Responsable de site, qui les accompagne dans leur entrée au sein de l'équipe ALTEN.

Ce processus d'intégration est bien sûr appuyé par le processus RH qui prévoit en particulier la

réalisation d'un bilan d'intégration à l'issue de la période d'essai du collaborateur, ainsi que des entretiens réguliers pour comprendre les aspirations des consultants et répondre à leurs souhaits d'évolution.

l'information

Des soirées d'information département sont régulièrement organisées, au cours desquelles le Directeur de Département et les managers reviennent sur l'actualité des agences et répondent aux questions des consultants.

Des outils Web et Edition, portail dédié aux Ingénieurs, publications internes, newsletter de département, permettent aux consultants d'avoir accès à une information de proximité, en couvrant tous les aspects de leur parcours au sein d'ALTEN : organisation, actualité départements, supports et opérationnels, RH, Communication, Formation...



Les conférences technologiques

Organisées plusieurs fois par an, les conférences technologiques s'inscrivent dans le modèle de partage des connaissances et de mise en valeur des métiers d'ALTEN. Elles sont l'occasion pour nos consultants de rencontrer d'autres ingénieurs venus exposer leur expertise métier et de se former aux dernières technologies.

Les actions de fédération

Les soirées ludiques d'agence offrent l'opportunité d'échanger avec les managers dans un cadre informel et favorisant l'esprit d'équipe.

■ Projet n+i

Recruter des milliers d'ingénieurs capables d'apporter des solutions à nos clients ? D'accord ! Mais comment ?

Dans un contexte de recrutement tendu, il a fallu innover. ALTEN a donc lancé un programme à destination des futurs ingénieurs internationaux.

8 mois après, ALTEN participe à la délégation française qui accompagne le Président de la République, pour officialiser les relations établies avec le réseau n+i*, notre partenaire auprès des Grandes Ecoles et Universités indiennes. Le projet ATS vient de voir le jour.

De quoi s'agit-il concrètement ? Le but est de permettre à 20 étudiants indiens sélectionnés sur des critères d'excellence (60 sur 3 ans) d'obtenir un Master - diplôme national - dans une Grande Ecole d'ingénieur française ; leur permettant de plus de débiter leur carrière sur des projets nationaux ou internationaux à haute valeur ajoutée. ALTEN offre dans ce cadre, en collaboration avec le réseau n+i et le Ministère des affaires étrangères, le financement des études, l'hébergement et ses liens privilégiés avec les acteurs majeurs de l'industrie et du tertiaire.

Cette entreprise est une innovation à plusieurs titres, notamment par le niveau de qualification et le nombre d'étudiants concernés.

Les bénéfices attendus par cette opération concernent l'ensemble des acteurs :

- Promotion des formations françaises pour les Ecoles,
- Intégration d'ingénieurs de talent pour le Groupe ALTEN,
- Acquisition d'une dimension internationale de leur carrière pour les étudiants,
- « Bi-culturalité » et niveau de formation des consultants pour nos clients.

n+i : « National + International » réseau qui regroupe 74 écoles d'ingénieurs françaises (parmi lesquelles Supélec, Ensam, ESTB...) et près de 60 Grandes Ecoles ou Universités étrangères. <http://www.nplusi.com/>

ALTEN, une société d'ingénieurs pour les ingénieurs

2007

■ La promotion du métier de l'ingénieur

Sans ingénieurs, il n'y a pas d'innovation, sans innovation, point d'industrie, sans industrie, point de services.

L'ingénieur est à la base de la création et de l'évolution technologique.

ALTEN, convaincu que l'ingénieur sera toujours la clé du développement, s'implique dans la valorisation du métier d'ingénieur.

ALTEN, Partenaire de l'innovation

L'enjeu du Groupe est de mettre en perspective ses valeurs humaines, sa culture de l'excellence, afin d'en faire un véritable levier de la performance

Fidèle à ses valeurs, ALTEN est le partenaire historique du prix des ingénieurs de l'année et décerne le prix de l'innovation, renforçant ainsi le témoignage des résultats exceptionnels que l'audace et la créativité permettent d'obtenir.

En 2007, Simon Azoulay a eu le plaisir de remettre le Prix de l'Innovation à Raoul Parienti, Président de la Société VISION SAS

2007 > Raoul Parienti, pour son système de retranscription automatique de texte en braille.

Le Top-Braille se présente sous la forme d'un boîtier léger muni de picots qui montent et descendent et de haut-parleurs. En déplaçant le dispositif sur n'importe quel texte, on obtient une retranscription en braille des caractères imprimés ou une lecture orale grâce à une synthèse vocale.

Raoul Parienti a créé fin 2004 la société VISION SAS. Le premier prototype est sorti en décembre 2005, et la phase production a débuté en 2006.

GEICET

ALTEN fait partie du GEICET, Groupement Européen de l'Ingénierie et Conseil en Technologies, au sein duquel sont réunis 12 acteurs majeurs de notre secteur.

L'objectif premier de ce Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) est de valoriser les métiers technologiques dans le but de conserver et développer localement la capacité à innover.

Pour cela le GEICET mène des actions de soutien de l'enseignement technologique auprès des étudiants et lycéens afin de renforcer l'attractivité des filières techniques.

Parallèlement, ce groupe souhaite informer les pouvoirs publics sur la place qu'occupent les acteurs du Conseil en Technologies dans les processus d'innovation et les sensibiliser sur la nécessité de préserver ces savoir-faire technologiques.

Répondre aux attentes des grands Groupes industriels sur les enjeux stratégiques et les impacts de la mondialisation est également un objectif essentiel du GEICET.

Cette représentativité lui permet d'intervenir auprès des Syntec Informatique et Ingénierie auxquels il adhère et de collaborer au sein de leurs Commissions Conseil en Technologies.



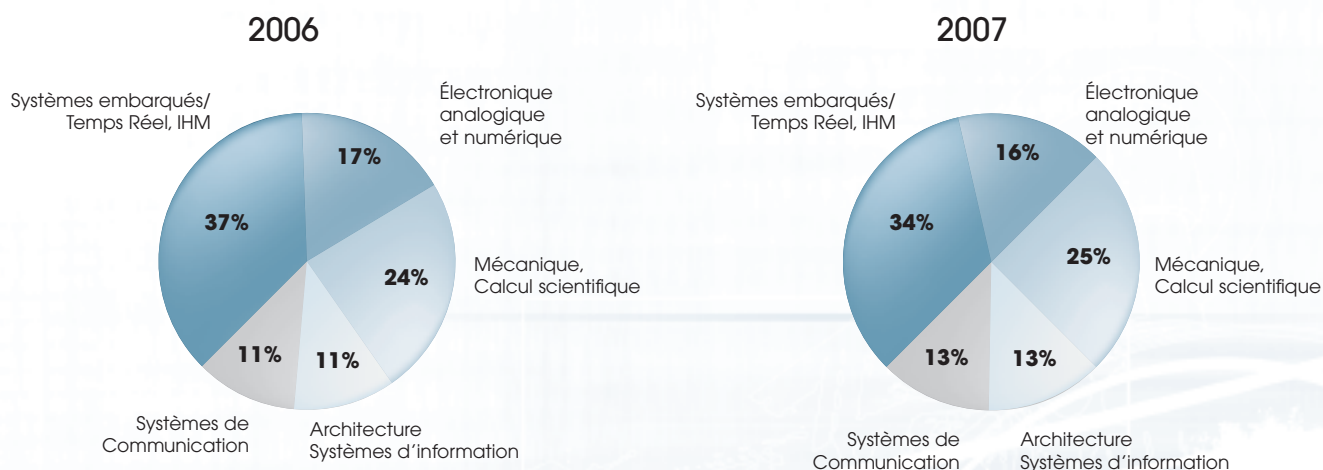
■ Les compétences pluridisciplinaires des ingénieurs

Les domaines d'intervention et les compétences techniques des ingénieurs d'ALTEN couvrent tous les métiers de l'ingénieur.

La répartition des compétences métiers, stable dans le temps, reflète les besoins de l'industrie et des principaux donneurs d'ordre.

Cette pluridisciplinarité favorise la mobilité des consultants au sein des différents secteurs d'activité.

■ Evolution des compétences



ALTEN, une société d'ingénieurs pour les ingénieurs

2007

■ L'activité d'ALTEN en projets

ALTEN offre le choix de projets, dans la mesure du possible à ses ingénieurs et consultants ; dans différents secteurs d'activité et de compétences.

Parmi les milliers de projets gérés par le Groupe, on trouve notamment les projets suivants.

Projet : industrie pétrolière

Conception, suivi du développement et de la construction, puis validation de la structure métallique permettant d'installer un pipeline en Off-shore profond (> 1500 m de profondeur).

Compétences requises : mécanique, calculs, hydraulique, instrumentations.

Participation à la conception et à la construction d'une nouvelle usine de traitement du pétrole brut en Arabie Saoudite. Réalisation des études de spécifications des bâtiments de l'installation pétrolière.

Compétences requises : calcul modélisation des phénomènes physiques.

Projet : Nucléaire

Dans le cadre de la conception du projet EPR, rédiger les spécifications des études du contrôle commande, c'est-à-dire la salle de contrôle permettant de superviser et encadrer le fonctionnement du réacteur.

Compétences requises : contrôle commande, fonctionnement de réacteur à eau pressurisée.

Projet : Aéronautique

ALTEN conçoit des matériaux composites pour le domaine aéronautique (gain de poids, résistance mécanique et à la corrosion, faible sensibilité aux variations thermiques).

L'inconvénient de cette technologie réside dans le fait que la structure métallique utilisée jusqu'à présent constituait une cage de Faraday (donc un niveau de protection contre la foudre). ALTEN doit donc également concevoir des systèmes électriques, et l'évacuation des charges électrostatiques. ALTEN doit également définir des règles d'installation des calculateurs avioniques pour assurer la conduite de traitement des différentes commandes.

Compétences requises : résistance des matériaux, caractéristiques physiques et électriques des matériaux composites, domaines électriques et électroniques, conductivité, isolation.

Projet : Telecom

ALTEN a conçu sur une zone de couverture donnée le réseau UMTS d'un grand opérateur Telecom pour lui permettre d'évoluer de la 2G en 3G, en améliorant la qualité de service.

Compétences requises : architecture réseau, protocoles RMC, NBAP, RNSAP, RCC/MAC.



Projet : automobile

ALTEN participe à l'amélioration de moteurs diesel et de boîtes de vitesses automatiques, en intégrant et validant les stratégies de commande associées aux calculateurs embarqués.

Compétences requises : ingénieurs motoristes spécialisés en logiciels embarqués.

ALTEN doit concevoir un nouveau siège arrière pour un constructeur automobile : réaliser l'étude de 45 pièces plastiques afin de confier la production à un équipementier (définition fonctionnelle, convergence style, définition numérique, 3D,...)

Compétences requises : CATIA, NASTRAN, MOLDFLOW,...

Projet : secteur bancaire

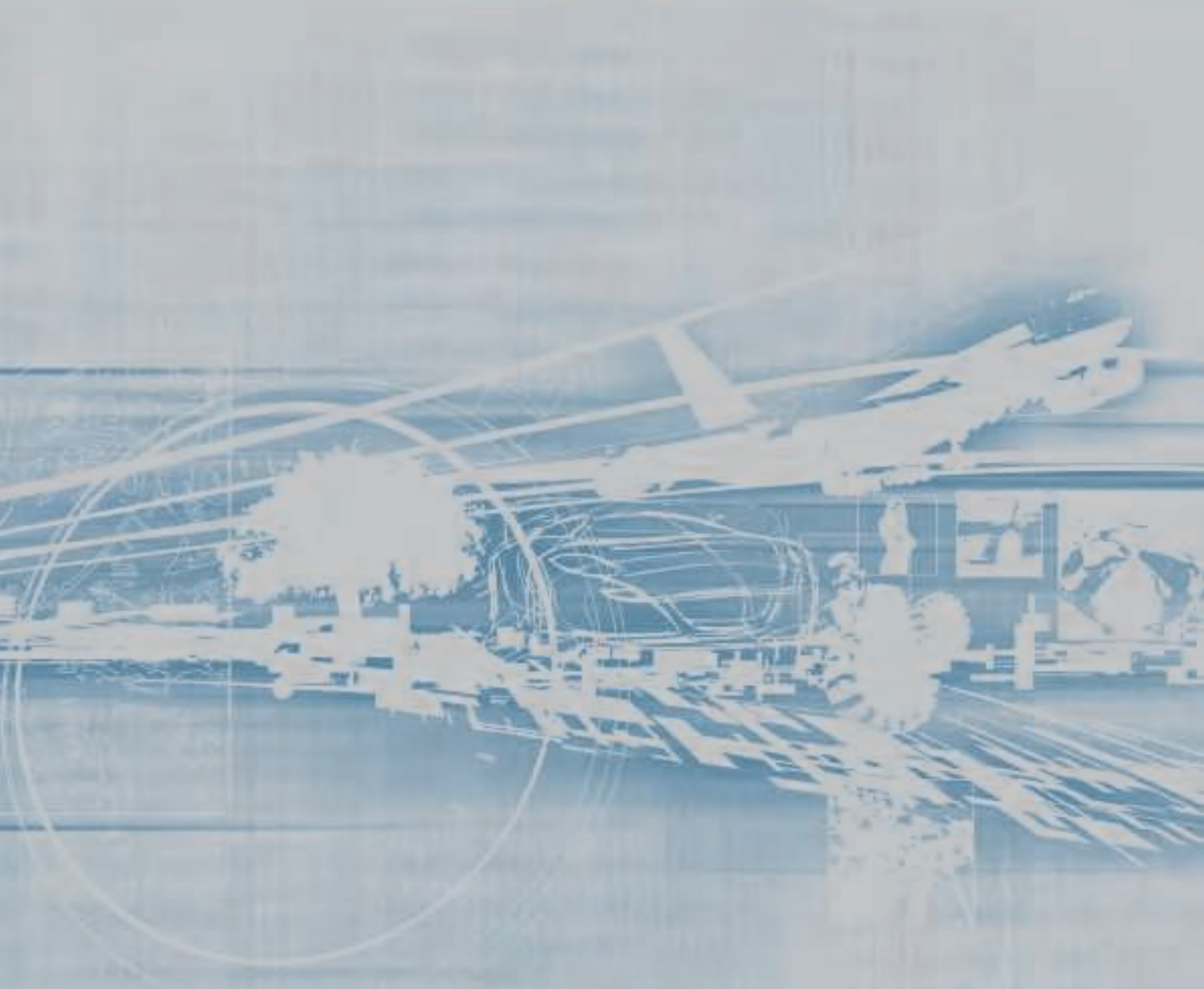
ALTEN est également présent sur les SI Technologiques (15 % du chiffre d'affaires).

Pour la banque d'investissement d'un grand Groupe bancaire français, ALTEN a conçu le reengineering du système d'information front back office de gestion de produits financiers (devises, produits structurés, produits de couverture). ALTEN a réalisé l'analyse fonctionnelle, ainsi que l'architecture technique.



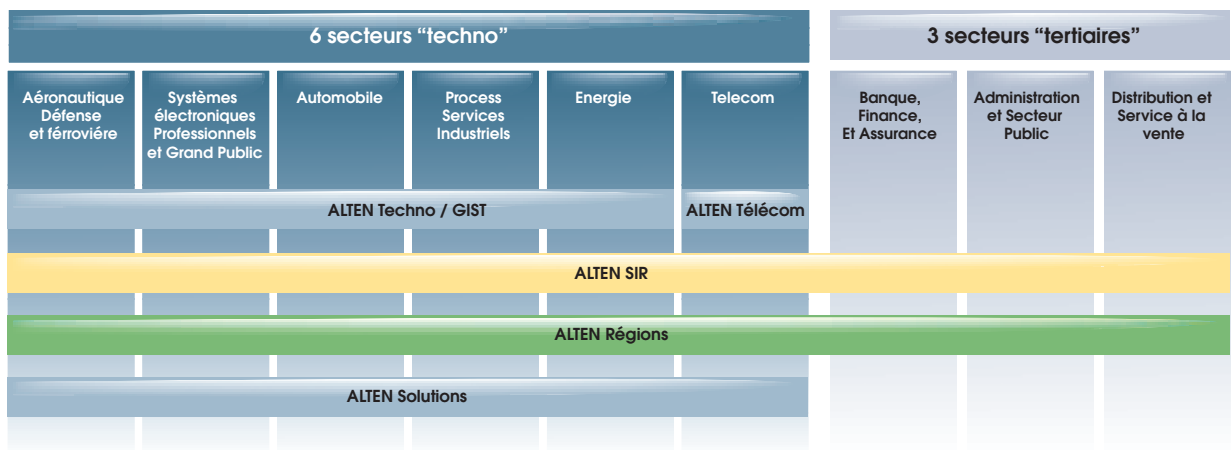


Stratégie de développement



Les différentes offres

LES DIFFÉRENTES OFFRES



Conseil Technologique



ALTEN Techno

Chiffre d'affaires 2007 : 115 M€
Nombre de consultants fin 2007 : 1520

ALTEN Techno regroupe les activités opérationnelles Paris-Ile de France d'ALTEN SA.

ALTEN, historiquement implanté dans les laboratoires de recherche et développement, réalise toujours 87% de son chiffre d'affaires auprès des grands comptes Industriels ou Télécoms.

ALTEN TECHNO réalise des prestations de Conseil en Hautes Technologies en systèmes et applications scientifiques et techniques, tels que :

- Applications scientifiques (calcul, simulation...);

- Contrôle/Commande/Supervision ;

- Applications temps réel ;

- Applications "embarquées" ou intégrées dans des produits, systèmes, services...

- Électronique numérique et analogique ;

Ces laboratoires sont caractérisés par :

- Une population d'ingénieurs de haut niveau ;

- Des projets de calculs scientifiques "temps réel", "systèmes embarqués", résistance des matériaux en mécanique, électronique... dans les différents métiers de l'ingénieur ;

- Des projets innovants, de longue durée, faisant appel aux dernières technologies.



Chiffre d'affaires 2007 : 85 Me
Nombre de consultants fin 2007 : 1100

GIST est une entreprise à l'identité forte, qui a su capitaliser son savoir-faire dans le conseil en technologie pour mobiliser les meilleurs ingénieurs dans la conduite et la réalisation de projets à forte valeur ajoutée.

Ses 20 ans d'expertise permettent à GIST d'accom-

pagner les grands acteurs du **Transport**, de la **Défense** et de l'**Energie**, au quotidien, sur l'intégralité du cycle de vie d'un produit depuis les phases de spécification jusqu'aux phases de validation en passant par la conception, l'industrialisation et la production.

En 2007, GIST a adopté une organisation adaptée aux besoins et aux stratégies d'externalisation des grands comptes industriels qu'elle adresse par la mise en place d'offres structurées.



ALTEN Telecom

Nombre de consultants 2008 : 550

Stimulé par la mobilité, la convergence et le multi-média ainsi que par la nécessité de plus en plus forte de maîtriser ses coûts, le marché des télécommunications est en constante évolution. Il implique par conséquent d'être en permanence tourné vers l'avenir en intégrant des savoir-faire de plus en plus spécifiques sur des technologies de pointe.

ALTEN TELECOM a été créé en janvier 2008 pour répondre tout particulièrement à ces enjeux.

En s'appuyant dès sa création sur une équipe de **550 consultants** en France et à l'international, ALTEN TELECOM se positionne comme un **spécialiste** du secteur des télécoms en accompagnant ses clients sur **l'ensemble de leur chaîne de valeur Telecom** (de l'assistance technique à la gestion de projets stratégiques) à travers une **approche globale par métier** (opérateurs, équipementiers, fournisseurs de services).

Une offre spécifique par métier

- Du Marketing, des Réseaux et Systèmes, de l'Exploitation chez les **Opérateurs**

- De la Recherche et Développement, des Opérations et du Support chez les **Équipementiers**
- Des activités des professionnels des **Services**.

3 domaines d'interventions

Conseil

De la phase d'élaboration de la stratégie du produit, du business model, de la roadmap de service jusqu'à la mise en place de partenariat et du choix de modèle opérationnel.

Maîtrise d'ouvrage & Projet

De la définition des spécifications techniques et fonctionnelles au pilotage de fournisseurs, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle de projets.

Gestion opérationnelle des activités

Nos clients nous confient une prestation globale avec engagement de résultat. Ces solutions flexibles se concrétisent sous forme de Forfait et Contrat de services.

La valeur ajoutée d'ALTEN TELECOM est fondée sur son expertise et sa capacité à mettre en œuvre des solutions synonymes de résultats et de création de valeur, adaptées à chacun de ses clients.

Déjà présent chez les tous acteurs clés du marché, ALTEN Telecom a pour objectif de doubler notre activité d'ici 2010.

Stratégie de développement

2007

Conseil en Systèmes d'Informations Technologiques



Chiffre d'affaires 2007 : 89 M€
Nombre de consultants fin 2007 : 980

ALTEN SIR a pour objectif de déclinier le savoir-faire du Groupe ALTEN dans les Systèmes d'Informations et Réseaux.

ALTEN SIR intervient aussi bien en Conseil qu'en Assistance Technique et Projets à engagements. Ce positionnement lui permet d'intervenir auprès de plus de 200 clients grands comptes notamment dans les domaines de la Banque/Finance, de l'Assurance et des Telecoms.

Les principaux secteurs d'intervention d'ALTEN SIR

Banque/Finance : ALTEN SIR intervient en banque de détail, en gestion d'actifs (Asset Management) et en banque de financement et d'investissement (Front, Middle et Back Office). Nos consultants acquièrent des compétences à la fois techniques et fonctionnelles en travaillant sur des projets à forte valeur ajoutée auprès des plus grandes banques françaises et européennes.

Télécommunications : ALTEN SIR accompagne les opérateurs télécoms sur des problématiques fonctionnelles comme le Provisionning, le Billing et le Roaming, sur des problématiques techniques dans les réseaux mobiles 2G et 3G (GSM, GPRS et UMTS), ainsi que sur des projets innovants dans le VoIP, le SIP ou l'IMS.

Energie : ALTEN SIR est présent sur le marché de l'Energie et participe aux grands enjeux tels que l'ouverture du marché aux particuliers ou encore le développement des énergies renouvelables.

Elle intervient également auprès des principaux acteurs du Secteur Public, de l'Industrie et de l'Automobile.

ALTEN SIR souhaite atteindre un effectif de 2000 consultants avant 2010 et renforcer sa présence en Régions.

Les métiers du Conseil en Systèmes d'Informations et Réseaux sont aussi présents à l'international notamment en Espagne et en Belgique.



Chiffre d'affaires 2007 : 11 M€
Nombre de consultants fin 2007 : 110

KEATON est l'entité du Groupe spécialisée dans le "Conseil en Organisation et Systèmes d'Information" appelé plus communément l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

KEATON a développé une forte expertise métier, à deux niveaux : la maîtrise d'ouvrage stratégique et la maîtrise d'ouvrage opérationnelle. La maîtrise d'ouvrage stratégique consiste à assurer

la cohérence entre la stratégie métier de l'entreprise et les Systèmes d'Information ; dans cette phase, on réalise par exemple l'architecture fonctionnelle ou la conception préalable des systèmes.

La maîtrise d'ouvrage opérationnelle a pour objectif de recueillir les besoins clients, rédiger des cahiers des charges, réaliser les homologations et les tests.

Le profil des consultants KEATON est donc à la fois technique et fonctionnel.



ALTEN Régions

Le pôle ALTEN Régions a été créé début 2007 pour apporter à nos clients une réactivité accrue par une plus grande proximité et une meilleure maîtrise des spécificités locales, en garantissant une relation étroite avec les autres entités du Groupe.

Organisé autour de 4 directions régionales (Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest), ce pôle dispose de 18 implantations géographiques. Il déploie l'ensemble des offres Techno et SI du Groupe et assure la couverture complète des 9 secteurs industriels et tertiaires référencés par le Groupe.

L'activité Région est très dynamique (croissance organique de 30% en 2007) pour un effectif fin 2007 supérieur à 2000 collaborateurs.

Pour le pôle ALTEN Régions, l'année 2007 a été notamment une année marquée par le renforce-

ment de ses positions à la fois dans le domaine aéronautique et spatial auprès de ses principaux Clients (EADS, ASTRIUM, THALES,...), mais également auprès des équipementiers télécom (ALCATEL, MOTOROLA, NXP, ...). Elle a permis de développer de nouvelles positions stratégiques dans les secteurs du transport et de l'énergie.

En 2007, l'offre portée par ALTEN Régions a été renforcée pour mieux satisfaire les besoins de nos clients :

- Une meilleure couverture des prestations dans le domaine du SI,
- Une capacité reconnue en réalisation de projets en workpackage, plateaux de services et forfaits, avec plus de 3 000 m² dédiés à ces activités.

Elle propose ainsi localement l'ensemble des expertises du Groupe (Mécanique et calcul scientifique, logiciel embarqué et temps réel, logiciel applicatif, systèmes d'information et réseaux).

Jean-Philippe, 37 ans - Directeur de la Région Ouest

Pouvez-vous nous décrire votre parcours chez ALTEN ?

Arrivé chez ALTEN Techno Paris en 1998 en tant qu'Ingénieur d'Affaires, aujourd'hui j'assume la fonction de Directeur de Région sur l'Ouest.

En mai 1999, j'ai ouvert l'agence de l'Ouest avec 25 ingénieurs, 10 ans plus tard, nous avons plus de 500 ingénieurs dont 120 sur des projets structurés.

Le bilan de l'année 2007 est très positif, comment l'expliquez-vous ?

Nos secteurs principaux sont le multimédia, Telecom et le Systèmes d'Information et réseaux. Ces secteurs ont été porteurs sur 2007.

Nous avons décidé de développer notre offre pour des projets en workpackage.

Nos clients ont été très réceptifs et ont apprécié la capacité d'évolution et d'adaptation de notre Groupe.

En quoi votre offre est-elle différente de l'offre de la Région parisienne ?

Notre offre est avant tout une offre de proximité,

donc parfaitement complémentaire de celle de nos collègues parisiens. Nous avons la chance d'être dans une zone où il y a une concentration importante d'écoles d'ingénieurs qui nous permet d'être présents sur l'ensemble de notre région.

Comment fonctionnez-vous avec ALTEN Paris ?

Nous restons très étroitement liés à ALTEN Techno Paris. C'est d'ailleurs grâce à son support que nous avons surmonté les années difficiles (2001-2003). Nous poursuivons nos échanges pour une mutualisation de nos compétences.

Enfin, les approches grands comptes et projets structurés nécessitent un démarche nationale qui nous permet ensuite de relayer notre offre localement.

Quels sont vos axes de croissance pour 2008 ?

Nous souhaitons avant tout :

- poursuivre l'effort déjà entrepris sur les projets structurés ;
- poursuivre le développement de l'activité mécanique ;
- développer nos parts de marché dans les SI en diversifiant notre panel client.

Stratégie de développement

2007



ALLEN Solutions

la Direction Technique

La Direction technique du Groupe ALLEN est composée de 4 pôles de compétences :

- Etudes et conceptions / Calculs mécaniques ;
- Temps réel & Informatique embarquée ;
- Systèmes : Réseaux & Télécom ;
- Développement Applicatifs.

Ces pôles de compétence animent de façon transverse l'ensemble des pôles du Groupe (Techno, Telecom, SIR, Solutions).

La Direction Technique, orientée "service client", a pour objectif d'accompagner les différentes agences et filiales du Groupe dans leur offre projets structurés et à engagement de résultat. Elle leur apporte ses compétences en terme d'assistance à réponse à appel d'offres et en gestion et encadrement d'équipes projets techniques.

Son action se traduit par le renforcement des méthodes et des processus de gestion de projets au sein des pôles de compétences afin de :

- Développer l'activité des « projets structurés » sur l'ensemble des pôles de compétences du Groupe ;
- Gérer, consolider et capitaliser les capacités techniques du Groupe par une mutualisation des moyens et des ressources techniques ;
- Formaliser une organisation et une offre répondant aux attentes du marché ;
- Assurer la rentabilité des projets ;

- Uniformiser les processus & mettre en place des outils communs sur le cycle de développement des projets ;
- Garantir le delivery des prestations,
- Organiser et d'animer les activités des Responsables techniques.

A titre d'exemple, dans le domaine Automobile, la Direction Technique a supervisé un « projet moteur ».

L'environnement et le développement durable occupent une place de première importance dans notre monde industriel.

L'enjeu du secteur automobile est de définir la meilleure équation coûts / valeurs des systèmes de dépollution pour répondre aux nouvelles normes :

- Etudes de dépollution des moteurs diesel et Essence d'un constructeur Automobile,
- Assurer la convergence par calculs et simulations des prestations de dépollution

Pour un constructeur automobile, la Direction Technique d'ALLEN a géré un projet d'étude de dépollution :

- Calculs des émissions moteurs et échappements,
- Calculs et dimensionnement des systèmes post-traitement en condition de roulage, et au développement et validation des outils de simulation puis à la maintenance et à la formation des utilisateurs.



Chiffre d'affaires 2007 : 28 Me

Nombre de consultants fin 2007 : 305

Le management de projets en R&D est un élargissement de l'offre d'ALTEN conforme à son business model. Il correspond à une véritable demande des clients et peut être décliné sur différents secteurs d'activité.

Société de Conseil en Ingénierie spécialisée dans le Management de Projet, MI-GSO se positionne comme un véritable partenaire des grands comptes industriels et réalise des prestations forfaitaires à forte Valeur Ajoutée.

Depuis sa création en 1991, le groupe MI-GSO a développé son savoir-faire dans les domaines du Management et de la conduite de Projets QCDP (Qualité - Coûts - Délais - Performances).

Forte d'une population d'ingénieurs ayant une double compétence à la fois technique et en conduite de projet R&D, MI-GSO apporte à ses

clients une véritable méthode de travail, une offre complète qui les aide à piloter l'avancement des projets complexes.

Ces projets, d'une durée variant de 3 à 5 ans, sont réalisés dans les secteurs de l'Aéronautique, de la Défense, de l'Automobile et de l'Energie.

Pour exemple, MI-GSO assure des prestations de conseil et d'assistance aux chefs de Projets, pour la mise en place d'un système de Management de Projet permettant le pilotage corrélé des composantes coûts - Délais - Qualité et Risques dans le cadre de plusieurs projets de développement avion et automobile.

Les équipes MI-GSO interviennent au sein des Equipe Projets transnationales (Engineering et Manufacturing) sur toutes les phases du Projet (conception, définition, industrialisation, essais, qualification et certification). Elles ont pour objectif d'assister les chefs de Projet dans le pilotage de leurs tâches, en leur fournissant des indicateurs et des tableaux de bord pour l'aide à la décision.

Grâce à MI-GSO, ALTEN est aujourd'hui un des leaders dans le management de projets en R&D autour des différents programmes d'AIRBUS.

Stratégie de développement

2007



Chiffre d'affaires 2007 : 13 M€
Nombre de consultants fin 2007 : 165

CISIA est la filiale spécialisée du Groupe ALTEN dédiée à la maîtrise des risques, la sûreté de fonctionnement, l'ingénierie Logistique et l'ingénierie documentaire. Elle intervient dans tous les secteurs d'activité et réalise 95% de son activité en projets structurés.

Son rôle consiste à définir et mettre en œuvre la politique de maintenance des systèmes, des équipements ou des matériels ainsi qu'à optimiser les processus de fabrication et de maintenance. Partout où il y a nécessité d'expliquer le fonctionnement d'une machine, de la maintenir et d'assurer la disponibilité, CISIA a un rôle à jouer.



Groupe
IDESTYLE

Chiffre d'affaires 2007 : 42 M€
Nombre de consultants fin 2007 : 500

La grande majorité des produits étudiés par les équipes du Groupe Idestyle sont conçus dans un environnement global prenant en compte les techniques de process d'industrialisation.

Depuis plus de 18 ans, les équipes conçoivent des sous-ensembles de voitures, de véhicules utilitaires, des matériels agricoles, des scooters, des casques et plus généralement des produits esthétiques et fonctionnels.

Par son positionnement spécifique en ingénierie d'études produit/process, le Groupe IDESTYLE est en mesure de faire bénéficier ses clients de capitalisation d'expérience pour consolider une conduite optimale des prestations confiées.

Faits marquants pour l'année 2007 :

- Prestataire de rang 1 pour Airbus au sein d'un Groupement fédéré par les filiales du Groupe ALTEN pour la réalisation de la documentation technique de l'Airbus A400M.
- Renouvellement de contrats majeurs chez Eurocopter pour une durée de 3 ans.
- Obtention du marché de documentation technique de l'Armée de l'Air Française.

Les prestations réalisées s'appuient sur 4 types d'engagements :

- La maîtrise de la conception produit/process ;
- La maîtrise des outils de conception (outils informatiques, modeleurs et applicatifs) ;
- La maîtrise des coûts de développement et d'industrialisation ;
- Le respect des délais.

Le Groupe IDESTYLE dispose d'une offre unique en France, par sa capacité à mobiliser des équipes pluridisciplinaires au sein de son pôle Design.

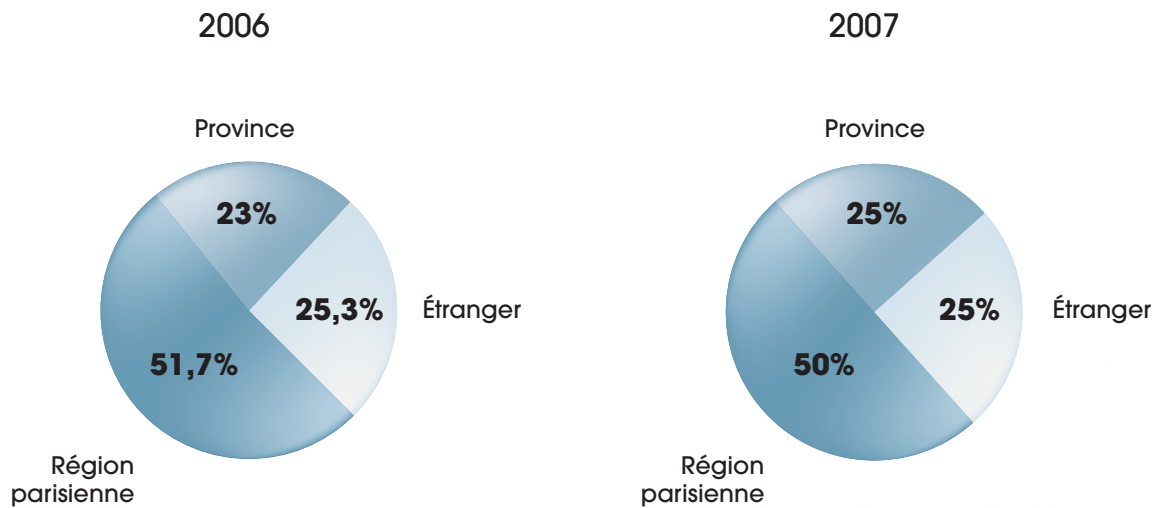


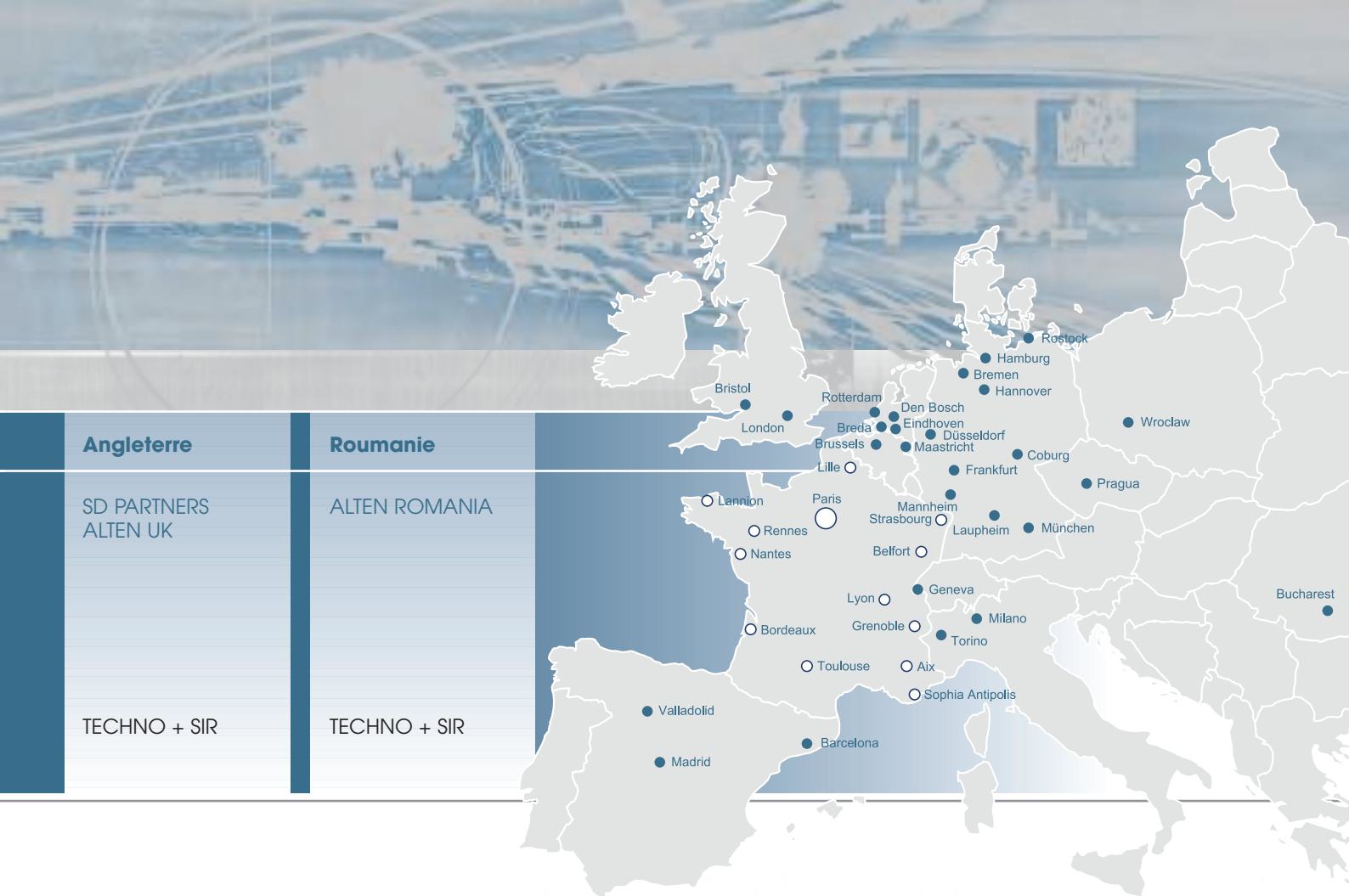
Le développement européen

2007

Espagne	Allemagne	Suisse	Italie	Benelux
ALTEN INGENIERIA GRUPO APEX CRONOS ALTEN TIC	IMP ALTEK AEROTEC	AXEN CH ELITYS ASTON	DEC	ALTEN BENELUX AXEN ORION & DDA ALTEN NETHERLANDS
TECHNO + SIR	TECHNO	SIR	TECHNO + SIR	TECHNO + SIR

■ Répartition géographique du chiffre d'affaires





Le développement européen

Depuis 2000, ALTEN a choisi de se tourner vers les marchés internationaux afin d'accompagner ses clients dans leurs projets stratégiques.

D'abord organique, cette expansion s'est ensuite accélérée par l'acquisition d'acteurs locaux. Les sociétés acquises sont toutes profitables et possèdent un business model proche de celui d'ALTEN.

Le taux d'externalisation de la R&D en Europe est de l'ordre de 6 à 15% selon les pays contre 27% en France.

La demande est structurellement en hausse mais il existe des évolutions conjoncturelles différentes selon les pays. Les structures d'achats sont moins matures et les marges supérieures à celles de la France.

L'International présente donc des opportunités de croissance externe importantes.

Chiffre d'affaires et effectif par pays

Pays	C.A (M€)		Effectif	
	2006	2007	2006	2007
Allemagne	45,4	46,5	530	615
Benelux	42,9	58,4	700	810
Suisse	3,5	5,5	50	50
Espagne	34,5	46,9	825	1150
Royaume-Uni	8,4	7,9	70	55
Italie	5,5	8,4	90	150
Roumanie	0,1	0,7	21	60
Pays de l'Est	2,3	0,7	60	40
Total	142,6	174,6	2346	2930

La tendance reste favorable à l'International. ALTEN espère une croissance significative de ce marché sur les prochaines années. L'objectif d'ALTEN est de dépasser les 35% de son activité à l'International.

Focus sur l'Europe

2007

■ Espagne

L'activité d'ALTEN en Espagne est structurée en deux grands domaines de hautes technologies :

- d'une part les activités de Technologie de l'Information, et Conseil,
- et d'autre part l'activité d'Ingénierie, centrée sur les activités de R&D.

ALTEN TIC propose des services globalisés qui vont de la définition de la stratégie du projet jusqu'au développement et à la maintenance. ALTEN TIC développe des compétences en solutions e-business, logiciels, technologie des systèmes, intégrations et gestion de projets, business intelligence et management des risques.

ALTEN Ingeneria supporte et déploie l'activité ingénierie en Espagne. Elle reste fortement centrée sur le développement R&D pour les grands donneurs d'ordre de l'industrie. ALTEN Ingeneria est positionnée sur les secteurs des télécommunications, de l'automobile et de l'aéronautique, des process et services industriels, de la défense et l'énergie.

Cronos Ibérica est l'entité espagnole dédiée aux solutions informatiques, elle détient un large panel de clients dans le secteur public. Cronos développe des solutions spécifiques : portails internet, migration des systèmes d'information, implantations d'intranet etc.

Le Groupe APEX/ALGOR est implanté sur Madrid et Valladolid. Il possède un important savoir-faire dans les domaines d'applications suivants : ingénierie mathématiques, système d'information et ingénierie du software.

Le marché du conseil en technologies se rationalise. Probablement moins porteur en 2008 qu'en 2007, la part de marché des principaux prestataires devrait croître en raison du phénomène de diminution des fournisseurs référencés. La taille et la pluridisciplinarité de compétences sont des éléments importants pour maintenir ou gagner des référencements. Les clients sont aussi à la recherche de fournisseurs capables de proposer des offres technologiques complètes et étoffées, plus propices à des diminutions de coûts.

Dans le secteur de l'Administration publique, les besoins restent soutenues principalement au 2^{ème} semestre. Cette tendance se poursuivra sur l'année 2008.

■ Allemagne

Le marché allemand se caractérise par :

- des sociétés généralement spécialisées sur des secteurs ou des compétences techniques de taille plus faible qu'en France,
- une forte régionalisation du marché en comparaison du marché français, impliquant la nécessité d'une présence régionale forte et une gestion de la mobilité complexe,
- un taux de pénétration de la R&D externalisée inférieure à celui connu en France (aux alentours de 15 % selon les études de secteur),
- une séparation marquée entre les activités d'assistance technique sous forme d'AÜG et les activités de type forfaitées ou structurées sous la forme de Werkverträge, impliquant des équipes achats distinctes et des politiques tarifaires potentiellement très différentes au sein du même client.

La demande actuelle des clients est surtout guidée par la pénurie de ressources sur le marché du travail avec une situation de plein emploi dans les parties issues de l'ex-Allemagne de l'Ouest. Cette tension très forte se traduit également par une pression très forte sur les salaires.

Cette pénurie croissante d'ingénieurs et les objectifs de croissance du Groupe en Allemagne ont mis en exergue la nécessité d'une marque ALTEN forte, qui nous permettra de renforcer l'attractivité du Groupe sur le marché allemand. Ce constat nous a amené à fusionner en 2008 les sociétés généralistes du Groupe, présentes en Allemagne, nous permettant également de proposer une alternative généraliste appréciée par les grands donneurs d'ordre.

Le Groupe ALTEN en Allemagne intervient sur les métiers : de la conception mécanique, du développement logiciel et électronique, du management de projet, de la documentation technique.

Les principaux secteurs d'activité sur lesquels ALTEN intervient sont : l'aéronautique, l'automobile,

la médecine, les semi-conducteurs, les télécommunications.

Nous réalisons les projets de nos clients en consulting, en plateaux ou au forfait dans nos locaux.

Exemple de projet

ALTEN Engineering Deutschland ouvre un bureau à Friedrichshafen,

Après une collaboration de plus en plus intensive avec un fournisseur automobile de boîtes de vitesses automatiques, les équipes d'ALTEN ont pu s'intégrer dans l'activité de recherche et de développement de ce client qui représente un des leaders mondiaux dans son domaine.

« Nous employons actuellement une équipe de 18 consultants qui améliorent au quotidien les produits de cet important fournisseur automobile » relate Sacha, manager ALTEN responsable de ce projet d'envergure.

L'aventure débute en avril 2007, après avoir trouvé un accord sur les conditions techniques et commerciales.

Les locaux sont choisis en fonction de la distance du site principal de recherche et développement.

Une connexion directe au réseau du client est établie assurant la sécurité et le débit nécessaires pour les transferts de données avec la filiale d'ALTEN. Aussi, l'accès physique est contrôlé grâce à un système de badge élaboré, identique à celui du client. Les consultants peuvent ainsi également s'en servir pour se rendre au site principal de développement.

S'appuyant sur les compétences capitalisées au cours de notre collaboration avec le client, les équipes d'ALTEN développent et testent aujourd'hui les dernières innovations dans le domaine des boîtes de vitesses automatiques, offrant aux berlines allemandes la qualité de conduite pour laquelle elles sont reconnues dans le monde entier.

Focus sur l'Europe

2007

Benelux

AXEN Belgique : conseil en systèmes d'information et télécoms

L'essentiel de l'activité se situe sur l'axe Bruxelles-Anvers où sont réunis les sièges locaux d'entreprises multinationales. Depuis 2005, on assiste à une forte reprise de la croissance du secteur des technologies de l'information et de la communication tirant vers le haut les entreprises de services dont Axen Belgique fait partie. Le marché belge des TIC étant encore peu concentré par rapport au marché français, la majorité des acteurs de conseil en TIC sont des structures de taille moyenne à l'instar d'Axen.

Le marché du recrutement en Belgique est réduit et tendu. La raison principale est l'inadéquation entre l'enseignement et les besoins des entreprises. Ainsi, seulement 130 ingénieurs civils spécialisés en informatique ont été diplômés en 2007. En recrutant 20 de ces ingénieurs, Axen Belgique se place en premier recruteur de ce type de main d'œuvre en Belgique. La forte croissance d'Axen Belgique la pousse à aller recruter des consultants à l'étranger et particulièrement en France.

Axen Belgique est positionné sur les métiers des management de projet, des technologies des systèmes d'information (.Net, J2E, Java...) et des télécoms (sécurité des réseaux, protocoles de communication...). Les principaux clients sont dans les secteurs d'activité : industrie et énergie, chimie pharmacie, banque et télécommunication.

En Belgique, notre filiale Axen travaille sur un projet d'envergure européenne : l'application de la « Single Euro Payments Area » (SEPA) au sein d'une grande banque.

Qu'est-ce que la SEPA ?

Initié par l'EPC (European Payments Council), ce projet vise à harmoniser les transferts financiers en

AXEN Belgique Trophée Gazelles 2007



« Trends-Tendances a lancé une initiative unique autour du thème des "Gazelles". Symboles de l'entreprise compétitive, les Gazelles sont à la fois puissantes, rapides et vulnérables. Ces entreprises à croissance rapide stimulent la compétitivité d'une région par pollinisation croisée et en influencent favorablement le climat économique.

L'hebdomadaire Trends-Tendances a créé en 2002 le club des Gazelles afin de soutenir cet esprit d'entreprise. » (source www.trends.be)

Pour le mériter, une seule condition : avoir connu la croissance la plus importante durant les 5 derniers exercices fiscaux publiés. Pour classer ces sociétés, trois critères ont été retenus : la croissance du chiffre d'affaires sur la période, la croissance des effectifs et la croissance du cash flow.

Selon ces critères, AXEN Belgique est deuxième dans la classe des moyennes entreprises et a donc reçu le Trophée Gazelles 2007 !

euros dans les mêmes conditions de sécurité et de rapidité. La généralisation des normes ISO, IBAN et BIC pour l'identification des établissements bancaires est la première mesure de ce grand projet européen lancé en 2006.

Quel rôle pour Axen Belgique ?

La mise en place de la SEPA induit 4 niveaux d'intervention sur lesquels Axen est présent :

- Modification des applications informatiques : études et modélisations des impacts, management du risque, conception, tests et implémentation.
- Modification des produits : conception de nouveaux contrats et documents légaux, nouvelle



interface client, implémentation, communication et formation.

- Mise en place d'un service de support aux clients : conception intégrale TO BE et AS IS, définition processus des TO BE, charte sur le niveau de service, intégration et formation.

ALTEN Benelux : conseil et ingénierie en technologies avancées

Nos portefeuilles de compétences incluent des domaines comme par exemple :

- Electronique ;
- Système de mesure et de contrôle ;
- Système embarqué et temps réel ;
- Ingénierie mécanique, construction ; calcul scientifique, test ;

- Ergonomie et interface homme-machine ;
- Système de communication ;
- Systèmes et réseaux ;
- Systèmes d'information ;
- Managements ;
- etc...

Nous sommes principalement présents parmi les secteurs d'activité suivants :

- Télécommunications ;
- Aéronautique / Spatial ;
- Electronique ;
- Ferroviaire / Transport.

Patrice, Directeur d'ALTEN Benelux nous parle du marché du conseil et de l'ingénierie en technologies avancées

Quelles sont les particularités du marché belge ?

De part le rôle central de Bruxelles, capitale de l'Europe, la Belgique attire de nombreuses entreprises internationales. On peut distinguer deux types de clientèle pour ALTEN Benelux : les filiales des Groupes multinationaux, et les nombreuses PME ou spin-off locales en plus forte croissance. Le gouvernement belge investit massivement dans la création de centres de R&D et d'universités ce qui favorise le développement de petits acteurs locaux.

Comment se place ALTEN Benelux sur ce marché ?

Après deux années de forte croissance, ALTEN Benelux fait partie des plus gros acteurs sur son

marché, en termes de taille et de présence chez les grandes sociétés technologiques. Aujourd'hui, c'est surtout grâce à la forte croissance des PME locales qu'ALTEN peut maintenir son rythme d'activité. L'enjeu est donc de s'adapter à un marché belge très hétéroclite au niveau de la taille de ses acteurs mais aussi de leurs implantations. Autant les activités IT sont concentrées à Bruxelles, notamment dans les secteurs de la banque-finance et des marchés publics, autant les activités industrielles sont réparties sur tout le territoire.

Continuer la croissance ! Non seulement par un développement interne mais aussi par un développement externe, le but étant de renforcer et de compléter la position d'ALTEN sur le marché du conseil et de l'ingénierie en technologies avancées en Belgique.

Near-shore/Off-shore

2007

L'offre Near-shore

ALTEN est en mesure de proposer la réalisation de prestations en recourant à ses filiales en Off-shore ou Near-shore.

Les projets s'appuient alors sur une organisation Front-Office/Back-Office et des processus de travail éprouvés :

- Pilotage unique de projet par le Front-Office, à proximité géographique du Client,
- Coordination complète des activités Front-Office et Back-Office par le Front-Office,
- Sécurisation à chaque étape du projet et contrôle continu par le Front-Office des prestations exécutées par le Back-Office,
- Support permanent du Front-Office au Back-Office sur les volets méthodologiques, techniques ou fonctionnels.

Les principaux objectifs poursuivis par ALTEN sont :

- D'assurer et de garantir au client le contrôle et la sécurité du projet,
- De délivrer un niveau de service équivalent à celui qui serait obtenu par des prestations réalisées en totalité en France ou en Europe de l'Ouest (qualité et réactivité),
- De permettre une optimisation des coûts des prestations et donc un gain financier pour le client.

Se positionner sur l'Off-shore et le Near-shore est devenu une nécessité pour répondre aux exigences des clients.

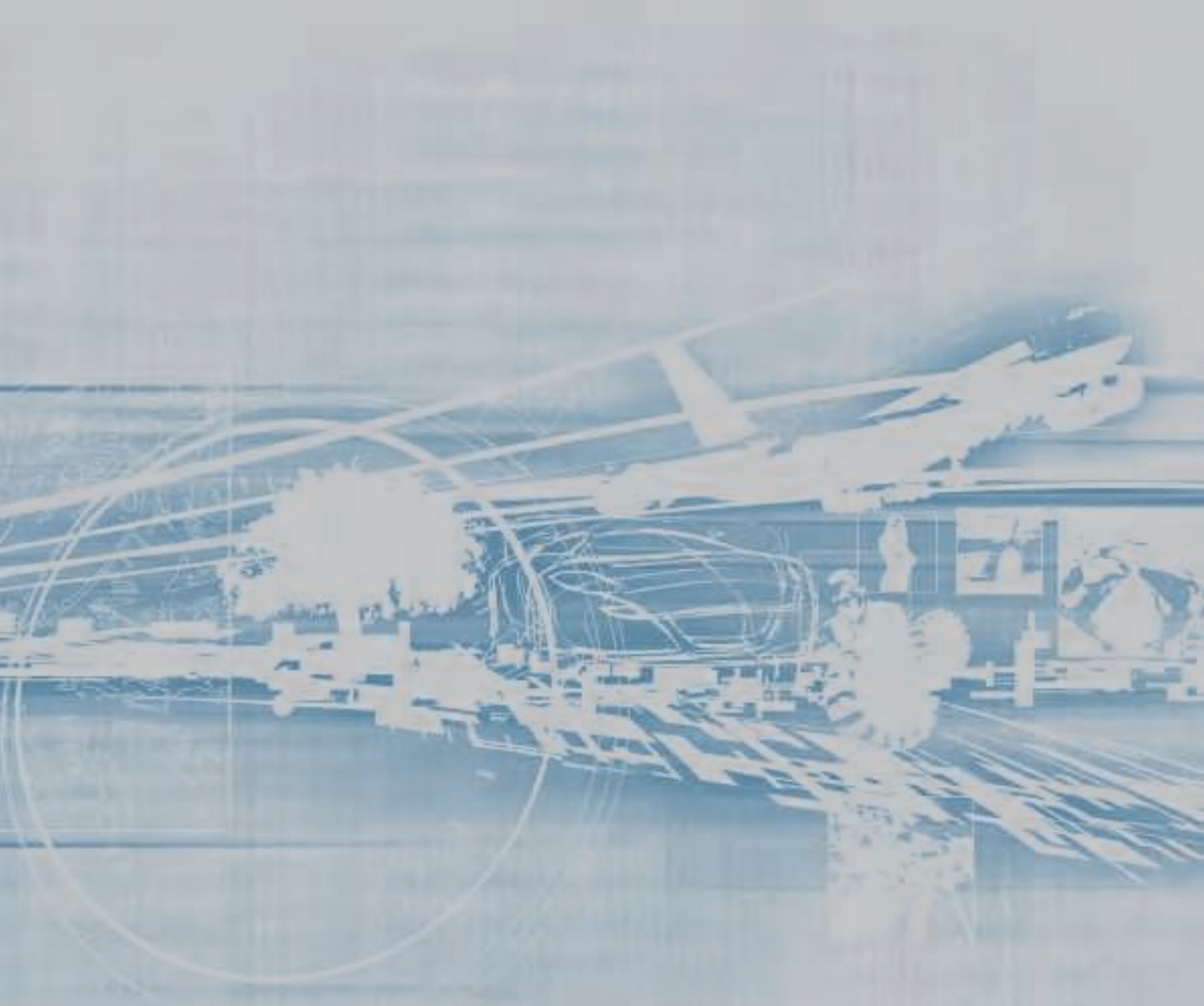
	Focus sur la Roumanie	Focus sur la Pologne
Des effectifs qualifiés	100% d'ingénieurs 70 consultants	80% d'ingénieurs 30 consultants
Une maîtrise des langues	70% parlent français 90% parlent anglais	60% parlent allemand 50% parlent anglais
Une offre adaptée	Mécanique/calcul scientifique Logiciels embarqués temps réel Design numérique CAO	Mécanique/calcul scientifique Electronique CAO
Sécurité	Sécurité physique et logique	Sécurité physique et logique
Clients principaux	Automobile / aéronautique	Automobile / électronique







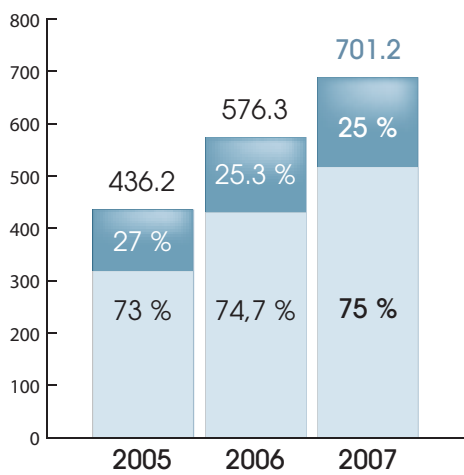
Chiffres clés



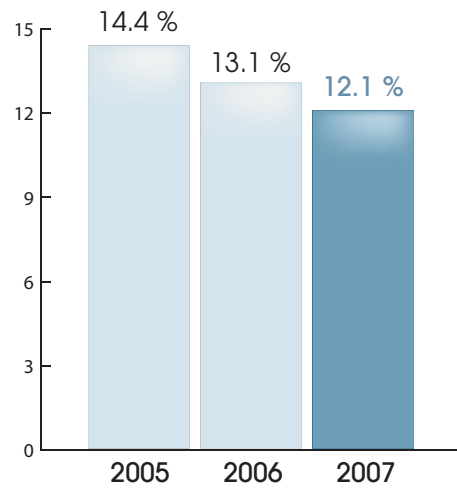
Chiffres clés

2007

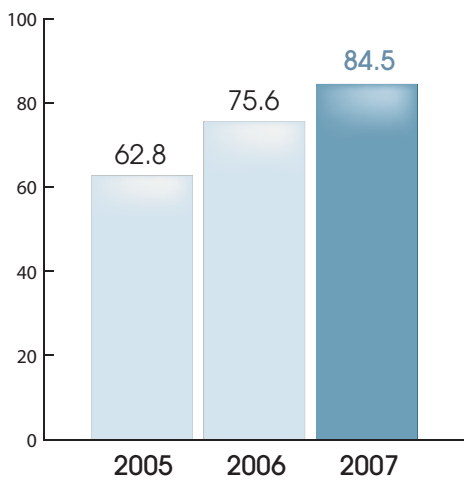
■ Chiffre d'affaires en m€



■ Résultat opérationnel d'activité en % du chiffre d'affaires

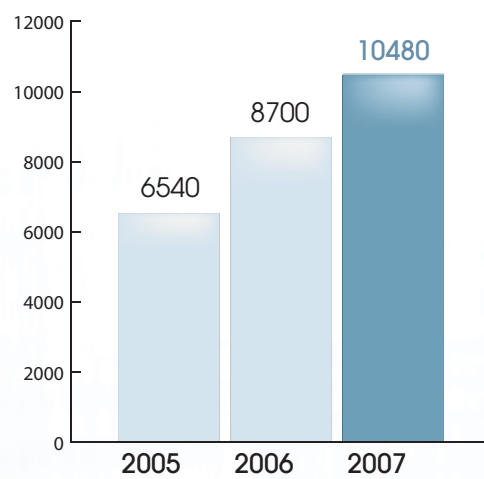
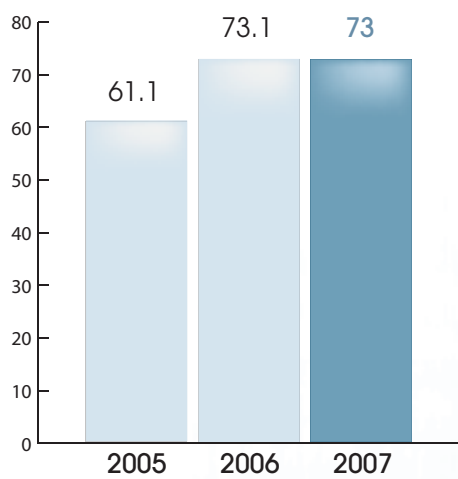


■ Résultat opérationnel d'activité en m€

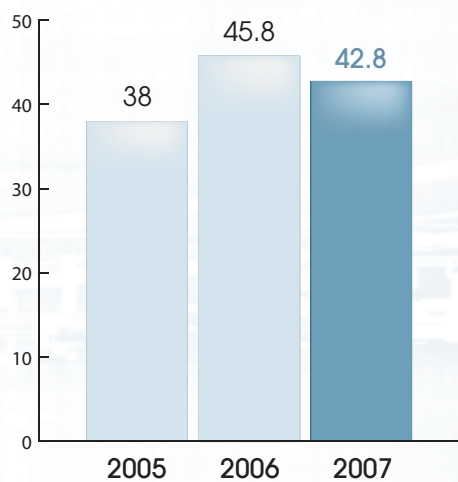


■ Résultat opérationnel en m€

■ Effectifs



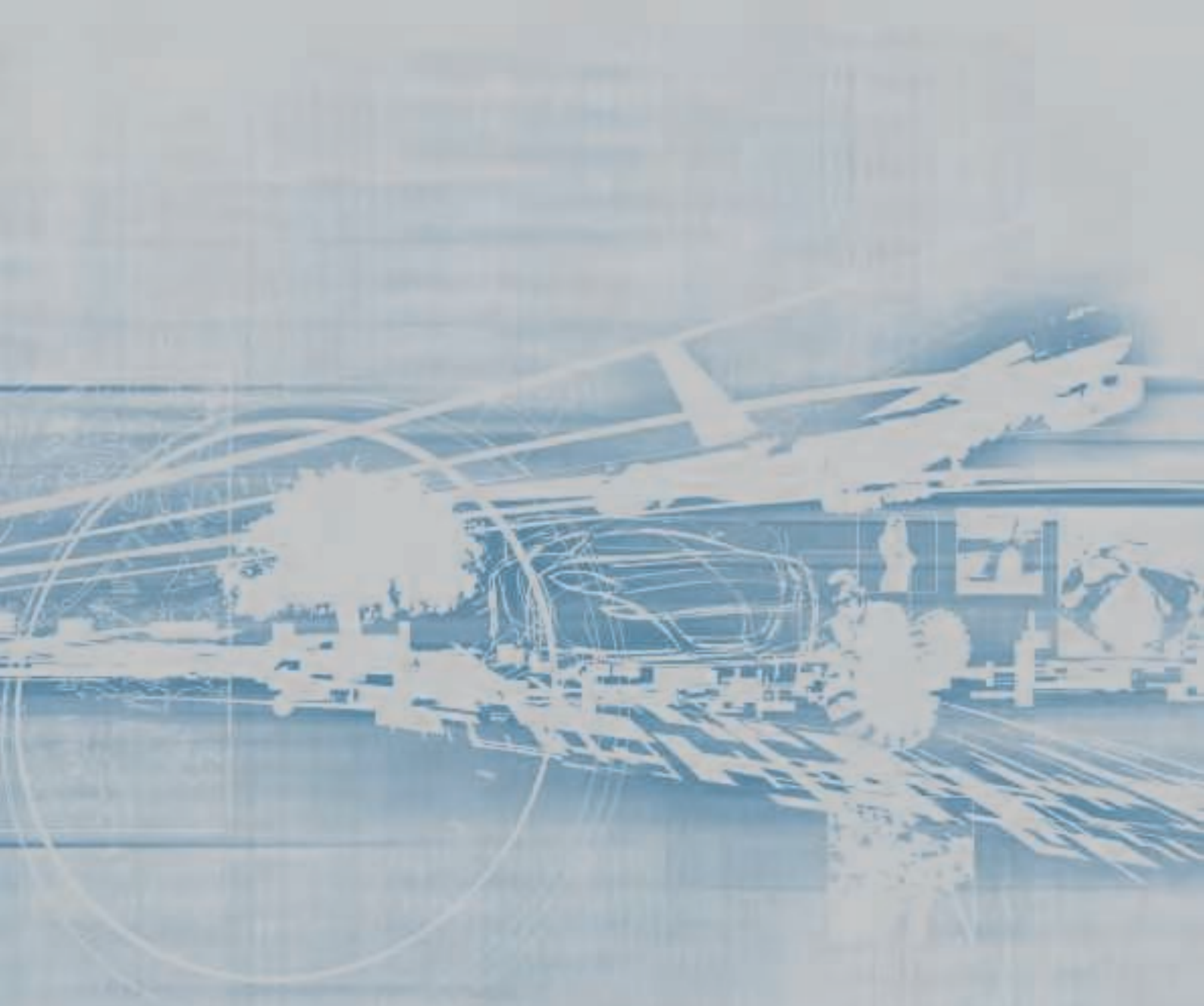
■ Résultat net part du Groupe en m€







En bref



Carnet de l'actionnaire

2007

■ Fiche signalétique

Raison sociale	ALTEN
Activité	Conseil et Ingénierie en Technologies Avancées
Code APE	6202A
RCS	B Nanterre 348 607 417
Adresse du Siège Social	40, avenue André Morizet – 92513 Boulogne-Billancourt
Date de création	1988
Nationalité	Française
Capital social	32 001 718,54 €
Nombre d'actions ALTEN inscrites au Capital	31 485 390
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Exercice social	1er janvier au 31 décembre
Marché de cotation	Le titre ALTEN est coté au compartiment B du marché d'Euronext Paris
Indices boursiers intégrant le titre ALTEN	SBF 120, SBF 250, IT CAC 50, CACMID 100
Code ISIN	FR 0000071946

■ Analystes financiers

Aurel Leven
Avenir Finance Securities
Bryan Garnier
CIC Securities
Crédit Agricole Cheuvreux
Deutsche Bank
Exane BNP Paribas
Fortis
Gilbert Dupont
HSBC
Kepler Equities
ING
IXIS Midcaps
Jefferies
Natixis
Oddo Securities
Société Générale

■ Calendrier

27 juin 2008 : Assemblée Générale sur les comptes annuels 2007
Juillet 2008 : Communiqué de presse : C.A. semestriel 2008
1er octobre 2008 : Communiqué de presse : Résultats semestriels 2008
Novembre 2008 : Communiqué de presse : C.A. 3è trimestre 2008
Janvier 2009 : Communiqué de presse : C.A. annuel 2008

■ Contact

L'information financière est accessible :
Sur internet : www.alten.fr (« espaces investisseurs »)
Par mail : comfi@alten.fr

Répartition actionnariat

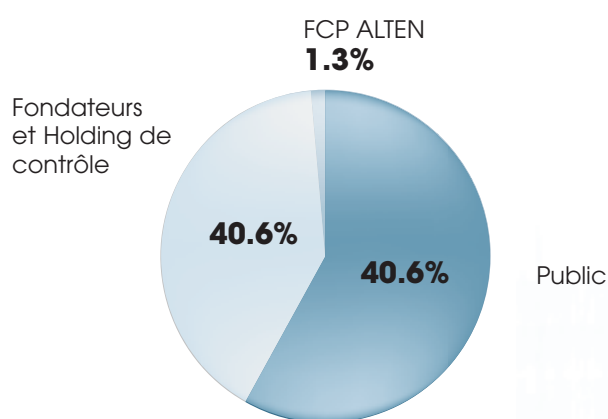


Tableau évolution du cours de bourse

Date	Volume mensuel	K€	Plus haut	Plus bas	Cours moyen	Moyenne Séance en titres	K€
janv-08	1 973 339	56 935 790	30,60	27,31	28,85	89 697	2 587 990
févr-08	1 813 227	52 881 147	30,90	25,75	29,16	90 661	2 644 057
mars-08	2 885 052	78 900 654	26,75	26,00	27,35	131 139	3 586 393
avr-08	1 937 248	56 929 491	30,10	28,20	29,39	101 960	2 996 289
mai-08	3 033 543	87 194 347	29,53	27,90	28,74	151 677	4 359 717
juin-08	3 081 298	85 540 583	29,45	26,16	27,76	146 728	4 073 361
juil-08	2 606 850	72 108 958	29,12	25,81	27,66	118 493	3 277 680
août-08	3 536 114	93 476 641	28,30	24,71	26,43	160 732	4 248 938
sept-08	1 114 914	29 416 103	27,00	25,85	26,38	55 746	1 470 805
oct-08	3 425 789	89 592 502	27,50	25,21	26,15	148 947	3 895 326
nov-08	2 300 863	61 790 408	27,77	25,40	26,86	109 565	2 942 400
déc-08	1 049 153	27 520 234	27,40	24,75	26,23	52 458	1 376 012
janv-08	2 898 501	59 270 331	25,79	16,52	20,45	131 750	2 694 106
févr-08	2 484 739	52 805 143	22,90	19,65	21,25	118 321	2 514 531
mars-08	2 479 723	46 133 504	20,74	17,44	18,60	123 986	2 306 675



Rapport financier 2007

RAPPORT FINANCIER 2007

Profil du Groupe

Alten prend en charge des projets d'études en R&D et en Technologie pour les grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Leader du conseil et de l'ingénierie en technologies, Alten a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 700 millions d'euros en 2007 et compte 10 480 collaborateurs répartis dans 12 pays en Europe.



Le présent document ainsi que le rapport d'activité qui l'accompagne constituent le document de référence ALTEN sur l'exercice 2007.

Celui-ci a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 88 à 149 du document de référence n°D.07-0593 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2007 ;

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2005, ainsi que les rapports de nos commissaires y afférents, présentés de la page 66 à 114 du document de référence n°D.06-0609 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 2006.

SOMMAIRE

Rapport Financier

Page 65	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
Page 67	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital
Page 80	Renseignements concernant l'activité de l'émetteur
Page 88	Rapport de Gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008
Page 110	Annexes au Rapport de Gestion du Conseil d'administration
Page 116	Tableau des résultats des cinq derniers exercices – Résultats ALTEN S.A.
Page 117	Rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne
Page 128	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ALTEN pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
Page 130	Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008
Page 137	Comptes consolidés au 31 décembre 2007
Page 143	Note aux états financiers
Page 155	Détail des comptes consolidés
Page 173	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Page 175	Comptes sociaux au 31 décembre 2007
Page 178	Annexe aux comptes sociaux
Page 193	Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
Page 195	Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Page 197	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe
Page 198	Composition et fonctionnement des organes d'administration
Page 201	Mention des schémas d'intéressement du personnel
Page 203	Évolution récente et perspectives d'avenir
Page 204	Rapport Financier Annuel
Page 205	Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes
Page 206	Table de concordance

I - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

A - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Simon AZOULAY

Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observation. »

Fait à Boulogne-Billancourt, le 25 avril 2008

Simon AZOULAY - Président Directeur Général

B - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

GRANT THORNTON

Représentée par M^{me} Muriel BOISSINOT - 100, rue de Courcelles 75017 PARIS

Date de 1^{ère} nomination : 25 juin 2003.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cabinet DAUGE & ASSOCIES

Représentée par M. Jean Louis ROUZÉ – 22, avenue de la Grande Armée 75017 Paris

Date de 1^{ère} nomination : 30 juin 1997.

Date de renouvellement : 25 juin 2003.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

- suppléant de la société GRANT THORNTON : Société IGEC,
Représentée par M. Gilles HENGOAT - 100, rue de Courcelles 75017 PARIS.

Date de 1^{ère} nomination : 25 juin 2003.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

- suppléant du cabinet DAUGE & ASSOCIES : Cabinet Kling
Représenté par M. Didier KLING - 41, avenue de Friedland 75008 PARIS.

Date de 1^{ère} nomination : 25 juin 2003.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

C - RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Bruno BENOLIEL

Directeur Financier Groupe

email : comfi@alten.fr

Tél : (33)1 – 46 08 70 00

II - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

1. DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT SI CELUI- CI EST DIFFÉRENT DU SIÈGE SOCIAL

ALTEN

Siège Social et Direction Groupe: 40, avenue André Morizet 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex . Le numéro de téléphone du siège social est + 33 (0)1 46 08 72 00

Direction commerciale: 221 bis, boulevard Jean Jaurès 92514 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex . Le numéro de téléphone de la Direction Commerciale est + 33 (0)1 46 08 70 00

2. FORME JURIDIQUE DE L'ÉMETTEUR ET LEGISLATION

Alten est une Société Anonyme à Conseil d'administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de Commerce.

3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

La société a été constituée le 28 octobre 1988.

Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4. OBJET SOCIAL

L'objet social de la société est défini à l'article 2 de ses statuts :

toutes prestations en France et à l'étranger dans les domaines technologique, informatique ou électronique, notamment, en matière de : conseil, études et ingénierie, formation, assistance, maintenance, exploitation de systèmes et réseaux, infogérance, développement et distribution de produits, matériels ou logiciels, et également la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités...et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 348 607 417 depuis le 16 novembre 1988.

6. CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts de la Société, les comptes, les rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au Siège Social de la Société, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels déposés auprès de l'AMF, ainsi que, le cas échéant, leur actualisation, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.alten.fr

7. EXERCICE SOCIAL (*Article 22 des statuts*)

L'exercice social de la société est de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

8. RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (*Article 24 des statuts*)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou être affectées au report à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, portées en report à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

9. MODALITÉS DU PAIEMENT DES DIVIDENDES (*Article 25 des statuts*)

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes soit en numéraire, soit en actions.

10. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES *(Article 21 des statuts)*

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les Assemblées Générales ont lieu soit au siège social de la société, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

11. DROIT DE VOTE DOUBLE *(Article 14 des statuts)*

Il est précisé que depuis l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1999, il existe un droit de vote double soumis aux dispositions suivantes :

Dès l'inscription de leurs actions au nominatif, les actionnaires ont vocation à bénéficier du droit de vote double en fonction du délai en vigueur le jour de cette inscription. Toute modification ultérieure de ce délai leur est inopposable.

Nonobstant ce qui est précisé ci-dessus, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire.

12. SEUIL DE DÉTENTION DU CAPITAL *(Article 7 des statuts)*

Les statuts rappellent l'obligation d'information à la charge des actionnaires telle que visée à l'article 233-7 du Code de Commerce en cas de dépassement des seuils légaux.

L'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1999 a ajouté une obligation d'information à la charge des actionnaires pour ceux qui viendraient à détenir seuls ou de concert un pourcentage de participation supérieur à 3% du capital social ou des droits de vote.

En cas de non respect des obligations de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi ; cette sanction s'applique si, à l'occasion d'une Assemblée Générale, le défaut de déclaration a été constaté par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital et que le défaut de déclaration a été consigné dans le procès-verbal.

13. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES *(Article 8 des statuts)*

La société est autorisée à demander, à tout moment, auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

14. MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS SOCIAUX *(Article 9 des statuts)*

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales. Aucune clause statutaire ne soumet ces modifications à des conditions plus restrictives que les obligations légales.

15. CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION – DURÉE DES FONCTIONS *(Article 15 des statuts)*

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'une action au minimum.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

16. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *(Article 16 des statuts)*

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

17. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROCÈS-VERBAUX *(Article 17 des statuts)*

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

18. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *(Article 18 des statuts)*

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

19. DIRECTION GÉNÉRALE *(Article 19 des statuts)*

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 21 choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur Général. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

20. DECLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, au cours des cinq (5) dernières années, (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration, (ii) aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, (iii) aucun membre du Conseil d'Administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, et (iv) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration par des autorités statutaires ou réglementaires.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord conclu avec des clients ou partenaires financiers, en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la Direction Générale de la Société.

21. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN VIGUEUR À CE JOUR DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Se reporter à l'Annexe 2 du Rapport de Gestion (page 114).

B - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social au 31 décembre 2007 est de 31 976 308 euros, divisé en 31 460 390 actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie. Il a été porté à 32 001 718 euros (divisé en 31 485 590 actions intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie) le 11 mars 2008, suite à des levées d'options de souscriptions d'actions.

Les actions sont librement négociables, elles sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

2. CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 15 507 000 €, en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à termes, à tout moment ou date fixe, à des actions de la société par souscription, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'exception d'action de priorité, et/ou incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres.

D'autre part, le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature.

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre à hauteur de 3% du capital social.

Il est également rappelé que le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 26 mois, à procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un PEE, à hauteur de 5% du capital.

Il est rappelé enfin, que le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2007, et ce pour une durée de 18 mois, à émettre des Bons de Souscription d'Actions (BSA) réservés à une catégorie de personnes, le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pouvant être supérieur à 510 000 euros.

Nous informons les actionnaires que le Conseil d'administration n'a pas utilisé les délégations visées ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2006 pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription d'actions à hauteur de 14% du capital.

Il est rappelé que, conformément à cette délégation, le Conseil d'administration, lors de ses réunions des 23 octobre 2006 et 18 février 2007, a décidé l'attribution d'une part, de 1 189 780 options de souscription d'actions à 598 bénéficiaires (soumises, pour certains, à la condition suspensive de réalisation, d'objectifs fixés par la Direction) et, d'autre part, de 622 790 options de souscription d'actions à 794 bénéficiaires.

Ces options, lorsqu'elles feront l'objet de levées, donneront lieu aux augmentations de capital afférentes.

3. CAPITAL POTENTIEL

Plan d'options de souscription d'actions

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1999 a délégué au Conseil d'administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 8% du capital. À cet effet, elle a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 5 ans, et en fixer les modalités pratiques.

Il est rappelé également que l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2003 a délégué au Conseil d'administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 14% du capital. À cet effet, elle a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques.

Il est rappelé, enfin, que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006 a délégué au Conseil d'administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 14% du capital. À cet effet, elle a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques.

En application de ces délégations, les Conseils d'administration des 27 janvier 1999, 16 décembre 1999, 27 septembre 2000, 9 janvier 2001, 28 mars 2001, 21 août 2001, 25 janvier 2002, 5 septembre 2002, 13 mars 2003, 25 juillet 2003, 6 janvier 2004, 24 mars 2005 et 23 octobre 2006, ont mis en place des plans d'attribution d'options de souscription d'actions décrits page 75.

Il est par ailleurs rappelé que les Conseils d'administration du 25 janvier 2002 et 13 mars 2003 ont décidé de proposer à certains bénéficiaires des plans du 27 septembre 2000, 9 janvier 2001 et 25 janvier 2002, de leur attribuer de nouvelles options à la condition suspensive de renonciation à de précédentes options qui leur ont été consenties.

Ces opérations de repricing ont porté sur un nombre total de 209 500 options anciennes.

Au total, les options de souscription d'actions (*déduction faite des options renoncées dans le cadre des repricings et des options caduques*), donnent droit à des actions représentant 6,79% du nombre d'actions composant le capital social.

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Date d'attribution par le Conseil(1)	Nbre de bénéficiaires	Nbre d'options attribuées	Date de 1 ^{ère} levée possible	Date de dernière levée possible	Date de 1 ^{ère} cession possible	Prix d'exercice après split en euros	Nbre d'actions renoncées	Nbre d'actions exercées au 31/12/2007	Nbre d'actions caduques au 31/12/2007	Nbre d'actions exerçables au 31/12/2007
27/01/99	34	27 950	27/01/03	27/01/07	27/01/04	6,86	0	18 880	9 070	0
16/12/99	190	292 900	16/12/03	16/12/07	16/12/04	27,40	0	17 150	275 750	0
27/09/00	50	174 250	27/09/04	27/09/08	27/09/05	27,20	85 000	1 750	52 500	35 000
09/01/01	180	283 000	09/01/05	09/01/09	09/01/06	28,00	64 500	14 670	174 000	29 830
28/03/01	3	30 000	28/03/05	28/03/09	28/03/06	26,00	0	0	30 000	0
21/08/01	2	28 500	21/08/05	21/08/09	21/08/06	16,85	0	28 500	0	0
25/01/02	214	438 400	25/01/06	25/01/10	25/01/06	15,72	60 000	287 292	73 475	17 633
05/09/02	1	10 000	05/09/06	05/09/10	05/09/06	6,00	0	10 000	0	0
13/03/03	237	359 150	13/03/07	13/03/11	13/03/07	5,90	0	246 452	39 000	73 698
25/07/03	6	450 000	25/07/07	25/07/11	25/07/07	7,30	0	265 568	500	183 932
06/01/04	259	318 970	06/01/08	06/01/12	06/01/08	10,73	0	0	73 800	245 170
24/03/05	356	496 500	29/03/09	29/03/13	29/03/09	17,98	0	0	132 350	364 150
23/10/06 (2)	598	1 189 780	23/10/10	23/10/14	23/10/14	24,10	0	0	1 760	1 188 020
TOTAL		4 099 400					209 500	890 262	862 205	2 137 433

(1) Sur délégation de l'Assemblée Générale du 7 janvier 1999, du 25 juin 2003 et du 27 juin 2006.

(2) Au titre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction.

Tous les plans d'attribution sont des plans de souscription d'actions.

Au total, les options de souscription d'actions donnent droit à 2 137 433 actions représentant 6,79 % du capital "pré-money".

5. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital, soit 3 090 199 actions. Cette délégation expire le 27 décembre 2008.

Cette autorisation a été utilisée, d'une part, dans le cadre du contrat de liquidité (voir paragraphe « contrat de liquidité ») et d'autre part, dans le cadre d'acquisitions successives d'actions réalisées entre janvier et mars 2008, représentant un nombre total de 270 000 actions.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008 de se prononcer sur une nouvelle délégation à conférer au Conseil, également à hauteur de 10% du capital.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

7. OBLIGATIONS CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES, REMBOURSABLES EN INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, À WARRANT OU AUTRES

Néant.

8. CONTRAT DE LIQUIDITÉ

La société ALTEN a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI à SG SECURITIES PARIS.

Au cours de l'exercice 2007, le nombre d'actions achetées via le contrat de liquidité s'est élevé à 215 480 (*quote-part ALTEN 58.58% soit 126 228 titres*) et le nombre d'actions vendues à 216 957 (*quote-part ALTEN 58.58% soit 127 093 titres*), soit un solde négatif de - 1477 titres (*quote-part ALTEN 58.58% soit - 865 titres*) se soustrayant aux 2 819 titres autodétenus au 31 décembre 2006, soit au total, au 31 décembre 2007, un solde positif de 1 342 titres (*quote-part ALTEN 58.58% au 31 décembre 2007 : 786 titres*).

Montant en espèce : 355 389,40€

A la date du 31 mars 2008, le nombre de titres auto-détenus est de 16 072 titres (soit quote-part ALTEN 9415 titres (*valeur comptable du portefeuille : 300 546,40 € et valeur de marché du portefeuille : 300 546,40€*)).

9. NANTISSEMENTS, GARANTIES OU SÛRETÉS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la société, les titres ci-après font l'objet des nantisements suivants dans le cadre de couverture de différents prêts, de cautions bancaires ou de convention de trésorerie.

Nom	Nombre de titres nantis	date d'échéance	nature
Simon Azoulay	2 312 888	31/12/2009	Couverture de prêts
SGTI	9 000 000	25/06/2011	Couverture de prêt
Laurent Schwarz	65 500 70 102	31/12/2008 28/02/2007	Couverture caution bancaire Convention de trésorerie
TOTAL	11 448 490		

10. TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL (au 31/03/08)

DATE	Opération	Capital	Primes cumulées	Nombre d'actions	Nominal de l'action
06/10/1997		2 000 000 F	300 621 F	20 000	100 F
19/08/1998	Suppression de la valeur nominale	2 000 000 F	300 621 F	20 000	Suppression
27/10/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	40 000 000 F	300 621 F	6 000 000	
25/01/1999	Levées d'options de souscription	40 444 000 F	966 843 F	6 066 600	
31/12/1999	Apport de la société ABLOG	40 583 346 F	14 414 809 F	6 087 502	
28/06/2001	Conversion du capital en euros	30 935 000 €	2 197 523 €	6 087 502	
10/08/2001	Division du nominal par 5	30 935 000 €	2 197 523 €	30 437 510	
31/12/2003	Levées de BSPCE	30 962 726 €	2 357 005 €	30 464 800	
27/01/2004	Levées de BSPCE	31 008 232 €	2 618 758 €	30 509 590	
31/12/2004	Levées de Stocks-Options	31 021 043 €	2 682 285 €	30 520 460	
28/09/2005	Levées de Stocks-Options	31 026 471 €	2 713 490 €	30 525 800	
20/10/2005	Levées de Stocks-Options	31 056 140 €	3 168 779 €	30 554 990	
30/12/2005	Fusion/absorption GROUPECYBER	31 095 815 €	3 693 888 €	30 594 025	
03/03/2006	Levées de Stocks-Options	31 129 978 €	4 186 538 €	30 627 650	
28/04/2006	Levées de Stocks-Options	31 302 535 €	6 675 980 €	30 797 490	
27/06/2006	Fusion/absorption QUATERNOVE	31 324 391 €	6 965 628 €	30 818 993	
27/06/2006	Levées de Stocks-Options	31 391 268 €	8 002 355 €	30 884 791	
03/10/2006	Levées de Stocks-Options	31 392 488 €	8 019 999 €	30 885 991	
18/12/2006	Levées de Stocks-Options	31 399 786 €	8 063 072 €	30 893 171	
29/01/2007	Levées de Stocks-Options	31 408 750 €	8 154 070 €	30 901 991	
06/03/2007	Levées de Stocks-Options	31 439 858 €	8 818 203 €	30 932 597	
02/05/2007	Levées de Stocks-Options	31 496 724 €	9 134 363 €	30 988 545	
27/06/2007	Levées de Stocks-Options	31 538 966 €	9 453 746 €	31 030 105	
27/07/2007	Levées de Stocks-Options	31 553 439 €	9 550 298 €	31 044 345	
02/10/2007	Levées de Stocks-Options	31 640 575 €	10 046 344 €	31 130 075	
31/10/2007	Levées de Stocks-Options	31 729 244 €	10 596 197 €	31 217 313	
30/11/2007	Levées de Stocks-Options	31 923 155 €	11 727 346 €	31 408 095	
29/01/2008	Levées de Stocks-Options	31 976 308 €	12 035 095 €	31 460 390	
11/03/2008	Levées de Stocks-Options	32 001 718 €	12 235 796 €	31 485 390	

La valeur nominale implicite de l'action est de 1,016 euros

11. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (au 31/03/2008)

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<u>Actions nominatives</u>				
Simon Azoulay	3 217 938	10,22%	6 435 876	14,63%
Laurent Schwarz	251 410	0,80%	502 820	1,14%
Gérald Attia	11 690	0,04%	23 380	0,05%
SGTI ¹	9 000 000	28,58%	18 000 000	40,91%
Autres	541 842	1,72%	577 292	1,31%
Sous-Total Action de concert ²	12 469 348	39,59%	24 938 696	56,68%
Sous-Total	13 022 880	41,35%	25 539 368	58,04%
<u>Actions au porteur</u>				
FCPE Alten ³	402 500	1,28%	402 500	0,91%
Public	17 503 611	55,58%	17 503 611	39,78%
Fondateurs	285 184	0,91%	285 184	0,65%
Auto-détention	279 415	0,89%	270 000	1%
TOTAUX	31 493 590	100%	44 000 663	100%

1 Holding détenu Simon Azoulay.

Il n'existe aucun flux financier entre SGTI et les sociétés du Groupe ALTEN.

2 Actions de concert : entre Simon Azoulay, Laurent Schwarz et la société SGTI.

3 Actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital de la société et des droits de vote.

12. MODIFICATIONS ÉVENTUELLES INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

	2005	2006	2007
<u>Actions au Nominatif (en %)</u>			
Simon AZOULAY	12,20	10,41	10,23
Laurent SCHWARZ	5,30	3,81	0,80
Gérald ATTIA	0,04	0,04	0,04
SGTI	29,42	29,12	28,61
Autres	0,17	0,40	0,47
<u>Actions au Porteur (en %)</u>			
FCP	1,89	1,47	1,53
Public	47,03	50,82	57,67
Fondateurs	3,93	3,92	0,65
Auto-détention	0,02	0,01	0,00
	100%	100%	100%

13. OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Aucune offre publique d'achat, d'échange ou de garanties de cours n'a été effectuée par des tiers sur les actions de la société.

Par ailleurs la société n'a effectué aucune offre publique d'échange sur les actions d'une autre société, sur un marché réglementé.

14. ACTION DE CONCERT

La société SGTI est un holding constitué par les fondateurs de la société ALTEN afin d'assurer une stabilité de l'actionnariat et un niveau de contrôle dans la société ALTEN.

La société SGTI ne détient pas d'autres actifs que les titres ALTEN.

L'action de concert déclarée à l'AMF entre Monsieur Simon AZOULAY, Laurent SCHWARZ et la société SGTI s'est poursuivie sur l'exercice 2007.

15. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

- Franchissement, à la baisse, du seuil de 5% en droits de vote par les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited (FIL) suite à cession d'actions intervenues en date du 29 mars 2007 ;
- Franchissement, à la baisse, du seuil de 5% en capital par les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited (FIL) suite à cession d'actions intervenues en date du 2 mai 2007.

16. PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement en vigueur.

17. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ÉMETTEUR

Il existe une seule catégorie de titres cotés en Bourse : actions ordinaires cotées sur Euronext Paris de NYSE Euronext.

18. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes soit en numéraire, soit en actions.

Depuis la date de son introduction en Bourse, ALTEN n'a jamais distribué de dividendes et n'envisage pas d'en distribuer au titre de l'exercice 2007.

Sans préjuger des décisions futures des actionnaires pour les années à venir, il n'entre pas pour l'instant dans le cadre de la stratégie définie par le Conseil d'administration de proposer des distributions de dividendes.

19. EVOLUTION DU COURS DEPUIS 12 MOIS

Cette information figure en page 59 du Rapport d'Activité.

C - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

1. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE

Depuis sa création, la croissance d'ALTEN suit deux axes stratégiques : la proximité géographique de ses clients (*en France comme à l'étranger*) et l'enrichissement de son offre par le développement de nouvelles compétences et prestations. ALTEN est ainsi devenu rapidement l'un des leaders européens du secteur du Conseil et Ingénierie en Technologies Avancées.

1988

Création d'ALTEN par trois ingénieurs issus de Grandes Écoles, qui assurent depuis la Direction du Groupe.

1989

ALTEN crée ses premières filiales en France : ALTEN Sud-Ouest, ALTEN Industrie (*Intégration au forfait dans le domaine ferroviaire*), GIST et à l'étranger : ALTEN Ltd (UK).

1991

Malgré la crise économique, ALTEN poursuit sa croissance, double ses effectifs et reste bénéficiaire pendant la période 1991-1994.

1994

ALTEN élargit ses prestations avec la création de filiales spécialisées en matière d'Architectures Réseaux, de Systèmes ouverts, de Client/serveur, et de Technologies Objet.

1997

ALTEN poursuit son déploiement régional à travers les agences ALTEN Ouest et ALTEN Est.

1999

ALTEN est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris le 1^{er} février. Le Groupe complète son implantation régionale avec ALTEN P.A.C.A, ALTEN Nord et filialise ses activités en Belgique avec la création de la société ALTEN Benelux fin décembre.

2000

ALTEN poursuit son implantation à l'étranger en créant ALTEK en Allemagne, ALTEN Espagne, AXEN au Benelux, et prend le contrôle à 100% d'ALTEN Ltd en Grande-Bretagne. Le Groupe acquiert ABILOG, ANOTECH, COGITEL et le Groupe TECHNIQUES AVANCÉES.

2001

ALTEN accélère sa politique de croissance externe pour maintenir son rythme de développement dans un environnement économique moins favorable et procède à l'acquisition de trois nouvelles sociétés dont une à l'étranger: EBEN Technologies, SD PARTNERS et ETIC.

2002

Le Groupe ALTEN poursuit sa croissance tout en préservant ses marges. La société acquiert 4 nouvelles sociétés (*SBD Technologies et SIATCOM en Espagne, ORION aux Pays-Bas et GROUPECYBER en France*) et renforce ses positions à l'international.

2003

L'international représente 20% du Chiffre d'Affaires du Groupe ALTEN à fin 2003 grâce au déploiement sur l'Italie (*acquisition de DEC INFORMATICA*) et l'Allemagne (*acquisition de IMP GMBH*).

ALTEN acquiert également une société en France, le Groupe GSO, spécialisée dans le management de projets en R&D.

2004

ALTEN renoue de façon significative avec la croissance organique en France et poursuit son développement à l'international. Le Groupe réalise plus de 25% de son Chiffre d'Affaires hors de France. ALTEN acquiert 3 nouvelles sociétés : CRONOS en Espagne, SYSELOG en France et AEROTEC en Allemagne.

Cette dernière acquisition lui permet de devenir l'un des leaders européens dans le management de projets en R&D.

2005

ALTEN poursuit son développement à un rythme soutenu et dépasse son objectif de 6000 personnes avec un an d'avance (*effectif de 6 540 personnes fin 2005*). Le Groupe réalise plus de 27% de son chiffre d'affaires hors de France. Au 1^{er} juillet 2005, GIST absorbe la société HUMELEC, et APTECH, la société COGITEL. En septembre, ALTEN acquiert la société QUA TERNOVE en France. Au 31 décembre, ALTEN détient 81,86% du capital. Enfin, au 30 décembre, ALTEN absorbe sa filiale GROUPECYBER et procède, immédiatement après, à l'apport partiel d'actif de la branche d'activité constituée par la société GROUPECYBER à la société ALTEN SI.

2006

ALTEN devient le leader européen du Conseil en Hautes Technologies (source : PAC¹). Le Groupe ALTEN a poursuivi sa progression par croissance organique et externe, en adaptant et élargissant son offre.

Pour répondre à la demande croissante des clients en workpackage² et offshore/nearshore³ Alten a regroupé au sein d'une division dédiée, l'offre « Projets Structurés ».

Une société spécialisée dans les bureaux d'études R&D et Design en workpackage a été acquise en juillet 2006.

L'offre nearshore s'est étoffée grâce à une acquisition en Roumanie. Elle comprend désormais la Tchéquie, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie et le Vietnam.

¹ Etude réalisée par Pierre Audoin Consultants

² Prestations sous-traitées avec mise à disposition de moyens techniques (locaux, moyens informatiques, logiciels métiers)

³ Services consommés en France et réalisés à l'étranger (dans des pays proches géographiquement : nearshore ou dans des pays éloignés voire très éloignés : offshore).

2007

Alten a confirmé son statut de leader du Conseil et de l'ingénierie en Technologies.

2. RÔLE D'ALTEN S.A.

ALTEN S.A. POSSÈDE UN DOUBLE RÔLE :

Rôle de Holding

Alten S.A. gère l'ensemble des participations des sociétés du Groupe et est en charge de la croissance externe.

Alten S.A. rend des services fonctionnels à l'ensemble des sociétés du Groupe tels que :

- juridique (*droit des sociétés, contrats, gestion des litiges, droit social, contentieux, fusions-acquisitions...*),
- financier (*comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie...*),
- administration et gestion du personnel (*gestion des carrières, paie, relations sociales...*),
- services généraux (*logistique, entretien, maintenance...*),
- informatique (*Systèmes d'information et Réseaux/ Télécoms*),
- développement interne (*recrutement et formation des managers commerciaux...*).

Ces services sont refacturés aux filiales selon le principe du coût réel majoré d'un mark-up (*cost plus*).

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée en France, ALTEN a mis en place des conventions de trésorerie avec les filiales concernées.

Une activité opérationnelle : ALTEN Techno et ALTEN Régions

Les Pôles ALTEN Techno (Paris – Ile de France) et ALTEN Régions comptent environ 2 900 ingénieurs. Ils sont organisés en agences (*centres de profits*), comme l'ensemble des sociétés du Groupe.

3. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE au 31/12/2007

Voir note aux états financiers pages 153 et 154.

4. DESCRIPTIF DES ACTIVITES DES PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE

ALTEN	Holding et structure de direction du Groupe. Activité opérationnelle ALTEN (ALTEN Techno) pour les gestions Ile de France et Province ; Conseil et Ingénierie en Télécommunication, Système embarqués et Temps réel, Electronique, Sciences physiques.
GIST	Calcul scientifique, Mécanique, Système embarqués et Temps réel.
ALTEN SIR (ex. APTECH)	Conseil en Architecture Systèmes d'Information et Réseaux.
ALTEN SUD OUEST (ex-ANOTECH)	Etudes, R&D, consulting, PMO dans les secteurs aéronautiques, spatial, énergie, télécoms.
MI-GSO, AEROTEC	Management de projets en R&D, PMO
CISIA	Sûreté de fonctionnement et ingénierie documentaire
GROUPE IDESTYLE	Etudes, R&D, design dans les secteurs de l'automobile et l'aéronautique

ALTEN S.A, le holding opérationnel, réalise 36,56 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les autres sociétés contribuant de façon significative au chiffre d'affaires consolidé du Groupe sont : ALTEN SIR, GIST, GROUPE IDESTYLE, ALTEN SUD OUEST, et AEROTEC.

5. PLACE DE L'ÉMETTEUR SUR LES MARCHÉS

A - PRINCIPAUX CLIENTS D'ALTEN

ALTEN travaille principalement avec des clients grands comptes (*près de 95% du C.A.*). Le risque d'insolvabilité est donc limité. Les délais de recouvrement de créances clients s'établissent à 115 jours, en diminution de 6 jours par rapport à 2006.

Part des premiers clients (en % du C.A.)

	2005	2006	2007
1^{er}	7	8	7
5 premiers	27	32	29
10 premiers	41	45	42

B - CONTRATS CLIENTS

ALTEN facture la quasi-totalité de ses prestations au temps passé, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les contrats conclus par ALTEN sont des contrats d'assistance technique ou en mode workpackage dont la durée est variable en fonction des projets.

Le Groupe ne réalise que 7% de son Chiffre d'Affaires au forfait. Ces contrats font l'objet d'un reporting mensuel spécifique pour valider la marge prévisionnelle. Toute dérive constatée dans l'évolution de la marge à fin d'affaire est immédiatement identifiée et des actions correctrices mises en place.

Dans le cadre des certifications ISO, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place au sein du Groupe ALTEN.

Ainsi, les contrats clients sont validés par les services Qualité, Sécurité et Juridique.

a) Partenariat

Néant.

b) Politique de financement des comptes clients

Le Groupe ALTEN ne recourt pas à la titrisation de ses comptes clients, ni au factoring*. Il finance l'intégralité de son poste clients sur fonds propres ou utilise ponctuellement des lignes de crédit court terme.

*A l'exception d'une société acquise en juillet 2006. Dans les comptes consolidés, les créances factorées sont retraitées au bilan en créances et dettes financières et ne figurent donc pas en hors bilan.

C - MARCHÉ ET POSITIONNEMENT D'ALTEN

Le marché adressé par Alten recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine du conseil en technologies. On distingue notamment les logiciels embarqués, le contrôle et la supervision, la recherche et développement. Ces prestations trouvent leur principal débouché dans les secteurs où Alten réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires : les constructeurs et opérateurs télécoms, de matériel électrique et électronique et les industriels de l'aéronautique, automobile, espace, défense...

a) Le marché du Conseil en technologies accessible à Alten

Selon Pierre Audoin Consultants le marché accessible à Alten est constitué essentiellement de 2 segments. Pierre Audoin Conseil regroupe ces segments sous l'appellation Conseil en technologies.

- Le CAR-IS en systèmes et applications scientifiques et techniques.

Ce segment couvre les domaines suivants :

- Applications scientifiques (calcul, simulation...)
- Contrôle / Commande / Supervision
- Applications temps réel
- Applications "embarquées" ou intégrées dans des produits, systèmes, services...
- Externalisation R&D à contenu informatique (développement logiciel exclusivement).

- Le CAR-IS en externalisation Recherche & Développement (R&D), constitué de sous-traitance en mode "assistance" ou en mode "projets" d'études et développement dans des domaines technologiques divers : chimie, énergie, électronique, mécanique, aérodynamique, environnement...

La différence essentielle entre ces 2 segments est que le premier est constitué exclusivement de prestations relatives aux technologies de l'information (IT), qui ont généralement pour objet le développement des logiciels. Le second est par contre, pour l'essentiel, constitué des prestations dans les sciences de l'ingénierie, hors informatique traditionnelle.

Ces deux segments représentent respectivement :

- 2 607 Meuros pour le domaine des applications scientifiques et techniques (STIE)
- 3 721 Meuros pour le domaine de l'externalisation R&D
- soit un total de 6 328 Meuros en 2007

Le tableau ci-dessous présente les évolutions attendues du marché adressé par Alten :

Meuros	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Conseil en Technologies hors forfait (périmètre ALTEN restreint)	3212	3427	3653	3892	4140	4408
Croissance	-	6,7 %	6,6 %	6,5 %	6,4 %	6,5 %
Total Conseil en Technologies	5908	6328	6778	7241	7728	8255
Croissance	-	7,1 %	7,1%	6,8 %	6,7%	6,8 %

L'année 2007 affiche une croissance de 7%. Cette croissance devrait rester soutenue grâce à la bonne tenue de secteurs comme l'Aéronautique et l'Énergie, ainsi que la sous-traitance toujours active de l'Automobile et des Télécoms.

b) L'environnement concurrentiel

Alten est communément inclus dans l'environnement concurrentiel des SSII (Sociétés de Services en Ingénierie Informatique). Toutefois, il est plus judicieux de positionner Alten parmi les sociétés proposant le même type d'offre. Pierre Audoin Consultants a établi les classements des prestataires de services en technologies de l'information, puis celui des spécialistes sur le marché "Conseil en Technologies". Sur le marché "Conseil en Technologies", Alten se situe au 1er rang, (source PAC : avril 2008).

On note dans ce classement 2 types d'acteurs :

- Les grandes SSII, présentes par "effet de taille" sans disposer généralement d'unités spécifiques (Capgemini...),
- Les "spécialistes" tels qu'Alten, Altran, Assystem, Akka/Coframi, SII, Segula Technologies...

Alten a gagné des parts de marché en 2007 en France par rapport à ses concurrents directs.

c) Conclusions sur le positionnement d'Alten

Le marché du Conseil en technologies s'est bien porté en 2007.

Plusieurs secteurs sont dynamiques : l'aéronautique, l'énergie... L'automobile continue de faire appel massivement à la sous-traitance même si on y observe des difficultés et des prémices de délocalisation.

Consolidation : On note que cette tendance s'accélère avec par exemple le rachat de Coframi par Akka, mais aussi avec les stratégies d'Alten ou de Segula Technologies pour renforcer leurs positions et atteindre des tailles critiques. On observe aussi que les clients demandent de plus en plus un interlocuteur unique par projet. Les référencements se durcissent aussi progressivement.

D - EFFECTIFS FIN DE PERIODE GROUPE ALTEN

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/03/2008
Consultants (1)	5 780	7 600	9 200	9 300
Fonctionnels (2)	760	1 100	1 280	1 300
Total	6 540	8 700	10 480	10 600

(1) Effectif salarié réalisant des projets techniques chez les clients, dont les prestations sont facturées.

(2) Effectif fonctionnel interne ne donnant pas lieu à facturation.

E - 35 HEURES

Fin décembre 1999, ALTEN et ses filiales françaises, représentant alors plus de 90 % de l'activité et des effectifs, ont mis en place un accord d'entreprise.

Toutes les filiales françaises du Groupe sont aux 35 heures.

F - BILAN SOCIAL D'ALTEN S.A.

La société remplit ses obligations concernant la diffusion de son bilan social qui fait chaque année l'objet d'une présentation au Comité d'Entreprise.

G - REGLEMENT INTERIEUR

La société ALTEN dispose d'un règlement intérieur qui régit les dispositions en matière d'hygiène et de sécurité, de conditions de travail, d'horaires, de discipline, de prévention...

H - TAUX D'ACTIVITE D'ALTEN

Le taux d'occupation des consultants calculé mensuellement est défini comme le ratio entre le nombre de jours facturés et le nombre de jours facturables (hors CP/RTT/autres obligations...).

Ce taux était de 94,3% en 2006 (versus 94,7 % en 2007).

I - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

1. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Se référer au Rapport de Gestion page 94, paragraphe III – A – 7.

2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2007

Se reporter à la note aux états financiers pages 143.

3. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS

Aucun investissement futur n'a fait l'objet d'engagement ferme de la part des organes de direction, à l'exception des clauses d'earn-out sur acquisitions de filiales. Ces montants ont été dûment enregistrés à l'actif des comptes consolidés du Groupe, dans les écarts d'acquisition au passif, en dettes sur immobilisations pour un montant total estimé à 10,5 M€ fin 2007.

4. PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

Hormis ALTEN S.A. pour laquelle les comptes sociaux sont détaillés page 175, les trois principales filiales du Groupe sont GIST, ALTEN SIR et ALTEN SUD OUEST (ex. ANOTECH) (voir informations pages 83, paragraphe C – 4 et page 96, paragraphe III – A – 13).

III - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2008

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité de la société, ainsi que celle du groupe ALTEN et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent. Le Groupe présente et publie en 2008 ses comptes sociaux au 31 décembre 2007 selon les principes comptables français. En application du Règlement 1606/2002 de la Communauté Européenne du 19 juillet 2002, les états financiers du Groupe ont été établis et sont publiés conformément au référentiel IFRS (« *International Financial Reporting Standards* ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice de leur mission.

A - LE GROUPE ALTEN

1. L'ACTIVITÉ

a) L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que toutes les filiales d'ALTEN S.A sont consolidées dans les comptes du Groupe selon les méthodes décrites dans les notes aux états financiers consolidés.

b) Commentaires sur l'activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le marché et l'activité

En 2007, le marché du conseil en R&D est resté bien orienté, en croissance d'environ 6 à 7 %. De nouveaux secteurs porteurs, tels que l'énergie et la pétrochimie, ont permis à ALTEN d'accélérer son développement, grâce à une stratégie commerciale dédiée. L'activité est restée satisfaisante dans tous les autres secteurs d'activité.

Malgré un contexte de concurrence accrue, l'Automobile et l'Aéronautique doivent investir dans de nombreux nouveaux projets (renouvellement de gammes, lancement de l'A 350, projet A 380...), exigeants en termes de technologies nouvelles et innovantes.

La demande des clients, particulièrement en France, évolue dans le sens d'une plus grande globalisation des prestations.

Les directions Achats et Techniques, qui souhaitent associer leurs fournisseurs à leur stratégie R&D, recherchent des prestataires capables de proposer des gains de productivité, une pluridisciplinarité de compétences et d'offres (consulting, workpackage, forfaits, PMO, SLI, Doc,..), ainsi qu'une présence internationale, *nearshore* et *offshore*.

Pour ces raisons, la taille critique devient un élément déterminant des procédures de référencement ; le prestataire devient un véritable partenaire et les « shorts lists »* continuent donc à se réduire.

Dans ce contexte, notre Groupe a poursuivi sa progression en élargissant son offre.

Le Groupe a poursuivi ses gains de parts de marché significatives, principalement dans les secteurs de l'Énergie, de l'Automobile et de l'Aéronautique, mais également dans le secteur bancaire (ALTEN est présent dans les systèmes d'information technologiques).

La répartition du chiffre d'affaires par secteur traduit l'évolution des marchés : la part de l'Industrie/Énergie a augmenté de manière sensible, atteignant 17% du chiffre d'affaires en 2007 contre 12 % en 2006 ; le secteur Banque/ Tertiaire est passé de 12 % en 2006 à 14 % en 2007, tandis que la contribution des autres secteurs d'activité est restée stable. Seuls les Telecoms sont en retrait, passant de 23 % du chiffre d'affaires en 2006 à 19 % en 2007.

* Liste finale de fournisseurs ou prestataires

Le recrutement des ingénieurs

La capacité à recruter des ingénieurs de haut niveau constitue un élément déterminant dans la stratégie de gain de parts de marché. Les départs à la retraite et le contexte tendu du recrutement contribuent à renforcer une demande dynamique. Dans ce contexte, la structure RH a été renforcée et ALTEN a recruté plus de 3 500 ingénieurs en 2007. ALTEN, qui attire de nombreux talents, bénéficie donc d'un réel avantage concurrentiel.

La croissance externe

Le Groupe a poursuivi sa politique de croissance externe ciblée et a concrétisé, en France, deux (2) acquisitions en 2007 :

- la société N2T, spécialisée dans le conseil en Réseaux/Telecoms, qui compte 48 consultants, acquise à hauteur de 100% du capital, en janvier 2007 ;

- le groupe AVENIR CONSEIL, spécialisé dans le domaine de l'ingénierie assistée par ordinateur (IAO), qui compte 77 consultants, acquis à hauteur de 82% du capital, en novembre 2007.

Ces acquisitions ont été autofinancées.

2. Résultats du Groupe ALTEN

Le chiffre d'affaires s'établit à 701,2 M€ en progression de 21,7 % par rapport à 2006 (576,3 M€). La part de l'activité à l'étranger est de 25%.

En Millions d'Euros	2006		2007		Variation %
	M€	%	M€	%	
Chiffre d'Affaires	576,3	100	701,2	100	+ 21,7
Résultat opérationnel d'activité	75,6	13,1	84,5	12,1	+11,8
Coût des stocks options	-2,5		-4,2		
Résultat opérationnel courant	73,1	12,7	80,3	11,5	9,9
Charges non récurrentes			-1,6		
Dépréciation de goodwill			-5,6		
Résultat opérationnel	73,0	12,7	73,1	10,4	+ 0,1
Résultat financier	-1		-0,7		
Résultat net part du Groupe	45,8	7,9	42,9	6,1	- 6,3

Le résultat opérationnel d'activité s'établit à 84,5 M€, en progression de 11,8 % par rapport à 2006 (75,6 M€). Il représente 12,1 % du chiffre d'affaires (13,1 % en 2006).

Ce fléchissement de la marge opérationnelle d'activité est principalement dû à l'intégration en année pleine de sociétés acquises courant 2006, à très faible rentabilité. Quelques forfaits déficitaires et une augmentation des coûts de structuration commerciale et de recrutement des ingénieurs et consultants ont également contribué à contracter la marge.

Après prise en compte du coût théorique des stock-options, le résultat opérationnel courant s'élève à 80,3 M€ (73,1 M€ en 2006).

Le résultat opérationnel, après prise en compte de charges non récurrentes sur exercices antérieurs liées à une société acquise en 2006 (1,6 M€) et après dépréciation de goodwill (5,6 M€), s'élève à 73,1 M€ (en hausse de 0,1% par rapport à 2006) et représente 10,4% du chiffre d'affaires (contre 12,7% en 2006).

Le résultat financier IFRS est négatif de 0,7 M€, en raison du coût financier sur actualisation des dettes à moyen terme et de charges d'intérêts sur les découverts bancaires.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 29,2 M€, et des intérêts minoritaires de 0,3 M€, le résultat net part du Groupe s'établit donc à 42,9 M€, soit 6,1% du chiffre d'affaires, en diminution de 6,3% par rapport à 2006 (45,8 M€).

Le Groupe a généré un *Free Cash Flow* (marge brute d'autofinancement minorée/majorée de la variation du BFR) de 22,4 M€, en hausse de 8 % par rapport à 2006 (20,8M€), qui lui a permis d'autofinancer sa croissance et ses investissements.

La position de *cash net* (trésorerie nette des découverts et des emprunts bancaires) est positive de 3,2 M€. Le *gearing* (dette nette/fonds propres part du Groupe) est de -1,2%.

Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés conformément à l'Article L 225-100 du Code de Commerce.

3. FACTEURS DE RISQUES

a) Risques crédit

La société dispose de lignes de crédit à court terme renouvelables annuellement pour financer principalement son BFR et les opérations de croissance externe d'un montant non significatif. La trésorerie générée est affectée au remboursement des découverts bancaires, ainsi qu'au financement (i) du besoin en fonds de roulement généré par la croissance organique et (ii) des opérations de croissance externe.

Le Groupe s'est néanmoins assuré la capacité à mettre en place dans des délais courts des financements à moyen terme pour financer une opération de croissance externe qui requerrait la réalisation d'investissements de montants significativement supérieurs à la génération de trésorerie annuelle.

b) Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Le Groupe ALTEN n'est pas endetté à court, moyen ou long terme et n'encourt donc pas de risque de taux.

Le Groupe facture ses prestations en euros, à l'exception de ses filiales au Royaume-Uni et en Suisse. Son risque de change est donc quasiment nul.

Le risque lié au cours de Bourse est nul, le Groupe ne détenant pas d'actions propres (à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité) et n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant à terme, accès au capital.

A titre indicatif, du 9 au 22 janvier 2008, ALTEN a procédé, dans le cadre de son Programme de Rachat d'actions (autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007), à l'acquisition de 150 000 de ses propres actions (représentant 0,48% du capital social à cette date).

c) Risque de liquidité

Le Groupe n'encourt pas de risque de liquidité.

d) Risques juridiques

Les prestations d'ALTEN sont essentiellement facturées au temps passé. En pratique, les risques liés aux activités de contrats avec engagement de résultat restent faibles.

Les procédures internes élaborées par certains grands clients industriels pour émettre les bons de commande et procéder à la mise en paiement des factures affectent le délai de paiement. Face à cette difficulté croissante, le Groupe a dû renforcer ses process pour limiter l'augmentation des encours clients, ceci ne traduisant pas une augmentation du risque d'insolvabilité des clients.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est partie à un certain nombre de procédures judiciaires principalement dans le domaine social. Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

e) Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

f) Risques liés aux délocalisations

Depuis quelques années, les clients souhaitent faire réaliser une partie de leurs études et développements dans des pays dits à « bas coûts ». Le Groupe ALTEN a donc mis en place des structures dédiées pour répondre à cette demande et accompagner certains clients dans les pays à « bas coûts ». Néanmoins, à ce jour, cette offre reçoit un écho très faible de la part des clients.

g) Risques liés à l'Activité

Les clients du Groupe sont parmi les plus grands comptes français et européens. Le Groupe ALTEN réalise 50 % de son chiffre d'affaires avec une vingtaine de clients et le premier client représente 6,5 % du chiffre d'affaires du Groupe, sur plusieurs sites et pays. Aucun risque de dépendance n'a été identifié.

h) Risques industriels liés à l'environnement

Le Groupe ALTEN réalise des prestations de services intellectuelles. Par nature, ces activités ont peu d'impact sur l'environnement.

A noter que de nombreux ingénieurs du Groupe ALTEN travaillent sur des projets de R&D, notamment en matière de transport, comportant une forte composante écologique et énergétique (réduction des émissions, réductions de pertes thermiques, etc...).

4. PRINCIPALES POLICES D'ASSURANCES

a) Assurance Responsabilité Civile

Le Groupe ALTEN a souscrit une police d'assurance de Responsabilité Civile Exploitation et professionnelle couvrant les filiales françaises et internationales.

Les filiales internationales ont par ailleurs souscrit une police locale de responsabilité civile qui a notamment pour objet de garantir des risques soumis à une obligation d'assurance locale, moyennant une cotisation forfaitaire par pays.

b) Assurances Multirisques bureaux et informatiques

Ces polices couvrent les dommages (dégâts des eaux, incendies, vols...) susceptibles d'être causés aux bâtiments loués par ALTEN ainsi qu'aux mobiliers, matériels informatiques, présents ou non dans ces locaux. Ces polices couvrent également la reconstitution de médias et de fichiers.

c) Assurance aéronautique

La police aéronautique « Groupe » couvre les dommages corporels matériels et immatériels causés par l'activité de conseil et Ingénierie dans le domaine aéronautique.

d) Assurance « Prévoyance » et « Frais de Santé »

ALTEN offre à ses collaborateurs un niveau de couverture performant, avec des conditions attractives pour les frais de santé. La société a dépensé en France au titre de ces polices un montant d'environ 2,3 M€ (part patronale + part salariale) en 2007.

5. NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR

Néant.

6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité représentent 22,4 M€, ce qui permet à ALTEN d'autofinancer sa croissance et ses investissements.

Concernant la structure des opérations de croissance externe, ALTEN verse généralement un prix initial, auquel s'ajoute un complément de prix qui sera déterminé à l'issue d'une période de 2 ou 3 ans. Ce complément de prix est généralement un multiple du résultat net ou du résultat d'exploitation des années futures duquel est déduit le prix initial. Les multiples appliqués dépendent du taux de croissance et des taux de marge qui seront constatés les années suivant l'acquisition.

7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

ALTEN participe à des projets de recherche et de développement pour ses clients, mais ne réalise aucune activité de recherche et de développement pour son propre compte.

8. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Alten a poursuivi ses efforts de structuration, notamment dans le domaine commercial et managerial.

Le développement de l'offre en projets structurés a conduit le groupe à mettre en place une direction technique dédiée, chargée d'accompagner les différentes sociétés du Groupe, du processus de réponse à appel d'offres à l'exécution du projet, qu'il soit en mode « workpackage » ou au forfait.

Les acquisitions réalisées en 2006, à plus faible rentabilité, sont en cours d'intégration : diverses mesures mises en place ont commencé à porter leurs fruits au second semestre 2007.

9. MECENAT

ALTEN soutient des associations caritatives et réalise chaque année plusieurs dons en numéraire. Au titre de l'exercice 2007, le montant de ces dons s'est élevé à 211 200 euros.

10. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

a) Les prises de participations :

Hormis les prises de participation décrites au paragraphe « Croissance Externe » du présent rapport de gestion (page 90), ALTEN a acquis 4,89 % du capital de la société AUSY, inscrite au compartiment C d'EURONEXT PARIS (NYSE EURONEXT), spécialisée dans le Conseil et l'ingénierie et notamment la R&D externalisée, les systèmes industriels et le management et l'organisation des systèmes d'information. Cette prise de participation, réalisée par acquisitions successives intervenues du 30 octobre 2007 au 27 novembre 2007, s'ajoute à celle déjà détenue par la société ALTEN (5%). Au total, la participation d'ALTEN dans AUSY s'élève à la date du 31 décembre 2007 à 9,9%.

b) Les acquisitions :

Les acquisitions réalisées au titre de l'exercice 2007 sont décrites au paragraphe « Croissance Externe » du présent rapport de gestion (page 90).

c) Les cessions :

Néant.

d) les opérations de restructurations internes:

En Europe (hors France)

- Absorption des sociétés Orion Engineering Breda BV, Orion Engineering Den Bosch BV, Orion Engineering Maastricht BV, par la société Orion Engineering Eindhoven BV (dont la dénomination sociale a été modifiée en Orion Engineering BV) en date du 21 décembre 2007.

En France

- Cession de la société ALTEN SUD OUEST à la société ANOTECH, puis confusion de patrimoine entraînant la dissolution sans liquidation de la société ALTEN SUD OUEST en date du 30 janvier 2007 ; le nouvel ensemble a pris la dénomination sociale d'ALTEN SUD OUEST.
- Cession de la société INTA OUEST à la société ALTEN puis confusion de patrimoine ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société INTA OUEST, en date du 30 janvier 2007.
- Confusion de patrimoine entre la société ALTEN et la société NETWORK TELECOM & TECHNOLOGIES (N2T) ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société N2T, en date du le 31 décembre 2007.
- Cession de 99,76 % des actions de la société IDESTYLE SERVICES par la société IDESTYLE TECHNOLOGIES à la société ALTEN, en date du 12 novembre 2007.

11. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- Confusion de patrimoine entre la société ALTEN SIR et la société KEATON, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société KEATON, en date du 2 janvier 2008.
- Acquisition par la société ALTEN, de la société DIXID spécialisée dans le Conseil en ergonomie et en conception, réalisation et test des interfaces de produits et services et qui compte 32 salariés, en date du 28 janvier 2008.
- Acquisition de la société PTS SOFTWARE BV, aux Pays-Bas, société de Conseil en informatique spécialisée dans les logiciels embarqués et temps réel, qui compte une centaine de collaborateurs, en date du 22 février 2008.

12. AUTRES PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

Néant.

13. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES PRINCIPALES FILIALES FRANCAISES DU GROUPE

Sociétés	Activité	Chiffres d'affaires (en K€)		Résultat (en K€)		Effectifs	
		2007	2006	2007	2006	2007	2006
GIST	Calcul scientifique, Mécanique, Systèmes embarqués et Temps réel.	82 815	66 990	10 298	6 919	1 094	868
ALTEN SIR	Conseil en Architecture Systèmes d'Information et Réseaux	103 903	82 019	8 059	6 280	1 271	1 070
ALTEN SUD OUEST (ex. ANOTECH)*	Etudes, R&D, consulting, PMO dans les secteurs aéronautiques, spatial, énergie, télécoms	43 644	23 846	4 289	2 615	506	220

* ANOTECH a absorbé par transmission universelle du patrimoine la société ALTEN SUD OUEST en janvier 2007. La société comptait, à cette date 400 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires *pro forma* de 37,4 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

GIST continuera à élargir son offre, notamment en *workpackage* dans le secteur Automobile, et à diversifier son implantation commerciale par secteur d'activité, en poursuivant les efforts entrepris dans le domaine de l'énergie.

ALTEN SIR permet au Groupe ALTEN de se positionner comme l'un des acteurs majeurs en France dans le domaine du conseil en architecture des systèmes d'information et réseaux. Alten SIR a intégré la société Keaton et dispose également d'une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage, nécessaire pour se développer dans le secteur bancaire.

ANOTECH a absorbé par transmission universelle du patrimoine la société ALTEN SUD OUEST en janvier 2007 (Chiffre d'affaires *pro forma* 2006 de 37,4 M€). Pour répondre à la demande de plusieurs clients, notamment dans le domaine de l'aéronautique et du spatial, la société s'est dotée fin 2007 d'infrastructures « *workpackage* » et devrait accélérer son développement auprès des clients du secteur.

14. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

Le Groupe ALTEN va poursuivre sa stratégie de gain de parts de marché en poursuivant l'adaptation de son offre à la demande des clients (*workpackage/projets structurés, nearshore, offshore*).

Le Groupe poursuivra parallèlement sa politique de recrutement dans un contexte de raréfaction des ressources, ainsi que sa politique de gestion stricte. Il consolidera ses positions dans les principaux pays européens pour atteindre une taille critique supérieure à 1500 personnes au Benelux, en Allemagne et en Espagne.

Enfin le Groupe continuera à réaliser des opérations de croissance externe ciblées en Europe, dans un contexte de concentration du marché.

A périmètre comparable, Le Groupe ALTEN devrait croître d'au moins 8 % en 2008, soit une croissance supérieure à celle du marché.

Le Groupe ALTEN confirmera ainsi son statut de leader européen du Conseil et de l'Ingénierie en Technologie.

15. L'ACTIVITÉ DU GROUPE PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Le Groupe n'est présent que sur une seule branche d'activité : Conseil et Ingénierie en Technologie.

B - ALTEN S.A.

1. L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ALTEN S.A.

a) Commentaires sur l'activité de la société ALTEN S.A. au cours de l'exercice écoulé

Les commentaires sur l'activité d'ALTEN au cours de l'exercice 2007 sont similaires à ceux développés pour le Groupe ALTEN au début du présent rapport de gestion.

La société ALTEN dont nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 291 946 485 € en progression de 21,1 % par rapport à 2006.

NB : Ce chiffre d'affaires inclut le chiffre d'affaires « portage » correspondant aux prestations réalisées par certaines filiales du Groupe chez des clients pour lesquels seule ALTEN S.A. est référencée (pour un montant de 42 442 K€). Dans cette hypothèse, ALTEN S.A. est facturée par sa filiale et refacture le client.

Le résultat d'exploitation, après participation des salariés s'établit à 25 412 187 € soit 8,7 % du chiffre d'affaires contre 21 177 143 € en 2006 soit 8,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'établit à 1 030 831 € en 2007 contre – 1 338 353 € en 2006. Il se compose principalement des revenus des titres de participations (3 017 075 €), de dépréciations de titres de participations (257 284 €) et de charges d'intérêts sur comptes courants (1 291 255 €).

Le résultat exceptionnel s'élève à 13 300 519 € (- 7 861 610 € en 2006). Il correspond pour l'essentiel à une plus-value de cession interne réalisée début 2007 sur la vente de la société ALTEN Sud Ouest à la société Anotech.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 9 489 902 €, le résultat net s'établit à 30 253 634 € contre 20 771 547 € pour l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver les comptes sociaux d'ALTEN S.A.

b) Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en Annexe 1 – A (page 111) du présent rapport de gestion.

c) Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en Annexe 1 – B (page 113) du présent rapport de gestion.

2. LES RÉSULTATS FINANCIERS

a) L'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, qui s'élève à 30 253 635,98 euros de la façon suivante :

- Affectation de la somme de 57 630,85 euros au poste « *réserve légale* », qui se trouverait ainsi porté à la somme de 3 197 630,85 euros ;
- Affectation du solde, soit la somme de 30 196 005,13 euros, au Poste « *report à nouveau* », qui se trouverait ainsi porté à la somme de 90 745 895,85 euros.

b) Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois (3) derniers exercices.

c) Les charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons n'avoir enregistré aucune dépense et charge non déductible fiscalement.

3. LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

a) L'actionnariat de la société

Nous vous communiquons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, ou de 66,66%, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

b) Répartition du capital et des droits de vote (au 31/12/2007)

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<u>Actions nominatives</u>				
Simon Azoulay	3 218 050	10,23%	6 436 100	14,64%
Laurent Schwarz	251 410	0,80%	502 820	1,14%
Gérald Attia	11 690	0,04%	23 380	0,05%
SGTI ¹	9 000 000	28,61%	18 000 000	40,93%
Autres	149 081	0,47%	185 182	0,42%
Sous-Total Action de concert ²	12 469 460	39,64%	24 938 920	56,71%
Sous-Total	12 630 231	40,15%	25 147 482	57,18%
<u>Actions au porteur</u>				
FCPE Alten ³	402 500	1,28%	402 500	0,92%
Public	18 141 689	57,67%	18 141 689	41,25%
Fondateurs	285 184	0,91%	285 184	0,65%
Auto-détention	786	0,00%	(sans droit de vote)	-
TOTAUX	31 460 390	100%	43 976 855	100%

1 Holding détenu par Simon Azoulay.

Il n'existe aucun flux financier entre SGTI et les sociétés du Groupe ALTEN.

2 Actions de concert : entre Simon Azoulay, Laurent Schwarz et la société SGTI.

3 Actions des salariés qui font l'objet d'une gestion collective.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 5% ou plus du capital de la société et des droits de vote.

Les déclarations de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2007 ayant été portées à notre connaissance sont les suivantes :

- Franchissement, à la baisse, du seuil de 5% en droits de vote par les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited (FIL) suite à cession d'actions intervenues en date du 29 mars 2007 ;
- Franchissement, à la baisse, du seuil de 5% en capital par les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited (FIL) suite à cession d'actions intervenues en date du 2 mai 2007,

c) Les actions d'autocontrôle

Néant (en dehors de l'auto-détention, voir ci-après, paragraphe e).

d) Avis de détention et aliénation de participations croisées

Néant.

e) Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres suivantes:

- **Nombre d'actions achetées : 215 480 (quote part ALTEN 58.58% soit 126 228)**
Cours moyen des achats : 27,34 €
- **Nombre d'actions vendues : 216 957 (quote part ALTEN 58.58 % soit 127 093)**
Cours moyen des ventes : 27,47 €

Montant total des frais de négociation : N/A.

- **Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 1 342 (quote part ALTEN 58.58% soit 786)**
Valeur évaluée au cours d'achat : 25,50 €
Valeur nominale : 34 214,38 € (montant total).

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100
Actionnariat salarié	Néant
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	Néant
Opérations de croissance externe	Néant
Annulation	Néant

4. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS)

Nom du dirigeant	Fonction exercée au sein d'ALTEN	Dates des opérations	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre total d'instruments financiers cédés	Prix unitaire en €
Laurent SCHWARZ	Directeur Général Délégué	25/04/2007	Actions ALTEN	Cession*	0	0
Fabrice DUPONT	Secrétaire Général	26/06/2007	Actions ALTEN	Cession	7 000	27,84
Florent ORMAECHEA	Directeur des filiales Technologiques et Internationales	03/10/2007	Actions ALTEN	Cession	20 000	25,94
		09/10/2007	Actions ALTEN	Cession	17	26,15
		10/10/2007	Actions ALTEN	Cession	14 983	26,15
		11/10/2007	Actions ALTEN	Cession	20 000	26,50
		11/10/2007	Actions ALTEN	Cession	5 000	26,24
		11/10/2007	Actions ALTEN	Cession	7 169	26,70
		12/10/2007	Actions ALTEN	Cession	10 000	26,50
		17/10/2007	Actions ALTEN	Cession	627	26,60
		23/10/2007	Actions ALTEN	Cession	12 831	26,70
		23/10/2007	Actions ALTEN	Cession	9 373	26,60
		08/11/2007	Actions ALTEN	Cession	1 231	27,50
09/11/2007	Actions ALTEN	Cession	8 769	27,50		

* Echange

5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital d'ALTEN (exposée ci-dessus) révèle que les actionnaires de référence (SGTI, Messieurs Simon Azoulay et Laurent Schwarz) détiennent ensemble la majorité aux Assemblées Générales, en termes de droits de vote.

Les statuts de la société ALTEN prévoient en outre dans leur article 14 « qu'il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis quatre ans au moins, un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit ».

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles de droit commun. Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Les délégations de pouvoirs au Conseil d'administration, actuellement en vigueur, sont décrites dans le présent rapport.

La société ALTEN est, par ailleurs, dûment informée des prises de participation (directes ou indirectes) significatives dans son capital :

- par application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce.
- par application de l'article 7 des statuts qui stipule que « toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à franchir le seuil de détention de 3 % au moins du capital social ou des droits de vote (à la baisse ou à la hausse) est tenue d'informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle le seuil de 3% a été dépassé ».

Enfin, une action de concert existe depuis le 1^{er} avril 1999, entre plusieurs actionnaires de la société ALTEN actant de leur intention d'adopter une position commune afin de voter dans le même sens lors des Assemblées Générales. Messieurs Thierry WOOG et Gérald ATTIA s'étant retirés en octobre 2001, l'action de concert existe toujours, à ce jour, entre Messieurs Simon AZOULAY, Laurent SCHWARZ et la société SGTI.

Il n'existe par ailleurs (à la connaissance de la société) aucun pacte d'actionnaires.

6. LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

a) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de racheter les actions de la Société, dans le cadre du Programme de Rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2007, a, dans sa 5^{ème} résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet de racheter les actions de la Société, dans le cadre du Programme de Rachat d'actions.

Cette délégation donnée pour une durée de 18 mois, expirera le 26 décembre 2008.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société, en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTEN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF, ou
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe Alten dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions, ou
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ou
- de procéder à l'annulation éventuelle de tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale extraordinaire de la 7^{ème} résolution et dans les termes qui y sont indiqués, ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'AMF, auquel cas la Société portera à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achèterait pendant la durée du programme de rachat n'excéderait pas 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5% du capital social de la Société ;
- Le montant global maximum affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourrait être supérieur à 110 111 365 euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourraient être réalisés en une ou plusieurs fois, à tout moment et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres (sans limitation de la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation de produits dérivés (options, bons négociables...) dans le respect de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat (hors frais) des actions dans le cadre de la présente autorisation serait fixé à trente cinq (35) € par action, ce prix maximum n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente Assemblée Générale. L'Assemblée Générale délèguerait au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, et, plus généralement, de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Cette autorisation serait donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 26 décembre 2009. Elle priverait d'effet, le cas échéant, à hauteur de la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, et notamment l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 27 juin 2007.

L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, effectuer toutes formalités et, plus généralement, faire tout ce qui serait nécessaire aux effets ci-dessus.

L'Assemblée Générale conférerait également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, si la loi ou l'AMF venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Le Conseil d'Administration informerait l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

b) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2007 a, dans sa 13^{ème} résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions réservés à une catégorie de personnes.

Cette délégation donnée pour une durée de 18 mois, expirera le 26 décembre 2008.

Il est proposé de procéder à son renouvellement par anticipation et,

1. d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, à l'émission, au profit des dirigeants, mandataires sociaux ou non, et cadres salariés de la Société et ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément dispositions des articles L.225-129-2, L. 225-138 et L.228-91 du Code de commerce ;

2. de fixer à dix-huit (18) mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 26 décembre 2009, la durée de validité de la présente autorisation;

3. de décider que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 510 000 euros

4. de décider que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, sera égal ou supérieur de 20 % au maximum à la moyenne des cours de clôture de l'action ALTEN aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions ;

5. de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions au profit des titulaires de bons de souscription d'actions ;

6. de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de bons de souscription d'actions et notamment :

- Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons de souscription d'actions à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon de souscription d'actions, le prix d'émission des bons de souscription d'actions et des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons de souscription d'actions, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission des bons de souscription d'actions ;
- Etablir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'émission de bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des bons de souscription d'actions et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;

- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital ;
- Et plus généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-184 du Code de commerce, devra informer chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

c) Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (PEE)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2007, a, dans sa 10^{ème} résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence, à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (PEE).

Cette délégation donnée pour une durée de 26 mois, expirera le 26 août 2009.

Suite aux propositions de délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital, telles qu'exposées ci-dessus et conformément à l'obligation légale, il est proposé de procéder à son renouvellement et en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 443-1 et suivants du Code du travail, de :

1. Déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour décider l'augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L 443-5 du code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein de la Société ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'Article L225-180 du Code de commerce ;

2. Décider de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital , à tout droit auxdites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris la partie des réserves, bénéfiques ou primes incorporés au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres faite sur le fondement de la présente résolution ;

3. Fixer à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation, soit jusqu'au 26 août 2010, cette délégation privant d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, et notamment l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2007 ;

4. Limiter le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées dans le cadre de la présente délégation à 5 % du montant du capital social, calculé au jour de la décision du Conseil d'administration de réaliser l'émission ;

5. Décider que le prix des actions à émettre, en application du 1. de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20%, ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne ;

6. Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de définir les conditions et modalités de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, conclure tous accords, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts, et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

7. LES MANDATAIRES SOCIAUX

a) Mode d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon AZOULAY.

b) Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste exhaustive des mandats et fonctions exercées au sein et hors du groupe ALTEN figure en Annexe 3 (page 115) du présent rapport de gestion.

c) Les nominations, renouvellements et ratifications de cooptations

Le mandat d'Administrateur de Madame Catherine AZOULAY expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, nous vous proposons de renouveler ce mandat pour une durée de six (6) ans. Le mandat d'Administrateur de Madame Catherine AZOULAY viendrait ainsi à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

d) Les jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice écoulé.

8. LES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante (1)						
	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Autre	TOTAL
	Fixe	Variable	Exceptionnelles				
Simon AZOULAY							
- Versées en N-1	112 510 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	112 510 €
- Versées en N	109 080 €	Néant	Néant	Néant*	Néant	Néant	109 080 €
- Restant à verser au titre de N	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Laurent SCHWARZ							
- Versées en N-1	121 200 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	121 200 €
- Versées en N	60 600 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 600 €
- Restant à verser au titre de N	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Gérald ATTIA							
- Versées en N-1	113 907 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	113 907 €
- Versées en N	103 907 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	103 907 €
- Restant à verser au titre de N	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Catherine AZOULAY	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Les montants sont exprimés en valeurs brutes.

9. ENGAGEMENTS DE TOUTES NATURES CORRESPONDANT À DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION, DES INDEMNITÉS OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS DU MANDATAIRE OU POSTÉRIEUREMENT À CELLE-CI

Aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci, n'a été pris au cours de l'exercice 2007.

10. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CRÉANCES OU DE TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES DE LA SOCIÉTÉ OU DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES OU CONTRÔLANTES :

Aucune rémunération et/ou avantages n'ont été versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes au cours de l'exercice 2007.

Il est cependant rappelé que 16 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à Monsieur Gérald ATTIA au titre de l'exercice 2006 (plan du 23/10/06).

11. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissariat aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il est rappelé que les mandats de commissaire aux comptes titulaires des cabinets DAUGE & ASSOCIES (ex. FIDELIO) et GRANT THORNTON viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il est également rappelé que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 2 octobre 2007, a pris acte de la modification de la dénomination sociale du cabinet FIDELIO qui est devenue « DAUGE & ASSOCIES » suite à la fusion intervenue entre les deux sociétés.

12. LES SALARIÉS

a) La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 1,28 % du capital social de la société.

b) L'augmentation de capital réservée

La présente Assemblée Générale devant statuer à nouveau sur un projet d'augmentation de capital, il lui appartient de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E et effectuée dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

13. LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 et 225-39 DU CODE DE COMMERCE

a) Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

a.1 Conventions nouvelles conclues au titre de l'exercice écoulé

Nous vous proposons de constater qu'aux termes du rapport spécial établi en exécution de l'article L. 225-40 du Code de commerce par les Commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 dudit Code.

a.2 Conventions conclues au titre d'un exercice antérieur mais dont les effets se sont poursuivis au titre de l'exercice écoulé.

a.2.1. Prêt accordé par la société ALTEN à la société IMP Engineering

Ce prêt consenti pour un montant initial de 6 591 963 €, a été ramené à un montant de 1 100 222 € en 2005 suite à des remboursements partiels successifs. Ce dernier est rémunéré selon la formule suivante : EURIBOR 12 mois +3 %.

Intérêts 2005 versés à ALTEN : 78 102,75 €.

Intérêts 2006 versés à ALTEN : 91 679,42 €.

Intérêts 2007 versés à ALTEN : 0. Les intérêts exigibles s'élèvent, à ce jour, à la somme de 83 101,35 €.

Ce prêt n'a fait l'objet d'aucun remboursement au titre de l'exercice 2007.

a.2.2. Intégration fiscale

Sociétés concernées	Date de signature de la convention	Date d'effet
Alten SIR (ex Aptech)	05/01/2000	01/01/2000
Gist	02/07/2001	01/01/2001
Alten Sud Ouest (ex-Anotech)	05/01/2004	01/01/2004
MI-GSO (ex. GSO)	05/01/2004	01/01/2004
Alten Cash Management	03/01/2005	01/01/2005
Alten Europe	03/01/2005	01/01/2005
Alten Services	03/01/2005	01/01/2005
ALTEN AEROSPACE (ex. GSO)	02/01/2006	01/01/2006
SAGEIS CSO	SAGEIS CSO faisant partie du périmètre fiscal du groupe QUATERNOVE, lequel a été absorbé par ALTEN en date du 01/07/2006, SAGEIS CSO s'est trouvée intégrée automatiquement au périmètre fiscal d'ALTEN à compter du 01/01/2006	

b) Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

Il est également porté à votre connaissance les conventions courantes significatives, conclues à des conditions normales, au cours de l'exercice écoulé :

- Au titre des conventions cadres conclues entre la société ALTEN et ses filiales françaises et étrangères, dont l'objet est de fournir en fonction des besoins des filiales, des prestations courantes (prestations de services Groupe) mais également des prestations plus spécifiques (sous-location de locaux), le montant total facturé par ALTEN sur l'exercice 2007 s'est élevé à la somme de 1 472 899 euros (1 391 041 euros au titre des prestations de services groupe et 81 858 euros au titre des sous-locations).
- Au titre des contrats de référencement dont l'objet est de permettre aux filiales de bénéficier du référencement d'ALTEN auprès de certains clients et de se prévaloir sur un plan commercial de l'ensemble de son image et de ses moyens, le montant total facturé par ALTEN sur l'exercice 2007 s'est élevé à la somme de 95 717 euros.
- Au titre de l'utilisation de la marque ALTEN par les filiales, le montant total facturé par ALTEN sur l'exercice 2007 s'est élevé à la somme de 654 749 euros.

C - CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le 11 Mars 2008

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1 : LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

A- Conséquences sociales de l'Activité :

1) L'emploi :

- Effectif total : le Groupe ALTEN comptait 10 480 collaborateurs au 31 décembre 2007, dont 3.370 collaborateurs au sein d'ALTEN S.A. Les mouvements constatés sur Alten S.A. sont les suivants :

- Embauche à durée indéterminée : 1 510

- Embauche à durée déterminée : 75

- Difficultés éventuelles de recrutement : néant

- Départs : 1100

- Démissions : 670

- Licenciements : 65

- Fin PE : 220

- Fin CDD : 40

- Autres : 105

- Heures supplémentaires : néant

- Main d'œuvre extérieure : recours à la sous-traitance pour la réalisation de projets technologiques

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement : Néant.

2) Le temps de travail :

- Durée du temps de travail :

- Temps plein : 35 heures

- Temps partiel de 21 à 31,5 heures : 15 salariés

- Absentéisme et ses motifs : 19520 jours répartis comme suit :

- Congés sans solde, paternité, évènements familiaux : 41 %

- Congé maternité : 20%

- Congé maladie : 37%

- Accident du travail : 2%.

3) La rémunération, l'intéressement, la participation et l'épargne salariale :

La plupart des sociétés du Groupe, dont l'effectif est supérieur à 50 personnes, ont mis en place des accords de participation, et des PEE prévoyant la possibilité de versements volontaires. Les sommes sont investies, au choix des salariés, dans le FCPE « Alten » ou dans des fonds de commun profilés (monétaire – prudence – dynamique)

En 2007, les sommes à verser au titre de la participation des salariés se sont élevées à 7 175 milliers d'euros, en progression de 11,57 % par rapport à 2006 (6 431 milliers d'euros)

Les sociétés du groupe ALTEN s'attachent à promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

4) Les relations sociales :

Les sociétés du Groupe ont poursuivi une politique de dialogue avec les partenaires sociaux. Pour Alten SA, 16 réunions du Comité d'entreprise et 12 réunions des Délégués du personnel au cours de l'année 2007.

5) Les conditions d'hygiène et de sécurité :

7 réunions du CHSCT se sont tenues en 2007 au sein d'Alten S.A. Les autres filiales du Groupe qui ont atteint les seuils réglementaires ont également mis en place des CHSCT, qui se réunissent selon les périodicités légales.

La plupart des consultants exécutent les prestations de services sur les sites des clients, dans des laboratoires ou bureaux ; les autres collaborateurs travaillent au siège dans les services fonctionnels.

Du fait de l'activité d'Alten, les salariés ne sont pas soumis à des conditions de travail difficiles ni éprouvantes.

Le Groupe Alten n'a enregistré aucun accident du travail, depuis plusieurs années.

6) La formation :

La société ALTEN consacre un budget important aux actions de formation. Il représente 1,85% de la masse salariale pour l'année 2007.

L'effort de formation est réparti entre les axes suivants :

- l'adaptation des collaborateurs aux besoins opérationnels des pôles
- le développement professionnel et personnel des collaborateurs afin qu'ils puissent saisir les opportunités de carrière offertes par l'entreprise
- le renforcement des compétences managériales et la gestion de projets.

7) L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

En matière d'emploi des travailleurs handicapés, les sociétés du Groupe se sont engagées dans une politique volontariste pour une meilleure insertion de ces salariés dans l'entreprise. La société compte 4 salariés handicapés, mais il est à noter que ce chiffre est sans doute inférieur à la réalité, les salariés handicapés ne se faisant pas connaître de leurs employeurs.

Par ailleurs, la société ALTEN a fait réaliser des opérations de sous-traitance et achète des fournitures auprès d'associations favorisant l'insertion de travailleurs handicapés. La société ALTEN a versé auprès de l'AGEFIPH une taxe de 1.009 K€.

8) Les œuvres sociales et culturelles :

Le budget alloué aux œuvres sociales s'établit à 0,8% de la masse salariale.

9) La sous-traitance :

Le recours d'ALTEN à la sous-traitance se fait majoritairement à l'intérieur du Groupe. Pour l'exercice 2007, les dépenses liées à la sous-traitance se sont élevées à 55 257 383,79 euros. Le Groupe ALTEN veille à ce que ses filiales respectent les dispositions fondamentales du droit du travail national et international dans leurs relations avec les sous-traitants. Le Groupe ALTEN essaie notamment de promouvoir auprès de ses sous-traitants et de ses filiales le respect d'un code éthique et notamment les dispositions de l'OIT, sachant que les ingénieurs proviennent principalement de pays membres de l'Union Européenne, dans lesquels les normes fondamentales de l'OIT sont appliquées.

Les dépenses liées au recours à l'intérim pour l'exercice 2007 se sont élevées à 412 668.57 euros.

10) Les relations avec l'environnement local et régional :

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, des relations de partenariats ont été nouées avec de nombreuses écoles de formation d'ingénieurs et les écoles de commerce dont les formations sont en relation avec les besoins de l'entreprise.

A cela s'ajoute la participation de la Présidence à une commission emploi et la mise en place du GEICET, groupement professionnel orienté vers la revalorisation du métier d'ingénieur.

Alten avec le réseau n+i, a également mis en place des filières de formation d'étudiants indiens, qui viendraient terminer leurs études d'ingénieur en France, dans des écoles prestigieuses.

B) Conséquences environnementales de l'Activité :

Le Groupe ALTEN réalise des prestations de services intellectuelles. Par nature, ces prestations ont peu d'impact sur l'environnement.

**ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

	Date AGM	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	27/06/2007	26/08/2009	15 507 000 €	Néant	Néant	15 507 000 €
Délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS	27/06/2007	26/08/2009	15 507 000 €	Néant	Néant	15 507 000 €
Délégation aux fins d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	27/06/2007	26/08/2009				
Délégation aux fins d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	27/06/2007	26/08/2009	5% du montant du capital	Néant	Néant	5% du montant du capital
Délégation aux fins d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	27/06/2007	26/08/2009	10% du capital	Néant	Néant	10% du capital
Délégation aux fins d'émettre des options de souscription d'actions	27/06/2006	26/08/2009	14% du capital	Néant	Néant	14% du capital*
Délégation aux fins d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	27/06/2007	26/08/2010	3% du capital	Néant	Néant	3% du capital
Délégation aux fins d'émettre des BSA réservés à catégorie de personnes	27/06/2007	26/12/2008	510 000 €	Néant	Néant	510 000 €

* au titre de la délégation du 7 janvier 1999, 2 413 120 options ont été attribuées et donnent droit à 585 263 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 1,86 % du capital.

* au titre de la délégation du 25 juin 2003, 496 500 options ont été attribuées et donnent droit à 364 150 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 1,16 % du capital.

* au titre de la délégation du 27 juin 2006, 1 189 780 options ont été attribuées et donnent droit à 1 188 020 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 3,77% du capital.

Au total, 2 137 433 options attribuées sont encore exerçables, soit 6,79 % du capital.

NB : Au titre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour certains bénéficiaires, d'objectifs fixés par la Direction.

ANNEXE 3 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2007
Simon AZOULAY Né le 29/05/1956 à Rabat (Maroc)	22/09/1998 (PDG) 19/02/1997 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008	Président-Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de la société ALTEN, personne morale Président de : ALTEN SUD OUEST, GIST, ALTEN SIR, ANOTECH ENERGY, DEVELOP4@LL • Président de la SAS SGTI • Administrateur de la SA IDESTYLE SERVICES • Gérant de : ABILOG, ALTEN EUROPE, ALTEN SERVICES, ALTEN CASH MANAGEMENT • Gérant de : ALTEN BENELUX Sprl (Belgique), AXEN Sprl (Belgique) • Director de la société ALTEN LIMITED (Grande-Bretagne) • Vocal de : GRUPO ALTEN SOPORTE GLOBAL S.L. (Espagne), ALTEN T.I.C. S.L. (Espagne) • Administrateur de la SA DES SYSTEMES ET DES HOMMES
Gérald ATTIA Né le 6/04/1962 à Livry-Gargan	21/12/1998 (DGD) 23/01/1998 (Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008 (DGD) et AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009 (Administrateur)	Directeur Général Délégué et Administrateur		<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent de la société ALTEN SA, Administrateur de la société SMART TRADE TECHNOLOGIES SA • Représentant permanent de la société ALTEN SA, membre du Conseil de surveillance de la société X ANGE CAPITAL SA • Director de la société SD PARTNERS Limited (Grande-Bretagne) • Apoderado de la société ALTEN INGENIERIA S.L. (Espagne) • Gérant de la SARL PROXYM
Laurent SCHWARZ Né le 29/11/1957 à Courbevoie	30/06/1999 (DGD et Administrateur)	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2008 (DGD) et AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2011 (Administrateur)	Directeur Général Délégué (jusqu'au 30/06/2007) et Administrateur		<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de surveillance de Novedia SA • Administrateur de la SA NOVEDIA DECISION • Gérant de Luckyway SARL
Catherine AZOULAY Née le 18/11/1958 à Paris (XIVème)	28/06/2002	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2007	Administrateur		Néant

**ANNEXE 4 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES -
RESULTATS ALTEN S.A.**

**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - RESULTATS
ALTEN S.A.**

TABLEAU FINANCIER	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04	31/12/03
Capital social	31 976	31 400	31 096	31 021	30 963
Nombre d'actions ordinaires	31 460 390	30 893 171	30 594 025	30 520 460	30 464 800
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	2 137 433	2 861 202	2 257 375	2 192 750	1 944 445
Chiffre d'Affaires hors taxes	291 946	241 027	176 707	135 434	119 149
Résultat avant impôts, participation, dotations	43 261	31 875	21 351	23 642	23 937
Impôts sur les bénéfices	9 490	6 921	7 105	4 199	2 786
Participation des salariés	2 695	2 269	2 381	1 047	500
Résultat après impôts, participation, dotations	30 254	20 772	9 848	23 441	6 536
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations	0.99	0.75	0.39	0.60	0.68
Par action résultat après impôts et dotations	0.97	0.67	0.32	0.77	0.21
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés de l'exercice	3 084	2 520	2 059	1 590	1 481
Montant de la masse salariale	106 430	91 237	71 883	58 228	55 393
Cotisations sociales et avantages sociaux	51 765	43 097	33 267	25 224	23 046

IV - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, le présent rapport est destiné à vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport, joint au rapport de gestion 2007, est établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce et a été soumis au Conseil d'administration du 11 mars 2008. Un rapport des commissaires aux comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté le 20 janvier 2004 un Règlement Intérieur, destiné à préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'administration, ainsi que les règles relatives aux opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce Règlement Intérieur a été modifié par décision du Conseil d'administration en date du 6 mars 2007, afin notamment de se conformer aux nouvelles dispositions figurant dans le règlement AMF et relatives aux opérations sur titres effectuées par les dirigeants.

1.1 Règles de fonctionnement et d'organisation

1.1.1 Composition:

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend 3 membres au moins et 18 au plus. Le Conseil est, à ce jour, composé de 4 membres. Des indications détaillées sur la composition du Conseil figurent dans le rapport de gestion.

Il n'y a pas à ce jour d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, qui est composé de :

- Monsieur Simon Azoulay, qui exerce également les fonctions de Président-Directeur Général ;
- Madame Catherine Behar (épouse Azoulay) ;
- Monsieur Laurent Schwarz, qui fait partie des fondateurs de la Société ;
- Monsieur Gérald Attia, qui exerce également les fonctions de Directeur Général Délégué.

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration est annexée au Rapport de gestion.

1.1.2 Délais moyens de convocation:

Les délais moyens de convocation du Conseil d'Administration constatés sont de 7 jours.

1.1.3 Représentation des administrateurs :

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre administrateur, par mandat écrit. Au cours de l'exercice 2007, 2 Administrateurs ont utilisé cette faculté.

1.1.4 Visioconférence :

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. Les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions pour lesquelles cette faculté ne serait pas permise par la loi ou les règlements (actuellement comptes annuels et rapport de gestion).

Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

1.1.5 Présidence des séances:

Sur 9 séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

1.2 Information des administrateurs

1.2.1 Information des administrateurs :

Le Président a fourni aux Administrateurs, dans un délai raisonnable et suffisant, les informations nécessaires à la prise de décision et, plus généralement, à l'exercice de leur mission, et ce, en toute indépendance.

Chaque Administrateur a pu et peut se faire communiquer les informations complémentaires nécessaires à l'exercice de sa mission.

Les Administrateurs estiment que l'information communiquée est claire, précise et leur permet notamment de débattre de façon constructive et de contribuer à l'élaboration de la stratégie du Groupe en matière de développement et de croissance externe.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

1.2.2 Invités du Conseil :

Au cours de l'exercice, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Juridique du Groupe ont régulièrement assisté aux réunions du Conseil.

1.3 Fréquence des réunions et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2007, au siège social, sous la présidence de Monsieur Simon AZOULAY, avec un taux de présence moyen de ses membres de 75 % (en personne ou par mandataire).

1.4 Missions

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'activité de la société, définir sa stratégie, et veiller à leur mise en œuvre. Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration a notamment : arrêté les comptes annuels de l'exercice 2006, les documents de gestion prévisionnelle, revu les opérations de croissance externe et de restructuration interne, examiné et autorisé les communiqués financiers, statué sur les rémunérations à percevoir par les mandataires sociaux.

1.5 Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la Société a opté le 28 juin 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ainsi, la Direction Générale de la Société est exercée par Monsieur Simon AZOULAY.

Jusqu'au 30 juin 2007, la société ALTEN comptait deux Directeurs Généraux Délégués : Monsieur Laurent SCHWARZ et Monsieur Gérald ATTIA, nommés jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. En date du 30 juin 2007, Monsieur Laurent Schwarz a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Ces derniers sont ainsi investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.6 Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L225-35 du Code de Commerce

Le 29 janvier 2008, le Conseil d'Administration a autorisé le Président, avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de cinq (5) millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Cette autorisation donnée pour une période de douze (12) mois expire le 29 janvier 2009. A ce jour, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Président dans le cadre de cette enveloppe.

1.7 Conventions de l'Article L225-38 du Code de Commerce :

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration n'a autorisé aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

1.8 Rémunération du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

1.8.1 Rémunération versée au Président-Directeur Général cours de l'exercice 2007

Lors de sa réunion du 29 janvier 2007, le Conseil d'Administration a arrêté les principes pour déterminer la rémunération du Président-Directeur Général au cours de l'exercice 2007, au travers de la définition d'une enveloppe maximale de 400 000 euros.

Rémunération fixe : La rémunération brute que Monsieur Simon Azoulay a perçue, au titre de son mandat, au cours de l'exercice 2007 s'est élevée à la somme de 109 080 euros.

Monsieur Simon Azoulay n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle, aucun avantage en nature et aucun jeton de présence, versés par la société Alten ou par une société contrôlée par Alten (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2007

Stock options et actions gratuites : Le Conseil d'Administration n'a pas attribué de stock-options ou d'actions gratuites à Monsieur Simon Azoulay au cours de l'exercice 2007.

1.8.2 Rémunérations versées aux Directeur Généraux Délégués cours de l'exercice 2007

Lors de sa réunion du 29 janvier 2007, le Conseil d'Administration a arrêté les principes pour déterminer la rémunération des Directeurs Généraux Délégués au cours de l'exercice 2007, au travers de la définition d'une enveloppe maximale de 200 000 euros pour chacun d'entre eux.

a) Rémunération de Monsieur Laurent Schwarz

Rémunération fixe : La rémunération brute que Monsieur Laurent Schwarz a perçue au titre de son mandat, au cours de l'exercice 2007 (plus précisément jusqu'au 30 juin 2007, date de la démission de Monsieur Laurent Schwarz de son mandat de Directeur Général Délégué) s'est élevée à la somme de 60 600 euros.

Monsieur Laurent Schwarz n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle, aucun avantage en nature et aucun jeton de présence, versés par la société Alten ou par une société contrôlée par Alten (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2007.

Stock options et actions gratuites : Le Conseil d'Administration n'a pas attribué de stock-options ou d'actions gratuites à Monsieur Laurent Schwarz au cours de l'exercice 2007.

b) Rémunération de Monsieur Gérald Attia

Rémunération fixe : La rémunération brute que Monsieur Gérald Attia a perçue au titre de son mandat, au cours de l'exercice 2007) s'est élevée à la somme de 103 907,63 euros.

Monsieur Gérald Attia n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle, aucun avantage en nature et aucun jeton de présence, versés par la société Alten ou par une société contrôlée par Alten (au sens de l'Article L 233-16 du Code de commerce) au cours de l'exercice 2007.

Stock options et actions gratuites : Le Conseil d'Administration n'a pas attribué de stock-options ou d'actions gratuites à Monsieur Gérald Attia au cours de l'exercice 2007.

Il est précisé que jusqu'à ce jour, la Société n'a jamais prévu, pour les mandataires sociaux, de rémunérations différées, ni d'indemnités de départ, ni d'engagements de retraite.

1.9 Actions détenues et opérations sur titres :

Le Règlement Intérieur du Conseil comporte un certain nombre de dispositions régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration d'opérations sur les titres de la Société, à savoir notamment que :

- les membres du Conseil d'Administration signifient à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à la Société (selon les modalités fixées par la loi, les règlements ou autorités de marché et actuellement définies dans l'instruction AMF du 3 février 2006 et la position AMF du 22 mars 2006) toutes opérations (transfert, achat, vente, nantissement...) portant sur les titres de la Société et ce dans le délai légal (actuellement de cinq (5) jours maximum à compter de la date de l'opération).

Il est rappelé que les titres détenus par les membres du Conseil d'Administration doivent être mis au nominatif (pur ou administré).

- les membres du Conseil d'Administration signalent à l'AMF tout seuil réglementaire ou légal qu'ils pourraient franchir en capital et / ou droits de vote à la hausse ou à la baisse. Ces déclarations doivent être signifiées à l'AMF dans un délai de cinq (5) jours maximum. Les membres du Conseil d'Administration adressent par ailleurs à la Direction Juridique de la société copie de la déclaration faite auprès de l'AMF.

Les membres du Conseil d'Administration signalent à la Direction Juridique de la Société tout seuil statutaire qu'ils pourraient franchir selon les modalités prévues aux statuts.

1.10 Le Management : Comité Opérationnel

Le Conseil d'Administration s'appuie, pour préparer efficacement la prise de ses décisions, sur les travaux du Comité Opérationnel.

Le Comité Opérationnel, comité permanent, est composé des Directeurs des différents Pôles d'activité du Groupe, du Secrétaire Général et du Directeur Financier du Groupe, ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines. Il est présidé par le Président-Directeur Général. Il se réunit à intervalles réguliers, de façon hebdomadaire.

Le Comité Opérationnel a pour mission, principalement :

- de définir les grandes stratégies commerciales, d'organisation et de développement,
- de définir les politiques sociales et de rémunération,
- d'analyser les résultats commerciaux et financiers et de décider des mesures opérationnelles à mettre en œuvre,
- de suivre les projets en cours,
- d'harmoniser au sein des différents pôles, la politique de communication du Groupe.

Par ailleurs, au sein de chaque Pôle d'activité du Groupe (Alten Techno, Alten Telecom, Alten SIR, Alten Régions, Alten Solutions), les Comités de Direction se réunissent à intervalles réguliers, sous la présidence des Directeurs de Pôle (eux-mêmes membres du Comité Opérationnel) afin de mettre en œuvre (en ce compris la définition des stratégies d'implémentation) la stratégie définie par la Direction Générale et prendre aussi rapidement que possible les décisions opérationnelles.

1.11. Les commissaires aux comptes :

Les comptes sociaux et consolidés sont certifiés conjointement par la société GRANT THORNTON, représentée par Madame Muriel Boissinot, et par la société DAUGE & ASSOCIES, représentée par Monsieur Jean-Louis Rouzé. Les commissaires aux comptes ont été nommés pour six (6) exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 25 juin 2003. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2. CONTROLE INTERNE

Il est précisé que le cadre de référence utilisé pour la rédaction de la partie contrôle interne du présent rapport est celui faisant l'objet d'une recommandation de l'AMF en date du 22 janvier 2007.

2.1 Définition et objectifs

Le Contrôle Interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et aux règlements ;
- la mise en œuvre des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- l'optimisation des activités opérationnelles ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la protection de ses actifs ;
- la fiabilité et la qualité de l'information exploitée à l'intérieur de la société et celle diffusée à l'extérieur,

et, d'une façon générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques pour atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clef dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Le Groupe s'appuie sur une longue pratique et sur des systèmes documentaires et d'informations formalisés. Certaines sont accessibles à tous les collaborateurs et d'autres uniquement aux Services Financiers, à la Direction des Ressources Humaines, à la Direction Juridique, ainsi qu'aux Directeurs Opérationnels.

2.2 Rappel des références et composantes du contrôle interne d'Alten

L'organisation décentralisée du Groupe lui apporte la réactivité et la proximité des clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Parallèlement, le Contrôle Interne du Groupe est formalisé par un ensemble de procédures qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique.

Process « financier » :

Tous les ans, les dirigeants de sociétés du Groupe signent une lettre d'affirmation, par laquelle ils s'engagent sur la sincérité des informations communiquées et le respect des standards financiers et de gestion.

Toutes les filiales du Groupe communiquent un reporting opérationnel complété par un reporting financier mensuel, validés par le Contrôle de Gestion. Pour les structures étrangères sous "earn-out", des audits financiers complémentaires annuels dont les programmes de travail sont élaborés par la Direction Financière au vu des zones de risques, sont mis en place. Il s'agit d'un outil essentiel pour Alten dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles.

Des revues mensuelles, voire hebdomadaires, sur les reportings financiers, commerciaux et techniques sont réalisées. Des revues sur les comptes sont également réalisées. Les Services Groupe d'Alten centralisent l'ensemble des données comptables, financières, juridiques, sociales...

Compte tenu de son activité essentiellement européenne, le Groupe n'est pas exposé au risque de change.

En outre, il convient de mentionner les règles et process spécifiques élaborés par les différentes directions fonctionnelles du Groupe Alten :

Process « recrutement » :

L'embauche d'un salarié est encadrée par une liste de procédures définies et régulièrement remises à jour par la Direction des Ressources humaines Groupe (démarches à suivre, contrats types...). Dès son embauche, le salarié est référencé dans les systèmes informatiques du Groupe. La paie des effectifs "France" est centralisée pour plus de 90% des effectifs.

Process « commercial » :

Toute ouverture de compte client est validée par la Trésorerie Groupe afin de s'assurer de sa solvabilité.

Des règles internes strictes précisent, selon la nature des projets (principalement régie et forfaits) les modalités de reconnaissance du Chiffre d'Affaires.

Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe, en France et à l'étranger.

Eu égard à la clientèle du Groupe, le risque de crédit est faible. Les factures sont émises par les services administratifs des entités concernées qui sont chargés de traiter les litiges après que la Trésorerie, chargée du recouvrement, les aient identifiés. A ce titre, Alten a déployé en 2007 un logiciel de gestion des comptes clients et du recouvrement. Cette application intervient à différents niveaux à partir de la facturation : identification des retards de paiements, relances, identification et centralisation des litiges, recouvrement...

Le Groupe s'est doté de Conditions Générales de Services renforcées, qui devront être systématiquement intégrées dans les réponses à appels d'offre. Dans le cadre de son activité, le Groupe a souscrit des polices d'assurances qui offrent des couvertures conformes aux risques liés à son activité, à la fois en termes de types de dommages et de montants indemnisés.

Les contrats clients nécessitant une réponse au forfait suivent le même schéma de validation pour ce qui concerne la partie juridique et font l'objet d'une validation par la Direction Technique, notamment au niveau de l'exhaustivité du cahier des charges client et de l'adéquation de l'offre. Une attention particulière est portée sur le process d'acceptation de la prestation et notamment sur les procédures de recette et le suivi des garanties après livraison.

Des structures dédiées ont été mises en place, intégrant les commerciaux et les techniciens (Direction Des Projets Structurés « DDPS » et Responsables Chargés d'Affaires « RCA »).

Process « achats » :

Toute procédure d'achat est soumise à des contrôles indépendants :

- émission du besoin par le donneur d'ordre interne,
- achat du matériel ou de la prestation par le service Groupe concerné (*Services Généraux, Informatique...*),
- validation de la prestation et/ou de la livraison par le service concerné,
- validation du bon à payer et de la facture par la Comptabilité au vu des différents documents.

Enfin, le règlement, préparé par la Comptabilité, est signé par une tierce personne indépendante, qui s'assure que les contrôles en amont ont été effectués et qui, par sondage, procède également à une vérification des informations ayant permis de valider le "bon à payer".

Process juridique :

Des audits juridiques réguliers des filiales du Groupe sont conduits régulièrement, sur la base d'un questionnaire préalable de self-audit.

Process « croissance externe » :

L'identification des cibles et leur pré-qualification sont initiées par une Direction dédiée, puis sont validées par la Direction Générale, la Direction Financière et la Direction opérationnelle du Pôle concerné.

À l'issue des audits opérationnel, financier, RH, fiscal et juridique, chargés de valider l'adéquation des cibles au "business model", les performances financières et l'identification des risques éventuels, les dossiers d'acquisition sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Les sociétés acquises sont ensuite intégrées dans le process de reporting opérationnel et de gestion du Groupe. Selon leur taille, les systèmes d'information du Groupe sont déployés pour garantir la fiabilité des informations. Elles subissent des tests de valorisation sur un rythme annuel.

Process « communication » :

La politique de communication financière relève exclusivement de la Direction du Groupe. Le Groupe Alten met en œuvre tous les moyens pour fournir une information régulière, claire et transparente à ses actionnaires, ainsi qu'aux analystes financiers. L'information est assurée par des communiqués diffusés dans la presse ainsi que par la publication trimestrielle du chiffre d'affaires du Groupe et par la publication semestrielle de ses résultats.

La plupart de ces règles et process sont disponibles sur l'intranet du Groupe.

Les délégations de pouvoir

Les principes de délégations de pouvoir mis en place répondent à un double objectif : (i) ne pas pénaliser la bonne marche des structures opérationnelles (Pôles) tout en responsabilisant les Directeurs, et (ii) circonscrire et contrôler les risques.

Le système de délégations est pyramidal : le Président-Directeur Général délègue un certain nombre de pouvoirs et de responsabilités aux Directeurs de pôles et aux directeurs fonctionnels, qui ont eux-mêmes la capacité de subdéléguer une partie de leurs pouvoirs. Les délégations de pouvoirs sont formalisées par écrit et expressément acceptées par les délégataires. Elles répondent aux conditions de validité fixées par la jurisprudence.

Les délégations portent principalement sur des engagements directement liés à la partie opérationnelle (*embauches de consultants ou de managers commerciaux, signature de contrats clients, gestion des litiges etc.*).

La signature bancaire n'est que partiellement déléguée, en France et à l'International, et pour des montants limités. La Trésorerie est centralisée et les flux bancaires sont surveillés par la Trésorerie Groupe.

Systèmes d'Information du Groupe

Le Groupe a mis en place des Systèmes d'Information dont le triple objectif est de réaliser des gains de productivité, de sécuriser les flux d'informations financières et de contrôler les opérations réalisées par les différentes sociétés du Groupe.

Les principaux applicatifs existants sont :

- *Customer Relationship Management* (« CRM ») ;
- Ressources Humaines et gestion du recrutement des consultants ;
- Gestion commerciale et reporting, suivi des missions ;
- Gestion et suivi des temps des collaborateurs (*validation de la facturation et des éléments de paie et RH*) ;
- Gestion et suivi des frais (*adossée à la gestion des temps et des projets*) ;
- Administration des ventes et facturation ;
- Paie ;
- Gestion financière ;
- Consolidation ;
- Gestion de trésorerie.

Des interfaces ont été réalisées entre les différents applicatifs pour disposer d'une information fiable et homogène à toutes les étapes du traitement des données.

Travaux réalisés en 2007

Pour améliorer et sécuriser les process afférents à la gestion de l'activité, le Groupe a lancé un projet de refonte de ses systèmes d'information, baptisé « VISION ». L'objectif est de mettre en place, dans le cadre d'une architecture intégrée, un système recouvrant l'ensemble du process pour l'ensemble des filiales du Groupe en France et à l'international. Dans un premier temps, il est prévu à horizon du premier semestre 2009, un déploiement sur 2 sociétés pilotes: ALTEN SIR (en France) et ALTEN TIC (en Espagne).

Gestion de trésorerie

La trésorerie centralisée du Groupe gère les liquidités de l'ensemble des filiales françaises. Tous les flux sont sécurisés ETEBAC 5.

Les flux de trésorerie des filiales étrangères seront intégrés progressivement dans un *cash pooling* international. Néanmoins, les flux de trésorerie des filiales étrangères sont contrôlés et les excédents centralisés dans le cadre de conventions de compte courants, dans l'attente des remontées annuelles de dividendes.

Dans le souci d'augmenter la sécurisation des processus de traitement des données financières, une migration des applicatifs de gestion de trésorerie et de communication financière vers des applicatifs plus performants sera mise en œuvre en 2008.

2.3 Conclusion – Plan d'action pour l'exercice 2008

Le Groupe Alten va poursuivre, dans la continuité des exercices précédents, la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, notamment au travers de missions d'audit.

Le projet de refonte des systèmes d'information permettra également de redéfinir certains processus et d'améliorer les niveaux de contrôle.

Des procédures juridiques renforcées, notamment en relation avec les activités « work package » seront également diffusées à tous les collaborateurs du Groupe.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

3. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Le 11 Mars 2008

Le Président du Conseil d'administration
Simon Azoulay

V - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ALTEN, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Société ALTEN

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALTEN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet DAUGE & ASSOCIES

Muriel Boissinot
Associée

Jean-Louis Rouzé
Associé

VI - PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2008

RESOLUTIONS A VOTER PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ère} résolution

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 – Quitus aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, du rapport établi par le Président du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense et charge non déductible n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2007

2^{ème} résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires :

1. constate que les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 et approuvés par la présente Assemblée font ressortir un bénéfice net de 30 253 635,98 euros.

2. décide d'affecter ce bénéfice comme suit:

- Affectation de la somme de 57 630,85 euros au poste « *réserve légale* », qui se trouve ainsi porté à la somme de 3 197 630,85 euros ;
- Affectation du solde, soit la somme de 30 196 005,13 euros, au Poste « *report à nouveau* », qui se trouve ainsi porté à la somme de 90 745 895,85 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

3^{ème} résolution

Examen et approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L233-16 et suivants du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

4^{ème} résolution

Conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate qu'aux termes du rapport spécial établi en exécution de l'article L. 225-40 du Code de commerce par les Commissaires aux comptes, ceux-ci ont été avisés de conventions conclues au titre d'exercices antérieurs mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé. Aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 dudit Code n'a été conclue au titre de l'exercice 2007.

5^{ème} résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Catherine AZOULAY, demeurant 5, rue de Montmorency, 92100 Boulogne Billancourt, expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six (6) ans. Le mandat d'Administrateur de Madame Catherine AZOULAY viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Madame Catherine AZOULAY a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat d'Administrateur et qu'elle satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

6^{ème} résolution

Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de racheter les actions de la Société, dans le cadre du Programme de Rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société, en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTEN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF, ou

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe Alten dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions, ou
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ou
- de procéder à l'annulation éventuelle de tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale extraordinaire de la 7^{ème} résolution ci-après et dans les termes qui y sont indiqués, ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'AMF, auquel cas la Société portera à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital social de la Société ;
- Le montant global maximum affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 110 111 365 euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être réalisés en une ou plusieurs fois, à tout moment et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres (sans limitation de la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation de produits dérivés (options, bons négociables...) dans le respect de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat (hors frais) des actions dans le cadre de la présente autorisation est fixé à trente cinq (35) € par action, ce prix maximum n'étant applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente Assemblée Générale. L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, et, plus généralement, de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 26 décembre 2009. Elle prive d'effet, à compter de ce jour et, le cas échéant, à hauteur de la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, et notamment l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, effectuer toutes formalités et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire aux effets ci-dessus.

L'Assemblée Générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, si la loi ou l'AMF venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

RESOLUTIONS A VOTER PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

7^{ème} résolution

Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation de titres acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation des actions auto-détenues dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,
- Fixe à 10 % des actions composant le capital de la Société, le montant maximum d'actions auto-détenues pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, calculé au jour de la décision d'annulation et déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédant la décision du Conseil d'administration,
- Fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 27 juin 2010, la durée de validité de la présente autorisation, cette autorisation privant d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues, et notamment l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007.
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations d'annulation ou de réduction de capital qui pourraient intervenir en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes formalités.

8^{ème} résolution

Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. Autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, à l'émission, au profit des dirigeants, mandataires sociaux ou non, et cadres salariés de la Société et ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'Article L.225-180 du Code de commerce, de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément dispositions des articles L.225-129-2, L. 225-138 et L.228-91 du Code de commerce ;
2. Fixe à dix-huit (18) mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 26 décembre 2009, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. Décide que le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 510 000 euros ;
4. Décide que le prix de souscription des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions après prise en compte le cas échéant du prix d'émission des bons de souscription d'actions, sera égal ou supérieur d'au maximum 20 % à la moyenne des cours de clôture de l'action ALTEN aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons de souscription d'actions ;
5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription d'actions au profit des titulaires de bons de souscription d'actions ;
6. Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de bons de souscription d'actions et notamment :
 - Fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, le nombre de bons de souscription d'actions à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon de souscription d'actions, le prix d'émission des bons de souscription d'actions et des actions auxquelles donneront droit les bons de souscription d'actions dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons de souscription d'actions, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission des bons de souscription d'actions ;
 - Etablir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'émission de bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation ;
 - Constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des bons de souscription d'actions et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;

- A sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital ;
- Et plus généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire.

Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-184 du code de Commerce, informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

9^{ème} résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (PEE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L 443-5 du code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein de la Société ou des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens de l'Article L225-180 du Code de commerce ;

2. Décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital , à tout droit auxdites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris la partie des réserves, bénéfiques ou primes incorporés au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres faite sur le fondement de la présente résolution ;

3. Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la délégation d'émission faisant l'objet de la présente délégation, soit jusqu'au 26 août 2010, cette délégation privant d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, et notamment l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2007 ;

4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées dans le cadre de la présente délégation à 5 % du montant du capital social, calculé au jour de la décision du Conseil d'administration de réaliser l'émission,

5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1. de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20%, ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de définir les conditions et modalités de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, conclure tous accords, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts, et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

10^{ème} résolution

Délégation de pouvoirs pour effectuer les formalités prescrites par la loi

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autres qu'il appartiendra, relatives aux résolutions votées dans le cadre de la présente Assemblée Générale.

VII - COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

I – Etats financiers consolidés

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Ecarts d'acquisition	1	124 427	121 976	86 651
Immobilisations incorporelles	2	3 038	1 879	1 580
Immobilisations corporelles	2	11 498	8 702	5 908
Actifs financiers non courants	3	13 977	6 618	4 390
Actifs d'impôts	4	5 737	4 649	2 650
ACTIFS NON COURANTS		158 677	143 823	101 179
Stocks et en-cours	5	90	119	223
Clients	5	299 025	243 091	171 014
Autres actifs courants	5	22 125	17 655	8 868
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	32 167	28 744	44 820
ACTIFS COURANTS		353 407	289 610	224 926
TOTAL ACTIF		512 084	433 433	326 105

BILAN CONSOLIDE

PASSIF	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital social		31 976	31 400	31 096
Primes		12 036	8 063	3 694
Réserves consolidées		177 353	127 776	87 134
Résultat consolidé		42 879	45 797	38 007
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		264 244	213 037	159 931
INTERETS MINORITAIRES		428	91	1 513
TOTAL CAPITAUX PROPRES		264 672	213 128	161 444
Provisions	11	6 009	7 268	5 808
Passifs financiers non courants	7	1 704	2 892	788
Autres passifs non courants	8	4 731	3 213	11 319
PASSIFS NON COURANTS		12 444	13 373	17 915
Provisions	11	1 511	2 692	2 457
Passifs financiers courants	9	27 919	19 397	2 757
Fournisseurs		23 707	20 502	11 815
Autres passifs courants	10	181 831	164 342	129 717
PASSIFS COURANTS		234 968	206 932	146 746
TOTAL PASSIF		512 084	433 433	326 105

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	2007	2006	2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	701 156	576 259	436 201
Achats consommés	12	44 290	34 957	24 768
Charges de personnel	13	481 265	389 229	288 997
Charges externes	14	76 945	61 578	50 637
Impôts et taxes et versements assimilés	15	11 387	9 197	5 859
Dotations aux amortissements	2	5 047	3 892	2 927
Autres produits et charges	16	-2 303	1 817	-210
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE		84 525	75 589	62 801
Coût des stocks options		-4 195	-2 533	-1 405
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		80 330	73 056	61 396
Résultat non récurrent		-1 594		
Résultat de cession				257
Dépréciation Goodwill	1	-5 644	-111	-600
RESULTAT OPERATIONNEL		73 093	72 945	61 053
Charges financières	17	-3 159	-1 712	-908
Produits financiers	18	2 429	792	790
Charge d'impôt	19	29 147	25 414	22 855
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		43 216	46 610	38 080
Résultat des sociétés cédées	20	0	-750	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE		43 216	45 860	38 080
dont :				
Intérêts minoritaires		337	63	73
Part du groupe		42 879	45 797	38 007
Résultat net par action (part du groupe)	23	1,38	1,49	1,24
Résultat net dilué par action (part du groupe)	23	1,36	1,44	1,20

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'Euro	NOTES	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
		Résultat net de l'ensemble consolidé		43 216
Amortissements et provisions	22	7 515	4 919	3 332
Coût des stocks options		4 195	2 533	1 406
Charge d'impôt	19	29 148	25 414	22 855
Autres		-321	666	-17
Charges Financières	17	3 159	1 712	908
Produits Financiers	18	-2 429	-792	-790
Capacité d'autofinancement après coûts de l'endettement financier et impôt		84 483	80 313	65 774
Impôts payés		-28 076	-33 604	-17 908
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		-34 026	-25 937	-23 884
Flux net de trésorerie généré par l'activité		22 382	20 772	23 982
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	-8 431	-5 319	-4 558
Acquisition des immobilisations financières	3	-8 156	-1 042	-969
Incidences des variations de périmètre et complément de prix	22	-14 622	-48 475	-14 736
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		300	0	230
Réduction d'immobilisations financières		788	372	983
Flux net de trésorerie sur opérations d'investissements		-30 121	-54 464	-19 050
Coût de l'endettement financier net	17-18	-437	-221	390
Augmentation de capital	22	4 573	4 361	618
Remboursements des passifs financiers non courants		-1 145	-1 261	-12
Variation des passifs financiers courants		8 171	14 737	-590
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		11 161	17 616	406
Variation de trésorerie		3 422	-16 076	5 338
Trésorerie à l'ouverture		28 744	44 820	39 482
Trésorerie à la clôture		32 166	28 744	44 820
Variation		3 422	-16 076	5 338

Variation des Capitaux Propres Consolidés Part du Groupe
(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat (Pdg)	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2004	30 520 460	31 021	2 682	58 368	-220	26 945	118 796
Affectation résultat 2004				26 945		-26 945	0
Augmentation de capital (1)	34 530	35	486				521
Coût des stocks options (IFRS 2)				1 406			1 406
Rémunération minoritaires Groupecyber (1)	39 035	40	525	510			1 075
Transactions avec les actionnaires		75	1 011	28 861	0	-26 945	3 002
Résultat 2005						38 007	38 007
Variation du taux de change					127		127
Résultat et produits et charges en capitaux propres		0	0	0	127	38 007	38 134
Au 31 décembre 2005	30 594 025	31 096	3 693	87 229	-93	38 007	159 932
Affectation résultat 2005				38 007		-38 007	0
Augmentation de capital (2)	286 355	282	4 080	13			4 375
Coût des stocks options (IFRS 2)				2 533			2 533
Rémunération minoritaires Quaternove (2)	21 611	22	290				312
Transactions avec les actionnaires		304	4 369	40 553	0	-38 007	7 219
Résultat 2006						45 797	45 797
Variation du taux de change					88		88
Résultat et produits et charges en capitaux propres		0	0	0	88	45 797	45 885
Au 31 décembre 2006	30 901 991	31 400	8 062	127 782	-5	45 797	213 036
Affectation résultat 2006				45 797		-45 797	0
Augmentation de capital (3)	558 399	576	3 973	23			4 572
Coût des stocks options (IFRS 2)				4 195			4 195
Transactions avec les actionnaires		576	3 973	50 015	0	-45 797	8 767
Résultat 2007						42 879	42 879
Variation du taux de change					-439		-439
Résultat et produits et charges en capitaux propres		0	0	0	-439	42 879	42 440
Au 31 décembre 2007	31 460 390	31 976 0	12 035 0	177 797 0	-444 0	42 879 0	264 243

(1) En 2005, les augmentations de capital sont liées à l'exercice des stocks options pour 34 530 actions (35 K€) et à la fusion avec la société Groupecyber pour 39 035 actions (40 K€).

(2) Le nombre d'actions émises correspond en 2006, d'une part à l'émission d'actions issues de la rémunération des minoritaires de Quaternove suite à son absorption par Alten SA (21 611 actions) et , d'autre part, à l'émission d'actions suite à la levée de stocks options (286 355 actions).

(3) En 2007, les augmentations de capital sont liées à l'exercice des stocks options pour 558 399 actions.

Variation des Capitaux Propres Consolidés Part Minoritaire
(en milliers d'euros)

<u>Dates</u>	<u>Réserves</u>	<u>Résultat</u>	<u>Capitaux Propres</u>
Au 31 décembre 2004	312	112	424
Affectation résultat 2004	112	-112	0
Variation de périmètre (1)	1 016		1 016
Résultat 2005		73	73
Au 31 décembre 2005	1 440	73	1 513
Affectation résultat 2005	73	-73	0
Variation de périmètre (2)	-1 501	16	-1 485
Résultat 2006		63	63
Au 31 décembre 2006	12	79	91
Affectation résultat 2006	79	-79	0
Résultat 2007		337	337
Au 31 décembre 2007	91	337	428

(1) En 2005 la variation de périmètre correspond à l'intégration du groupe Quaternove.

(2) En 2006 la variation du pourcentage d'intérêt correspond au rachat des parts des minoritaires de la société Quaternove.

II – Note aux états financiers

1. ACTIVITE DU GROUPE ALTEN

Fondé en 1988, ALTEN est le leader européen du conseil en hautes technologies. Ses prestations sont principalement réalisées en accompagnement de laboratoires de recherche et développement dans la mise en œuvre technique de leurs projets stratégiques.

Les prestations, essentiellement facturées au temps passé, sont réalisées pour 85% de l'activité en Ingénierie et en Conseil en Hautes Technologies et pour 15% en Systèmes d'Information et Réseaux.

Historiquement implanté dans les laboratoires de R&D des sociétés industrielles et télécoms, ALTEN intervient également au sein des Directions Systèmes d'Information & Réseaux des groupes du secteur tertiaire pour y mener des prestations à fort contenu technologique.

ALTEN est certifié ISO depuis 1998.

Les comptes consolidés présentés dans ce document, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 11 mars 2008.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

a) Acquisitions

En 2007, les acquisitions suivantes ont eu lieu en France :

- Acquisition de 100% de la société NETWORK TELECOM ET TECHNOLOGIES (N2T), spécialisée dans le conseil en architectures systèmes et réseaux télécoms et qui compte 55 salariés pour un chiffre d'affaires de 4,7 M€ en 2006.

- Acquisition du groupe AVENIR CONSEIL spécialisé dans le domaine de l'ingénierie assistée par ordinateur (IAO), qui compte 77 consultants, acquis à hauteur de 82% du capital, en novembre 2007.

b) Restructurations juridiques

En France

- Dissolution de la société ALTEN SUD OUEST par voie de confusion de patrimoine dans la société ANOTECH, laquelle a modifié sa dénomination sociale en ALTEN SUD OUEST.

- Dissolution de la société INTA OUEST par voie de confusion de patrimoine dans la société ALTEN SA.

- Confusion de patrimoine entre les sociétés ALTEN et NETWORK TELECOM & TECHNOLOGIES (N2T) ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société N2T, en date du 31 décembre 2007.

Aux Pays-Bas

- Fusion par absorption des sociétés Orion engineering Breda BV, Orion engineering Den Bosch BV, Orion engineering Maastricht BV par la société Orion engineering Eindhoven BV (dont la dénomination sociale a été modifiée en Orion engineering BV). Les sociétés absorbées ont été dissoutes sans liquidation.

c) Eléments non récurrents

Le management du groupe ALTEN a identifié des ajustements sur les états financiers au 31 décembre 2006 d'une filiale acquise début 2006.

Les ajustements portant sur la période précédant l'entrée de périmètre ont conduit à modifier l'écart d'acquisition de 0,7 M€.

Les ajustements portant sur les exercices 2006 et antérieurs, pour un montant de 1,6 M€ avant impôt ont été maintenus dans les comptes 2007. Ils concernent une filiale acquise en 2006.

La société estime que l'impact de l'ajustement n'est pas significatif à l'échelle du groupe et ne nécessite pas de présenter des résultats comparatifs retraités au titre de l'exercice 2006.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2007 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le groupe ALTEN applique depuis 2007, la norme IFRS 7 Instruments : Informations à fournir.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipations par le Groupe ALTEN sont les suivantes :

- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés ;
- IFRIC 8 relative au champ d'application d'IFRS 2 norme portant sur les paiements réalisés sur base d'actions ;
- IFRIC 7 relative aux modalités de retraitement des états financiers selon IAS 29 (hyperinflation) ;
- IFRIC 11 relative aux actions propres et transactions intra-groupe ;

L'application de ces textes n'a pas d'impacts significatifs sur les états financiers du Groupe ALTEN.

a) Estimations de la direction

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 27) et la valorisation des écarts d'acquisitions (note 1).

b) Indicateurs financiers

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs financiers :

- Le chiffre d'affaires,
- Le Résultat Opérationnel d'Activité, c'est à dire le résultat opérationnel, avant prise en compte des charges sur stock options (qui ne donnent jamais lieu à décaissement), résultats de cession d'actifs, dépréciation de goodwill, et autres éléments exceptionnels non récurrents et non directement liés à l'activité,
- Le « Résultat Opérationnel Courant » ROC, c'est à dire le Résultat Opérationnel d'Activité après charges de stock options,
- Le « Résultat Opérationnel », c'est-à-dire le résultat opérationnel courant après prise en compte des résultats de cession d'actifs, dépréciation des écarts d'acquisitions et autres éléments inhabituels non récurrents et non directement liés à l'activité.
- Le taux de Résultat Opérationnel d'Activité qui est le rapport entre le Résultat Opérationnel d'Activité et le chiffre d'affaires, mesure la performance opérationnelle d'activité, hors éléments non récurrents et non directement liés à l'activité,
- Le ratio d'endettement financier (dettes nettes/capitaux propres)

c) Méthodes de consolidation

Les états financiers présentés sont ceux du Groupe ALTEN constitué de la société ALTEN SA et de ses filiales.

Les états financiers des sociétés étrangères établis selon les normes comptables en vigueur dans leur pays sont retraités si nécessaire afin d'appliquer les principes généralement admis dans le Groupe.

Les états financiers sont établis suivant la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs, conformément aux règles édictées en normes IFRS, à savoir principalement :

- passifs sociaux non courants
- dettes liées aux compléments de prix, à échéance supérieure à un an
- provisions pour risques et charges à plus d'un an

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles Alten exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles Alten exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable n'est pas systématiquement présumée dès lors que le Groupe détient plus de 20% des droits de vote. Elle s'apprécie en fonction du pouvoir du Groupe à participer aux politiques financière et opérationnelle. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote part du résultat de la période de la filiale concernée. Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

d) Conversion des comptes libellés en devise étrangère

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la maison-mère.

Les états financiers des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone euro sont établis selon la monnaie fonctionnelle de l'entité convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan (à l'exception des capitaux propres) aux cours de clôture ;
- les capitaux propres au taux historique ;
- le compte de résultat au taux moyen de la période ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion incluse dans les capitaux propres selon la norme IAS 21.

e) Ecarts d'acquisition

Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La date d'acquisition, à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise, correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

A la date d'acquisition, les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont reconnus comme des passifs et comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels reconnus à la date d'acquisition, et est constaté à l'actif du bilan si cette différence est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle demeure négative après réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, correction d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un actif d'impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

Les goodwills ne font pas l'objet d'un amortissement récurrent mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Les UGT auxquelles un goodwill est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Pour ce faire, les goodwills sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée au goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

Lors de la cession d'une unité consolidée, le montant des goodwills affectés à cette unité est inclus dans la valeur nette comptable de l'unité cédée. Elle est donc prise en compte pour déterminer le résultat de cession.

f) Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs.

Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels.

g) Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie attendues sont revues au moins une fois par an et sont modifiées si les attentes diffèrent sensiblement des estimations précédentes.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Matériel informatique : 2 à 5 ans.
- Matériel de transport : 3 à 5 ans.
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans.
- Agencements et Installations : 5 à 10 ans.
- Constructions : 25 ans

h) Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon les normes IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Pour les écarts d'acquisition, ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée (Discounted Cash Flow) fondé sur les hypothèses suivantes :

- Plan d'affaires à durée appropriée, établi par entité, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année et présentant le chiffre d'affaires prévisionnel, le résultat opérationnel, le résultat net, le besoin en fonds de roulement et les investissements.
- Taux de croissance faible ;
- Coût moyen pondéré du capital, résultante des taux sans risque, prime de risque, coefficient beta et prime complémentaire
- Table de sensibilité.

i) Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquelles le Groupe Alten supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet à ce titre d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en passifs financiers).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

j) Actifs financiers

Les immobilisations financières comprennent principalement les titres de sociétés non consolidées. Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans y exercer d'influence notable ou de contrôle. Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure au coût d'acquisition.

Les titres détenus sont destinés à être conservés jusqu'à ce qu'il soit décidé d'augmenter les participations en vue de prendre à terme le contrôle de la société ou de les céder.

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non à des participations et des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements...).

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est inférieure à sa valeur recouvrable estimée.

k) Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet d'une reconnaissance d'impôt différé à l'actif du bilan lorsque leur récupération apparaît probable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes. Les impositions « France » ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence des changements de législation fiscale et des nouveaux taux d'imposition.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

l) Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

A partir de 2007, le groupe ALTEN a modifié son approche du risque de non recouvrement et adapté sa méthode d'estimation.

L'impact de cette révision a été comptabilisé dans les résultats de la période.

m) Autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

n) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires à vue, les parts d'OPVCM de trésorerie et de titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (échéance inférieure à 3 mois à l'origine) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

o) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

p) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions destinées à couvrir des litiges et contentieux du Groupe dont le dénouement est supérieur à un an,
- les provisions pour indemnités de fin carrière

Les provisions courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions destinées à couvrir des litiges et contentieux dont le dénouement est prévu à court terme.

Engagements de retraite

Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement deux types d'hypothèses :

Hypothèses financières

- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- un taux de revalorisation des salaires ;
- un taux de charges sociales patronales ;

Hypothèses démographiques

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante cinq ans à l'âge auquel le salarié français aura atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- les tables de mortalité selon l'INSEE
- un taux moyen de rotation du personnel, par tranche d'âge et catégories de salariés
- les âges de premier emploi
- le nombre de salariés mis à la retraite

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les indemnités de fin de carrière. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat au fur et à mesure qu'ils sont constatés.

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'un provisionnement concernent exclusivement les filiales françaises, via le versement prévisionnel d'indemnités de fin de carrière. Toutes les hypothèses sont détaillées dans la note 27.

q) Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières à long terme, les découverts bancaires.

La ventilation entre passifs financiers courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé :

- Exposition au risque de change : Le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes
- Exposition au risque de taux : Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Alten n'est pas endetté à moyen ou long terme et n'encourt donc pas de risque de taux.

r) Autres passifs

Les autres passifs sont composés de dettes sociales, fiscales, autres dettes et des produits constatés d'avance, et des compléments de prix.

Les passifs non courants comprennent essentiellement les dettes envers des anciens actionnaires de certaines filiales acquises au cours des années passées (clause de complément de prix). Ces dettes sont évaluées à la date du contrat à leur juste valeur, puis comptabilisées jusqu'à l'échéance selon la méthode du coût amorti. A la date de la reconnaissance de la dette, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché, si le montant est significatif.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

s) Engagements de rachats de minoritaires

Conformément aux normes IAS 27 – Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales et IAS 32 – Instruments financiers, les engagements d'achat d'intérêts minoritaires fermes ou conditionnels sont assimilés à un rachat d'actions et sont à enregistrer en autres passifs avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de rachat excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en écart d'acquisition.

t) Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés consolidées par intégration globale.

Les prestations relatives à des contrats au forfait donnent lieu à l'enregistrement d'un chiffre d'affaires proportionnel à l'avancement technique du projet. Lorsque ces contrats s'échelonnent sur plusieurs exercices, le chiffre d'affaires est constaté selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en « créances clients » pour la part des prestations excédant la facturation émise et en « Autres passifs courants » pour la quote-part de facturation excédant les prestations réalisées. Dès lors que le résultat à terminaison est négatif, une provision est constituée.

u) Résultat opérationnel

Résultat opérationnel d'activité

Le Groupe utilise le résultat opérationnel d'activité comme principal indicateur de performance. Il correspond au résultat opérationnel, avant prise en compte des charges sur stock options (qui ne donnent jamais lieu à décaissement), résultats de cession d'actifs, dépréciation de goodwill, et autres éléments exceptionnels non récurrents et non directement liés à l'activité.

Plan de souscription d'actions

- Plans de souscription d'actions à prix unitaire convenu : des options de souscription d'actions sont accordées à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre au moins à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés dans le résultat opérationnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent donc non comptabilisés.

Résultat opérationnel

- Le Résultat Opérationnel, correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des résultats de cession d'actifs, dépréciation des écarts d'acquisitions et autres éléments inhabituels non récurrents et non directement liés à l'activité.

v) Résultat Financier

Il se compose de deux éléments :

- Les charges financières sont composées de charges financières décaissées :
 - charges financières sur découverts bancaires
 - charges financières sur emprunts
 - charges financières sur opérations de locations financements
 - pertes de change augmentées des charges financières calculées
 - dotations aux provisions pour dépréciation des titres et des créances sur les sociétés non consolidées.
 - Coûts liés aux actualisations des provisions et des dettes à plus d'un an
- Les produits financiers comprennent les produits encaissés
 - Produits de cession des valeurs mobilières de placement
 - Revenus des titres
 - Revenus des prêts et créances
 - Gains de change augmentés des reprises de provisions sans mouvement de trésorerie
 - Reprises de provisions pour dépréciations des titres et créances financières.
- Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges financières liées aux emprunts, aux découverts et autres opérations de locations financements, sous déduction des produits financiers encaissés.

w) Information sur le résultat net par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action s'obtient par le rapport du résultat sur le nombre moyen pondéré annuel d'actions.

Le résultat net dilué par action s'obtient par le rapport du résultat net sur le nombre potentiel moyen pondéré d'actions.

x) Information sectorielle

Le Groupe ALTEN n'exerce qu'un seul métier : celui du conseil et ingénierie en technologie.

Les différentes filiales du Groupe couvrent les différents métiers de l'ingénieur.

En conséquence, conformément aux normes IAS/IFRS, le Groupe ALTEN a décidé de publier l'information sectorielle par zone géographique en fonction de l'implantation des sociétés du Groupe.

A ce titre deux régions significatives ont été identifiées, à savoir France et hors France.

4. AJUSTEMENTS DES COMPTES 2006 ANTERIEUREMENT PUBLIES

Certains postes de bilan (créances clients et passifs financiers courants) et du tableau de flux (variation du besoin en fonds de roulement) ont fait l'objet d'ajustements par rapport aux données publiées dans les comptes 2006.

Ces ajustements résultent de la prise en considération des financements consentis par des sociétés d'affacturage pour un montant de 6,9 M€ aux sociétés IDESTYLE et CISIA.

5. PERIMETRE

a) Périmètre de consolidation (France)

Toutes les sociétés du Groupe ont été consolidées à compter de leur date de prise de contrôle par le Groupe :

<u>Nom de la société</u>	<u>N° Siret</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% de contrôle</u>
ALTEN SA	34860741700055	IG	100,00	100,00
ALTEN SIR	40035788500021	IG	100,00	100,00
ABILOG	35390354500062	IG	99,70	99,70
GIST	34960109600044	IG	100,00	100,00
ALTEN SUD OUEST	40419144700048	IG	100,00	100,00
MI-GSO	38054561600050	IG	100,00	100,00
ALTEN SERVICES	48011589800011	IG	100,00	100,00
ALTEN CASH MANAGEMENT	48011617700019	IG	100,00	100,00
ALTEN EUROPE	48016830100012	IG	100,00	100,00
ELITYS CONSULTING	48420799800010	IG	55,00	55,00
PEGASE SI	48484024400012	IG	76,00	76,00
GROUPE CISIA INGENIERIE	43904555000019	IG	100,00	100,00
CISIA CETOP	45085272800010	IG	100,00	100,00
CISIA EXATERM	43910029800025	IG	100,00	100,00
CISIA INGENIERIE	42238354700037	IG	100,00	100,00
CISIA INVESTISSEMENTS	45002417900019	IG	100,00	100,00
KEATON	41902478100058	IG	100,00	100,00
ALTEN AEROSPACE	48761023100019	IG	100,00	100,00
SAGEIS	34990853300087	IG	100,00	100,00
GROUPE IDESTYLE	41191278500044	IG	100,00	100,00
IDESTYLE TECHNO	38369580600042	IG	100,00	100,00
ECAM SAS	37780393700020	IG	100,00	100,00
IDESTYLE SERVICES	40246017400038	IG	100,00	100,00
D4A France	43863978300044	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY France	49304667600018	IG	100,00	100,00
AVENIR CONSEIL FORMATION	37805737600048	IG	82,00	82,00
AVENIR CONSEIL PRODUCTIQUE	37859768500047	IG	82,00	82,00
HPTI	49967035400012	IG	100,00	100,00

b) Périmètre de consolidation (Hors France)

<u>Nom de la société</u>	<u>N° Siret</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>	<u>% d'intérêt</u>	<u>% de contrôle</u>	<u>Pays d'activité</u>
ANOTECH ENERGY UK		IG	100,00	100,00	Grande-Bretagne
ALTEN LTD	2363839	IG	100,00	100,00	Grande-Bretagne
SD PARTNERS	3296372	IG	100,00	100,00	Grande-Bretagne
EMS LTD		IG	100,00	100,00	Grande-Bretagne
AXEN	RC107607	IG	100,00	100,00	Belgique
ALTEN BENELUX	RCB011050038	IG	100,00	100,00	Belgique
ALTEN INGENIERIA		IG	100,00	100,00	Espagne
ALTEN TECNOLOGIAS		IG	100,00	100,00	Espagne
GRUPO APEX		IG	100,00	100,00	Espagne
ALPES		IG	100,00	100,00	Espagne
ALGOR		IG	100,00	100,00	Espagne
CRONOS		IG	100,00	100,00	Espagne
GRUPO ALTEN SOPORTE GLOBAL		IG	100,00	100,00	Espagne
AXEN PAYS-BAS	RC34190742	IG	100,00	100,00	Pays-Bas
ALTEN NEDERLAND	24379485	IG	70,00	70,00	Pays-Bas
DDA GROEP BV		IG	100,00	100,00	Pays-Bas
GALAXY HOLDING	17077692	IG	100,00	100,00	Pays-Bas
ORION ENGINEERING BV		IG	100,00	100,00	Pays-Bas
ELITYS SA	08724/2005	IG	55,00	55,00	Suisse
AXEN SARL	01875/2003	IG	100,00	100,00	Suisse
AXEN SUISSE SARL		IG	100,00	100,00	Suisse
ASTON		IG	100,00	100,00	Suisse
DEC INFORMATICA	00775900194	IG	100,00	100,00	Italie
CONSIDEC	3280150966	IG	100,00	100,00	Italie
MI-GSO GMBH	HRB95346	IG	100,00	100,00	Allemagne
AEROTEC	HRB1512	IG	100,00	100,00	Allemagne
ALTEK GMBH	HRB130874	IG	100,00	100,00	Allemagne
IMP ENGINEERING	HRB146147/4584	IG	100,00	100,00	Allemagne
IMP CZECH	26223031	IG	100,00	100,00	Rep. Tchèque
IMP POLAND		IG	100,00	100,00	Pologne
IMP ENGINEERING US		IG	100,00	100,00	Etats-Unis
IMP ENGINEERING SLOVAKIA		IG	100,00	100,00	Slovaquie
ALTEN SI TECHNO ROMANIA		IG	100,00	100,00	Roumanie

III – Détail des comptes consolidés

1. ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie – UGT- identifiées selon les secteurs géographiques.

La synthèse des valeurs brutes, dépréciations, et valeur nettes comptables des écarts d'acquisition affectés aux UGT est présentée ci-dessous :

VALEURS BRUTES	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Total
	31/12/2004	35 002	4 985	3 104	6 193	11 769	20 550	3 182	0
Ajustements de compléments de prix	-752	-106			1 223	-3 628	-500		-3 763
Acquisitions (1)	8 399							731	9 130
31/12/2005	42 649	4 879	3 104	6 193	12 992	16 922	2 682	731	90 152
Ajustements de compléments de prix	2 146				1 116	285		-280	3 267
Acquisitions (1)	30 630			1 451	89			0	32 170
31/12/2006	75 425	4 879	3 104	7 644	14 197	17 207	2 682	451	125 589
Ajustements de compléments de prix	1 850				300	-107		1 440	3 483
Acquisitions (1)	4 611								4 611
31/12/2007	81 886	4 879	3 104	7 644	14 497	17 100	2 682	1 891	133 683

DEPRECIATIONS	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Total
	31/12/2004	0	1 897	0	0	1 004	0	0	0
Augmentations, dotations (2)							600		600
Diminutions, reprises									0
31/12/2005	0	1 897	0	0	1 004	0	600	0	3 501
Augmentations, dotations (2)	111								111
Diminutions, reprises									0
31/12/2006	111	1 897	0	0	1 004	0	600	0	3 612
Augmentations, dotations (2)	1 761	1 954				1 929			5 644
Diminutions, reprises									
31/12/2007	1 872	3 851	0	0	1 004	1 929	600	0	9 256

VALEURS NETTES	France	Grande-Bretagne	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Allemagne	Italie	Suisse	Total
	31/12/2005	42 649	2 982	3 104	6 193	11 988	16 922	2 082	731
31/12/2006	75 314	2 982	3 104	7 644	13 193	17 207	2 082	451	121 976
31/12/2007	80 014	1 028	3 104	7 644	13 497	15 171	2 082	1 891	124 427

(1) En 2005 : L'augmentation de 9 130 K€ de l'écart d'acquisition est principalement due à l'acquisition de Quaternove (France) et à des engagements de rachat des minoritaires valorisés sur Elitys (Suisse).

En 2006 : L'augmentation de 32 170 K€ de l'écart d'acquisition est principalement due à l'acquisition des sociétés CISIA, IDESTYLE, IBC, INTA en France, de DDA en Hollande et Apex en Espagne.

En 2007 : l'augmentation de 4 611 K€ de l'écart d'acquisition est principalement due à l'acquisition des sociétés Avenir Conseil Formation & Productique.

(2) En 2005, une dépréciation exceptionnelle de goodwill de 600 K€ a été enregistrée pour la société DEC INFORMATICA, dont les résultats ont été déficitaires.

En 2006, la dépréciation exceptionnelle concerne la société SAGEIS.

En 2007, la dépréciation exceptionnelle a été enregistrée pour les sociétés SAGEIS, CISIA, SD PARTNERS, et IMP GROUP.

Les hypothèses clés utilisées dans les calculs des valeurs d'utilité des UGT sont les suivantes :

	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle
France	10,46%	2%
Grande Bretagne	10,46%	2%
Allemagne	10,46%	2%
Italie	10,46%	2%
Espagne	10,46%	2%
Suisse	10,46%	2%
Roumanie	11.26%	2%

L'évolution d'un point à la hausse du taux d'actualisation et/ou d'un point à la baisse du taux de croissance perpétuelle n'entraîne pas de dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition.

2. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

<u>VALEURS BRUTES</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
	31/12/2004	4 805	10 404
Variations de périmètre et autres mouvements	781	953	1 723
Acquisitions, créations, virements	1 022	3 537	4 558
Diminutions, cessions, mises HS	335	945	1 280
31/12/2005	6 273	13 949	20 211
Variations de périmètre et autres mouvements	2 796	4 118	6 914
Acquisitions, créations, virements	1 297	4 022	5 319
Diminutions, cessions, mises HS	381	1 521	1 902
31/12/2006	9 985	20 568	30 542
Variations de périmètre et autres mouvements	-163	84	-79
Acquisitions, créations, virements	2 493	5 938	8 431
Diminutions, cessions, mises HS	9	644	653
31/12/2007	12 306	25 946	38 241

<u>AMORTISSEMENTS</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
	31/12/2004	3 322	6 083
Variations de périmètre et autres mouvements	764	618	1 382
Augmentations, dotations	882	2 045	2 927
Diminutions, reprises	275	705	980
31/12/2005	4 693	8 041	12 734
Variations de périmètre et autres mouvements	2 299	2 417	4 716
Augmentations, dotations	1 404	2 525	3 929
Diminutions, reprises	290	1 117	1 407
31/12/2006	8 106	11 866	19 972
Variations de périmètre et autres mouvements	-391	-153	-544
Augmentations, dotations	1 560	3 487	5 047
Diminutions, reprises	7	752	759
31/12/2007	9 268	14 448	23 716

<u>VALEURS NETTES</u>	INCORPORELLES	CORPORELLES	TOTAL
	31/12/2005	1 580	5 908
31/12/2006	1 879	8 702	10 580
31/12/2007	3 038	11 498	14 537

3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<u>VALEURS BRUTES</u>								
		Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	Titres mis en équivalence	TOTAL
	31/12/2004	2 450	3	12	1 096	259	117	3 937
Variations de périmètre		8				63		71
Acquisitions, créations, virements		1 532		38	327	199		2 096
Diminutions, cessions, mises HS		363		11	444	29	117	964
	31/12/2005	3 627	3	39	979	492	0	5 139
Variations de périmètre		447		0	1 415	638		2 500
Acquisitions, créations, virements		0		5	996	41		1 042
Diminutions, cessions, mises HS		128		16	334	19		497
	31/12/2006	3 946	3	28	3 056	1 152	0	8 184
Variations de périmètre					11			11
Acquisitions, créations, virements		7 014	200	20	1 123	-201		8 156
Diminutions, cessions, mises HS				15	786	18		819
	31/12/2007	10 960	203	33	3 404	934	0	15 532

<u>PROVISIONS</u>								
		Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	Titres mis en équivalence	TOTAL
	31/12/2004	548	2	0	12	239	0	801
Variations de périmètre		0				0		0
Augmentations, Dotations		0				0		0
Diminutions, reprises		19			4	29		52
	31/12/2005	530	2	0	8	210	0	749
Variations de périmètre		489				630		1 119
Augmentations, Dotations					3			3
Diminutions, reprises		304						304
	31/12/2006	715	2	0	11	840	0	1 567
Variations de périmètre								0
Augmentations, Dotations		76						76
Diminutions, reprises						85		85
	31/12/2007	791	2	0	11	755	0	1 558

<u>VALEURS NETTES</u>								
		Titres non consolidés	Titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	Titres mis en équivalence	TOTAL
	31/12/2005	3 097	1	39	971	282	0	4 390
	31/12/2006	3 231	1	28	3 045	312	0	6 618
	31/12/2007	10 169	202	33	3 393	179	0	13 977

Le groupe ALTEN détient au 31/12/07 des titres de participation de la société AUSY pour 3,5 M€, cotée à l'Eurolist à Paris, dont la valeur boursière au 31/12/07 est supérieure au prix de revient, bons de souscription inclus.

4. ACTIFS D'IMPOTS

(En k€)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Créance de carry-back	605		
Impôts différés actifs	5 132	4 649	2 650
Total créances d'impôts	5 737	4 649	2 650

Les impôts différés se décomposent en :

(En k€)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Décalages temporaires	4 225	4 306	2 920
Déficits reportables	1 170	0	0
Total imposition différences temporaires	5 395	4 306	2 920
Autres impôts différés	-637	340	-274
Total impôts différés	4 758	4 646	2 646
Dont :			
Impôts différés actif :	5 132	4 649	2 650
Impôts différés passif :	-374	-3	-4

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

(En k€)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Impôts différés début exercice	4 646	2 646	973
Variations de périmètre et de change	304	813	51
Charges (ou produits) de la période (note 19)	-192	1 187	1 622
Total Impôts différés	4 758	4 646	2 646

5. ACTIFS COURANTS

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<u>STOCKS</u>			
Stocks matières premières et fournitures	22	23	237
Stocks de marchandises	68	96	33
Provisions	0	0	-47
Total	90	119	223
<u>CLIENTS</u>			
Valeurs Brutes	307 606	252 509	177 628
Provisions	-8 581	-9 418	-6 614
Valeurs nettes	299 025	243 091	171 014
<u>AUTRES ACTIFS COURANTS</u>			
Créances sociales	1 121	894	422
Créances fiscales (1)	13 628	10 295	5 472
Autres créances	4 441	4 692	1 281
Charges constatées d'avance	2 934	1 774	1 693
Total	22 125	17 655	8 868

(1) Augmentations liées aux règlements fournisseurs effectués au début de l'exercice suivant

Etat des créances clients échues non provisionnées

	31/12/2007				31/12/2006				31/12/2005			
	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde	Moins de 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an	Solde
<u>CLIENTS</u>												
Valeurs brutes	288 564	6 620	12 422	307 606	238 724	4 008	9 777	252 509	166 304	4 794	6 530	177 628
Provisions	-166	-163	-8 252	-8 581	-880	-1 371	-7 167	-9 418	-153	-1 973	-4 488	-6 614
Valeurs nettes	288 398	6 457	4 170	299 025	237 844	2 637	2 610	243 091	166 151	2 821	2 042	171 014

6. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Valeurs Mobilières de Placement	2 450	4 335	18 615
Disponibilités	29 717	24 409	26 205
TOTAL	32 167	28 744	44 820

7. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts auprès des éta de crédit (1)	292	1 147	788
Autres emprunts et dettes assimilées	890	991	
Participations des salariés	293	591	
Dépôts et cautionnements recus	229	163	
Total	1 704	2 892	788

(1) Variation 2005/2006 : entrées de périmètre.

Variation 2006/2007 : forte diminution du parc automobile en leasing d'une filiale allemande

8. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Compléments de prix (1)	3 421	2 264	7 814
Dettes sociales	936	946	3 501
Impôts différés passifs	374	3	4
Total	4 731	3 213	11 319

(1) Compléments de prix dus aux sociétés nouvellement acquises dont les échéances sont supérieures à 1 an

9. PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts auprès des éts de crédit	1 292	1 412	
Autres emprunts et dettes assimilées	792	474	
Découverts bancaires (1)	25 649	17 479	2 742
Participations des salariés	185		
Autres	1	32	15
Total	27 919	19 397	2 757

(1) Dont affacturage : 10 037 k€ au 31/12/2007 et 6 925 k€ au 31/12/2006 de sociétés entrées dans le périmètre en janvier et juillet 2006.

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Dettes sociales	85 332	80 598	63 786
Dettes fiscales	75 943	55 587	47 234
Compléments de prix	2 125	8 092	6 686
Autres passifs	8 429	8 877	6 745
Produits constatés d'avance	10 002	11 188	5 266
Total	181 831	164 342	129 717

11. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Litiges sociaux	Litiges commerciaux	Risques divers	Indemnités de fin de carrière	TOTAL
Au 31/12/2004	4 458	2 678	349	546	8 031
Variations de périmètre	103	165			268
Dotations de l'exercice	1 508	354	222	396	2 480
Reprises (utilisation de la provision)	-373	-921	-158	-20	-1 472
Reprises (provisions devenues sans objet)	-969		-73		-1 042
Au 31/12/2005	4 727	2 276	340	922	8 265
Variations de périmètre	591		7	596	1 194
Dotations de l'exercice	1 310	521	329	621	2 781
Reprises (utilisation de la provision)	-1 193		-27	-72	-1 292
Reprises (provisions devenues sans objet)	-656		-332		-988
Au 31/12/2006	4 779	2 797	317	2 067	9 960
Variations de périmètre	16			107	123
Dotations de l'exercice	359	948	582	691	2 580
Reprises (utilisation de la provision)	-1 083	-493	-89	-31	-1 696
Reprises (provisions devenues sans objet)	-1 584	-1 623	-214	-26	-3 447
Au 31/12/2007	2 487	1 629	596	2 808	7 520

PROVISIONS COURANTES

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Litiges sociaux	840	2 253	2 065
Litiges commerciaux	566	397	327
Risques divers	105	42	65
Total	1 511	2 692	2 457

PROVISIONS NON COURANTES

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Litiges sociaux	1 647	2 526	2 662
Litiges commerciaux	1 063	2 400	1 949
Risques divers	491	275	275
Indemnités de fin de carrière	2 808	2 067	922
Total	6 009	7 268	5 808

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Total Provisions courantes	1 511	2 692	2 457
Total Provisions non courantes	6 009	7 268	5 808
Total Provisions risques et charges	7 520	9 960	8 265

12. ACHATS CONSOMMES

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Variations de stocks	30	150	-36
Achats études et prestations	39 934	32 473	23 403
Achats non stockés	3 994	2 101	1 231
Achats de marchandises & matériels	332	233	170
Total	44 290	34 957	24 768

13. CHARGES DE PERSONNEL

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Salaires et charges sociales	468 113	376 363	278 886
Litiges sociaux	-2 281	-227	527
Indemnités fin de carrière	635	570	327
Taxes assises sur les salaires	7 623	6 092	3 473
Participation	7 175	6 431	5 784
Total	481 265	389 229	288 997

14. CHARGES EXTERNES

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Locations, entretiens	17 414	12 636	7 582
Personnel extérieur, honoraires	12 463	12 646	3 466
Transport, déplacements	34 647	24 421	20 613
Autres charges externes	12 422	11 875	18 976
Total	76 946	61 578	50 637

15. IMPOTS ET TAXES

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taxe professionnelle	6 218	5 098	3 606
Taxe foncière	644	449	343
Autres impôts et taxes	4 525	3 650	1 910
Total	11 387	9 197	5 859

16. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Dotations et reprises provisions / actifs circulants	834	-930	519
Pertes sur créances irrécouvrables	-370	-344	-144
Redevances	-135	-80	-15
Provisions pour risques et charges	849	-494	
Autres produits et charges	1 125	31	-150
Total	2 303	-1 817	210

17. CHARGES FINANCIERES

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Charges d'intérêts (1)	-1 486	-722	-444
Pertes de changes	-261	-83	-8
Autres charges financières (2)	-475	-898	-409
Dotations sur provisions financières (3)	-937	-9	-47
Total	-3 159	-1 712	-908

(1) Variation 2007/2006 : incidence de l'accroissement des concours bancaires courants et des entrées de périmètre (209k€).

(2) Variation des actualisations de dettes et provisions.

Charges financières décaissées

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Charges d'intérêts	-1 486	-722	-214
Pertes de changes	-261	-83	-8
Autres charges financières	-237	-32	-165
Total	-1 984	-837	-387

Charges financières calculées

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Actualisation dettes sur immobilisations	-259	-520	-156
Actualisation des dettes sociales	48	-244	-243
Actualisation des prov pour risques et charges	-27	-103	-75
Dotations sur provisions financières (3)	-937	-9	-47
Total	-1 175	-876	-521

18. PRODUITS FINANCIERS

Rubriques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Revenus des titres	2	50	2
Revenus des prêts et créances	50	11	41
Revenus des VMP	40	28	0
Gains de change	441	10	10
Produits nets de cessions de VMP	23	185	337
Autres produits financiers	991	332	387
Reprises sur provisions financières (3)	882	176	13
Total	2 429	792	790

(3) Impact net (dotations-reprises) en 2007 : -55k€ dont -35k€ d'incidence résiduelle sur la cession réalisée en 2006 du pôle physique industrielle du Groupe Idestyle.

Produits financiers encaissés

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Revenus des titres	2	50	2
Revenus des prêts et créances	50	11	41
Revenus des VMP	40	28	0
Gains de change	441	10	10
Produits nets de cessions de VMP	23	185	337
Autres produits financiers	991	332	387
Total	1 547	616	777

Produits financiers calculés

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Reprises sur provisions financières (3)	882	176	13
Total	882	176	13

19. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat Net : Groupe et Minoritaires	43 216	45 860	38 080
Dépréciation des écarts d'acquisition	5 644	111	600
Stocks option	4 195	2 533	1 406
Charge d'impôt constatée	29 147	25 414	22 855
Résultat avant impôt	82 201	73 918	62 941
Taux d'impôt de la société consolidante	33,33%	33,33%	33,83%
Charge théorique d'impôt	27 400	24 639	21 295
Contribution sociale 3,3%	642	588	496
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	-1	192	399
Crédits d'impôts (recherche, dons, ZEP...)	-235	-157	-93
Retrait IS / ID et redressement	79	171	0
Réintégrations permanentes	378	217	177
Impôts différés non activés	157	264	61
Autres différences	726	-497	520
	29 147	25 414	22 855
Impôt effectivement constaté	29 147	25 414	22 855
Taux effectif d'imposition	35,46%	34,38%	36,31%
<u>Ventilation du taux effectif d'imposition :</u>			
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%	33,83%
Contribution sociale 3,3%	0,78%	0,80%	0,79%
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	0,00%	0,26%	0,63%
Créance IS sur dons	-0,29%	-0,21%	-0,15%
Retrait IS / ID et redressement	0,10%	0,23%	0,00%
Réintégrations permanentes	0,46%	0,29%	0,28%
Impôts différés non activés	0,19%	0,36%	0,10%
Autres différences	0,88%	-0,67%	0,83%
	35,46%	34,38%	36,31%
Taux effectif d'imposition	35,46%	34,38%	36,31%
<u>Ventilation de l'impôt :</u>			
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Impôts différés	192	-1 187	-1 622
Impôts exigibles	28 956	26 601	24 476
Total	29 147	25 414	22 855

20. INFORMATION SECTORIELLE

RESULTAT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005		
	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	524 076	177 080	701 156	430 790	145 469	576 259	318 555	117 645	436 201
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	64 536	19 989	84 525	56 923	18 666	75 589	45 187	17 614	62 801
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	60 341	19 989	80 330	54 390	18 666	73 056	43 782	17 614	61 396
RESULTAT OPERATIONNEL	53 103	19 989	73 093	54 279	18 666	72 945	44 039	17 014	61 053
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	29 696	13 520	43 216	34 844	11 766	46 610	27 790	10 289	38 080
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE	29 696	13 520	43 216	34 094	11 766	45 860	27 790	10 289	38 080

	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005		
	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL	FRANCE	HORS FRANCE	TOTAL
Ecart d'acquisition	80 014	44 413	124 427	75 314	46 662	121 976	42 649	44 002	86 651
Effectif fin de période	7 574	2 928	10 502	6 365	2 345	8 710	4 777	1 799	6 576

21. RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net par action			
Résultat	42 878 574	45 797 194	38 007 004
Nombre moyen pondéré d'actions	31 072 756	30 811 993	30 594 025
Résultat par action	1,38	1,49	1,24
Résultat net dilué par action			
Résultat	42 878 574	45 797 194	38 007 004
Nombre moyen pondéré d'actions	31 072 756	30 811 993	30 574 508
Effet des dilutions	551 073	1 100 455	1 016 198
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution potentielle	31 623 829	31 912 448	31 590 706
Résultat dilué par action	1,36	1,44	1,20

22. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

a) Variations des amortissements, provisions, nettes des reprises

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Amortissements immobilisations incorporelles	1 374	1 404	882
Amortissements immobilisations corporelles	3 141	2 525	2 046
Provisions sur immobilisations financières	-91	-237	-160
Provision écart d'acquisition	5 644	111	600
Provisions risques et charges	-2 553	366	-35
Dépréciations comptes courants liés à un actif cédés	0	750	0
Total	7 515	4 919	3 332

c) Incidences des variations de périmètre et compléments de prix

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Acquisitions de titres de filiales consolidées	-15 716	-44 703	-18 631
Trésorerie liée aux nouvelles filiales consolidées	1 094	-3 772	3 905
Trésorerie liée aux filiales déconsolidées	0	0	-10
Total	-14 622	-48 475	-14 736

d) Augmentation de capital

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Levées de stocks options	4 549	4 079	521
Souscription au capital de nouvelles sociétés	24	282	97
Total	4 573	4 361	618

23. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Dans la société et dans les sociétés contrôlées

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations en euros			Avantages à court terme	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat	Paiements en actions	Jetons de présence
	Fixe	Variable	Exceptionnelle						
Simon AZOULAY									
Versées en 2005	122 800	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	260 000
Versées en 2006	112 510	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Versées en 2007	109 080	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Laurent SCHWARZ									
Versées en 2005	73 907	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Versées en 2006	121 200	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Versées en 2007	60 600	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Gérald ATTIA									
Versées en 2005	115 407	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Versées en 2006	113 907	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Versées en 2007	103 908	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Catherine AZOULAY	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

24. EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe Alten, ventilé par catégorie se présente comme suit :

Catégories	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Cadres	8 950	7 518	5 199
Non cadres	571	421	595
Total	9 521	7 939	5 794

25. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En k€)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<u>Cautions octroyées</u>			
Alten SA	231	231	124
Alten Benelux	364	186	21
Alten Indus.	229	229	229
Total	824	646	374
<u>Cautions bancaires reçues</u> (en garantie des garanties de passif)			
Siatcom	0	0	150
Orion	0	100	100
SBD	0	0	670
Groupecyber	0	0	400
Imp	0	0	
Dec Informatica	500	250	500
GSO	0	0	500
Cronos	492	492	372
Aerotec	0	250	500
Quaternove	0	400	500
Grupo Apex	150	300	
Cisia	1 000	1 000	
Idestyle	333	500	
DDA	150	200	
Avenir conseil	573		
N2T	250		
Total	3 448	3 492	3 692
<u>Locations simples (1)</u>	22 459	18 311	9 015
<u>Locations financières</u>	1 766	2 600	773

(1) Locations immobilières (dont 7 753 k€ à moins d'un an).

Actifs donnés en garantie :

. Des opérations de location-financement :	1 821
. Des concours bancaires courants (affacturation) :	10 037

26. ACTIONS PROPRES

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit.

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Détentions à l'ouverture	1 651	4 665	2 885
Achats d'actions	126 229	105 669	109 817
Ventes d'actions	127 093	108 683	108 037
Détention à la clôture	787	1 651	4 665

27. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Charge constatée au compte de résultat	757	1 194	323

Présentation des hypothèses actuarielles :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	0,037	0,037	0,037
Taux de revalorisation des salaires	0,020	0,020	0,020
Taux de charges patronales			
Cadres	0,4689	0,4689	0,4689
Non cadres	0,4649	0,4649	0,4649
Table de mortalité			
Pour femmes	TV 2003-2005	TV 2002-2004	TV 2000-2002
Pour hommes	TD 2003-2005	TD 2002-2004	TD 2000-2002
Age 1er emploi			
Cadres	24 ans	24 ans	24 ans
Non cadres	20 ans	20 ans	20 ans
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Confusion de patrimoine entre les sociétés ALTEN SIR et KEATON, ayant entraîné la dissolution sans liquidation de la société KEATON, en date du 2 janvier 2008 ;

- Acquisition en France, de la société DIXID, spécialisée dans le conseil en ergonomie et en conception, réalisation et test des interfaces de produits et services et qui compte 32 salariés, en date du 28 janvier 2008 ;

- Acquisition aux Pays-Bas, de la société PTS SOFTWARE BV, société de Conseil spécialisée dans les logiciels embarqués et temps réel, une centaine de collaborateurs, en date du 22 février 2008.

VIII - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Société ALTEN

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ALTEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le principe de suivi de la valeur des écarts d'acquisition est exposé dans la note 3.h « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » et dans la note III.1 « Ecart d'acquisition » des états financiers consolidés. Nous avons vérifié le bien fondé et la correcte application de la méthodologie mise en oeuvre, apprécié le caractère raisonnable des données et des hypothèses utilisées et vérifié que la note aux états financiers donne une information appropriée.

IX - COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2007

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 400	3 186	13 214	9 106	1 874
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 480	3 490	2 990	2 292	1 416
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	161 430	1 608	159 821	142 844	112 440
ACTIF IMMOBILISE	184 310	8 284	176 025	154 242	115 730
STOCKS ET EN-COURS					
Stocks et en cours	18	0	18	8	23
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	145 552	3 171	142 381	104 296	70 239
Autres créances et comptes de régularisation	12 360	296	12 064	6 690	6 995
Valeurs mobilières de placement	21	0	21	137	13 994
Disponibilités	533		533	492	167
ACTIF CIRCULANT	158 484	3 467	155 017	111 623	91 417
TOTAL GENERAL	342 795	11 752	331 042	265 865	207 147

BILAN PASSIF
(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Capital	31 976	31 400	31 096
Primes liées au capital	12 036	8 063	3 694
Réserves et Report à Nouveau	90 610	69 839	59 990
Résultat de l'exercice	30 254	20 772	9 848
CAPITAUX PROPRES	164 876	130 073	104 628
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3857	5047	4947
Emprunts et dettes assimilées	50 735	40 700	18 506
Fournisseurs et comptes rattachés	31 860	19 967	7 236
Autres dettes et comptes de régularisation	79 713	70 079	71 830
DETTES	162 309	130 745	97 571
TOTAL GENERAL	331 042	265 865	207 147

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/07	31/12/06	31/12/05
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	291 946	241 027	176 707
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARG AUTRES PRODUITS	4 225 1 215	1 957 203	1 717 121
PRODUITS D'EXPLOITATION	297 386	243 187	178 545
ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	99 157	75 678	45 308
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 166	6 755	4 931
CHARGES DE PERSONNEL	158 195	134 428	105 140
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 894	2 160	1 261
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	866	365	312
CHARGES D'EXPLOITATION	269 278	219 386	156 952
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 108	23 801	21 593
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	1 031	-1 338	-1 520
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	29 138	22 464	20 073
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 301	7 499	-738
PARTICIPATION DES SALARIES	2 695	2 269	2 381
IMPOTS SUR LES BENEFICES	9 490	6 921	7 105
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 254	20 772	9 848

ANNEXE

Secteur professionnel et activité de la société Alten SA

Alten SA n'appartient pas à l'environnement concurrentiel des SSII traditionnelles. Le marché d'Alten recouvre l'ensemble des prestations externalisées de Recherche et Développement et de Conseil en Technologies Avancées.

Faits caractéristiques

Acquisitions

-Au cours du premier semestre 2007, ALTEN SA a acquis le restant du capital de la société INTA OUEST (spécialisée dans le conseil et ingénierie en hautes technologies), soit : 26,50 % racheté à la société GIST et 10,50% racheté à la société KEATON.

-Acquisition de 100% de la société NETWORK TELECOM & TECHNOLOGIES (N2T), spécialisée dans le conseil et ingénierie en radiocommunications et en transmissions, qui comptait, au 6 décembre 2006, 53 salariés pour un chiffre d'affaires d'environ 3,478 M€ au 30 septembre 2006 (clôture intermédiaire)

-En octobre 2007, ALTEN SA a acquis les fonds de commerce de la société ACCESS NET SERVICES et les fonds de commerce de la société ACCESS SERVICES

- En septembre 2007 acquisition de la société HPTI spécialisée dans l'ingénierie et les études techniques

Opérations juridiques

En début 2007, ALTEN SA a procédé à la dissolution de la société INTA OUEST par voie de confusion de patrimoine dans la société ALTEN SA avec effet rétroactif fiscal à partir du 01/01/2007 le mali de fusion ressorti de cette TUP est inscrit en immobilisations incorporelles à l'actif du bilan de la société ALTEN SA dans un sous compte intitulé « mali de fusion » du compte 207 « fonds commercial ».

Au 31/12/2007 ALTEN SA a procédé à la confusion de patrimoine de la société N2T dans la société ALTEN SA avec effet rétroactif au 01/01/2007.

En application du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation Comptable, le mali de fusion ressorti de cette TUP est inscrit en immobilisations incorporelles à l'actif du bilan de la société ALTEN SA dans un sous compte intitulé « mali de fusion » du compte 207 « fonds commercial ».

ALTEN SA a cédé ses titres ALTEN SUD OUEST à ANOTECH pour la réalisation de la TUP ALTEN SUD OUEST dans ANOTECH.

Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition en France de la société DIXID, spécialisée dans le conseil en ergonomie et en conception réalisation et test des interfaces de produits et services et qui compte 32 salariés, en date de 28 janvier 2008.

Règles et Méthodes Comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par Alten SA sont conformes à l'application du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée d'utilité de chaque immobilisation :

- | | |
|--|-----------------------------|
| • Concessions-Brevets-Licences informatiques | 1 an /3ans L |
| • Matériel de transport | 5 ans / L |
| • Matériel de bureau et informatique | 1 à 5 ans / L – 2 à 3 ans D |
| • Mobilier de bureau | 5 à 10 ans / L |

b) Fonds de commerce

La valeur brute du fonds de commerce figure au bilan dans les immobilisations incorporelles.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle du fonds de commerce est comptabilisée.

La nécessité de constater une dépréciation exceptionnelle est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée (Discounted Cash Flow) fondé sur les hypothèses suivantes :

- Plan d'affaires à durée appropriée, établi par entité, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année et présentant le chiffre d'affaires prévisionnel, l'EBITDA, les résultats nets, le besoin en fonds de roulement et les investissements ;
- Taux de croissance à long terme au-delà de l'horizon explicite ;
- Coût moyen pondéré du capital ;

c) Titres de Participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La nécessité de constater une dépréciation exceptionnelle est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisée (Discounted Cash Flow) fondé sur les hypothèses suivantes :

- Plan d'affaires à durée appropriée, établi par entité, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année et présentant le chiffre d'affaires prévisionnel, l'EBITDA, les résultats nets, le besoin en fonds de roulement et les investissements ;
- Taux de croissance à long terme au-delà de l'horizon explicite ;
- Coût moyen pondéré du capital ;
- Endettement net de la société concernée.

d) Créances Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances tel qu'une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en autres produits et charges.

Pour les créances ne faisant pas l'objet d'une dépréciation individualisée, la méthode de dépréciation appliquée dans le groupe est la suivante :

- Créances comprises entre 1 an et 18 mois : provision à 50 %,
- Créances comprises entre 18 mois et 2 ans : provision à 70 %,
- Créances supérieures à 2 ans : provision à 90 %,
- Créances relatives aux sociétés en liquidation judiciaire : 100 %.

d) Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières (Sicav de trésorerie) figurant au bilan sont évaluées à leur coût historique ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. La plus value latente à la clôture n'est pas significative.

e) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

Parmi ces provisions figure, le montant des indemnités de fin de carrière déterminé par un cabinet d'actuariat indépendant. Conformément à l'avis 97-06 du CNC, Alten SA provisionne les indemnités de fin de carrière.

Le montant des indemnités est calculé à partir de l'effectif présent à la date de clôture. Il est fonction des éléments suivants :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	0,040	0,037	0,037
Taux de revalorisation des salaires	0,025	0,020	0,020
Taux de charges patronales			
Cadres	0,4689	0,4689	0,4689
Non cadres	0,4649	0,4649	0,4649
Table de mortalité			
Pour femmes	TV 2003-2005	TV 2002-2004	TV 2000-2002
Pour hommes	TD 2003-2005	TD 2002-2004	TD 2000-2002
Age 1er emploi			
Cadres	24 ans	24 ans	24 ans
Non cadres	20 ans	20 ans	20 ans
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans

f) Reconnaissance des revenus

Alten SA réalise des prestations facturées au temps passé. Le chiffre d'affaires est réputé acquis au fur et à mesure de la réalisation de la prestation. Les opérations au forfait représentent moins de 5% du chiffre d'affaires. Dans ce cas, le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés à l'avancement.

Alten SA refacture à ses filiales des prestations de services réalisées pour leur compte, incluant une marge.

g) Résultat Exceptionnel

Tout ce qui ne rentre pas dans l'exploitation courante et récurrente de l'activité est considéré comme élément exceptionnel et comptabilisé comme tel.

Un changement de présentation a été opéré en 2006 concernant la comptabilisation des coûts de licenciements, transactions et provisions pour prud'hommes. En effet en 2005 les coûts étaient imputés en exceptionnel pour la population non opérationnelle.

Dorénavant l'ensemble des coûts est imputé comptablement en exploitation dans la catégorie traitement et salaires.

h) Informations sur le Capital

L'Assemblée Générale Mixte du 07 Janvier 1999 a délégué au Conseil d'Administration la faculté d'attribuer des options de souscription d'actions dans la limite de 8% du capital. Cette faculté a été portée dans la limite de 14% lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2003. A cet effet, elle a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour consentir ces options de souscription d'actions en une ou plusieurs fois pendant un délai de 38 mois, et en fixer les modalités pratiques.

Au titre de la délégation du 7 janvier 1999, 2 413 120 options ont été attribuées et donnent droit à 585 263 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 1.86 % du capital.

Au titre de la délégation du 25 juin 2003, 496 500 options ont été attribuées et donnent droit à 364 150 actions non encore levées à la date du présent rapport soit 1.16 % du capital.

Au titre de la délégation du 27 juin 2006, 1 189 780 options ont été attribuées et donnent droit à 1 188 020 actions non encore levées à la date du présent rapport, soit 3.77 % du capital.

Au total, 2 137 433 options attribuées sont encore exerçables, soit 6.79 % du capital.

NB : au titre de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006, le Conseil d'Administration a, en date du 23 octobre 2006, attribué 1 189 780 options de souscription d'actions soumises à la condition suspensive de réalisation, pour les bénéficiaires d'objectifs fixés par la Direction.

IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/05	Diminutions par				31/12/06	Apport TUP inta ouest	Apport TUP N2T	Acquisitions création/virts (1)
		Apport fusion Quaternove	Acquisitions création/virts (1)	cessions mises hors service (2)					
Immobilisations incorporelles (3)	3 737	342	7 640	26	11 694	5	1	4 700	
Immobilisations corporelles	3 047	572	1 643	403	4 859	14	44	1 655	
Immobilisations financières	114 506	1 091	54 862	26 902	143 557		12	23 747	
TOTAL GENERAL	121 292	2 004	64 146	27 330	160 111	19	56	30 103	

- (1) en 2006 : dont acquisition de CISIA et IDESTYLE pour un total de 19 647 K€, titres GIST 9 284 K€, titres ALTEN SIR : 19 801 K€
en 2007 : dont acquisition de EXTIA pour un total de 7.5 K€, Titres HPTI : 40 K€, Titres IDESTYLES SERVICES 532.787 K€, Titre ALTEN Sud Ouest (ex ANOTECH)
- (2) en 2006 : dont fusion Quaternove : 16 673 K€, cession titres ASI à Alten SIR 9 440 K€
en 2007 : dont TUP inta Ouest : 2 116 K€, cession titres ASO à ANOTECH : 1 529 K€, TUP N2T : 1 295 K€
- (3) Fonds de commerce : 12 232 K€ dont apport Syselog en 2004 : 1 422 K€, ALTEN NORD : 140 K€, quaternove en 2006 : 7 011 K€, INTA OUEST : 1675 K€, ACCESS SERVICES et NET SERVICES : 1 100 K€, N2T : 884 K€

AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	31/12/05	Apport fusion Quaternove	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31/12/06	Apport TUP inta ouest	Apport TUP N2T	Augmentations Dotations
Immobilisations incorporelles	1 864	330	419	26	2 588	5	1	593
Immobilisations corporelles	1 632	384	774	222	2 568	7	35	908
TOTAL GENERAL	3 496	714	1 194	248	5 156	12	36	1 501

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUES	31/12/05	Apport fusion Quaternove	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises (2)	31/12/06	Apport TUP inta ouest	Apport TUP N2T	Augmentations Dotations
Provisions pour prud'hommes et risques sociaux	1 563	81	451	533	1 562		86	158
Provisions pour litiges (1)	2 702	0	0	315	2 387			0
Provisions pour risques divers	275	0	0	0	275			501
Provisions pour charges (3)	407	48	367	0	822	3	74	317
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	4 947	129	818	848	5 046	3	160	976

(1) Les réclamations formulées à l'encontre d'ALTEN, relatives à des opérations de croissance externe ont donné lieu à la constatation d'une provision de 1M€ qui ne couvre qu'une partie des réclamations.

(2) Dont provisions reprises non utilisées : 1610 K€ en 2007 et 502 K€ en 2006

(3) Dont provisions IFC = 1162 k€ en 2007 et 822 k€ EN 2006

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

RUBRIQUES	31/12/05	Apport fusion Quaternove	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises (1)	31/12/06	Apport TUP inta ouest	Apport TUP N2T	Augmentations Dotations
Provisions sur autres immobilisations financières	2 066	345	594	2 292	714			895
Provisions sur comptes clients	2 557	0	148	0	2 705	33	55	379
Autres provisions pour dépréciation	145	0	750	0	895			150
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 768	345	1 492	2 292	4 313	33	55	1 424

(1) 2006 : Dont reprise dépréciation financière titres QUATERNOVE pour 1,55 M€ suite fusion .
2007 : Dont reprise de provision sur compte courant GIAROS

Dont	Dotations	Reprises
Exploitation	1 393	2 329
Financières	1 007	750
Exceptionnelle	0	0

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (En milliers d'Euros)					
ETAT DES CREANCES	Montants bruts			A 1 an au plus	A plus d'1 an
	2005	2006	2007		
De l'actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	30	38	38	0	38
Prêts	58	45	33	33	
Autres immobilisations financières	2 117	2 304	2 732	0	2 732
	2 206	2 387	2 803	33	2 770
De l'actif circulant					
Autres créances clients	72 796	107 000	145 552	145 552	
Personnel et comptes rattachés	44	30	87	87	
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	849	2 952	4 943	4 943	
Groupes et associés	5 287	3 741	3 136	3 136	
Débiteurs divers	102	405	418	418	
	79 078	114 128	154 136	154 136	
Charges constatées d'avance (1)	857	458	3 777	3 777	
TOTAL GENERAL	82 141	116 973	160 715	157 945	2 770

ETAT DES DETTES	Montants bruts			A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	2005	2006	2007			
Emp. Aup. des étb de crédit à 1 an max.						
Concours bancaires	734	8 425	13 906	13 874	32	
Emprunts et dettes financières divers	7	3	12	12		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 236	19 967	31 860	31 860		
Personnel, Dettes Sociales	30 290	31 295	36 267	36 267		
Dettes Fiscales	24 440	25 441	35 199	35 199		
Dettes sur immo et comptes rattachés	14 288	8 218	865	440	425	
Groupes et associés (2)	17 764	32 272	36 817	36 817		
Autres dettes	2 008	2 459	2 705	2 705		
Produits constatés d'avance (3)	802	2 665	4 678	4 678		
TOTAL GENERAL	97 571	130 745	162 309	161 852	457	

(1) 2007 - dont 2 302 K€ concerne des facturations d'avance de la part des filiales

(2) 2007 - Les comptes courants net se composent de 17 109 K€ de comptes courants débiteurs et de 53 926 K€ de comptes courants créditeurs

(3) 2007 - Dont facturation en avance : 2 782 K€

CHARGES A PAYER

(En milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 965	4 972	378
Dettes fiscales et sociales	29 703	26 388	36 970
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	865	8 218	14 288
Disponibilités, charges à payer	176	149	14
Autres dettes	1 310	1 593	1 764
Total	40 020	41 319	53 415

PRODUITS A RECEVOIR

	2007	2006	2005
Créances clients et comptes rattachés	31 059	17 045	11 237
Créances sur Etat	1 238	730	52
Total	32 297	17 775	11 290

Dates	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Autres Réserves et R.A.N	Résultat (Pdg)
Au 31 Décembre 2005	30 594 025	31 096	3 694	3 102	56 888	9 848
Affectation résultat 2005				7	9 841	-9 848
Augmentation de capital	307 966	304	4 369			
Résultat 31 Décembre 2006						20 772
Au 31 Décembre 2006	30 901 991	31 400	8 063	3 110	66 729	20 772
Affectation résultat 2006				30	20 741	-20 772
Augmentation de capital	558 399	577	3 973			
Résultat 31 Décembre 2007						30 254
Au 31 Décembre 2007	31 460 390	31 977	12 036	3 140	87 470	30 254

Le nombre d'actions émises correspond en 2007, à l'émission d'actions suite à la levée de stocks options (558 399 actions).

La valeur nominale induite est de 1,016 euros.

Informations sur les bases et taux d'imposition (En K€)

Impôt sur les bénéfices.

	12-2007	12-2006	12-2005
Résultat Net	30 254	20 772	9 848
Charge d'impôt constatée	9 490	6 921	7 105
Résultat avant impôt	39 744	27 693	16 954
Taux d'impôt de la société consolidante	33.33%	33.33%	33.83%
Charge théorique d'impôt	13 248	9 230	5 735
Contribution sociale 3,3%	377	344	364
Différences temporaires et permanentes	-4 134	-2 653	1 005
Impôt effectivement constaté	9 490	6 921	7 105

NOTES SUR LE RESULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES

Alten SA a réalisé un chiffre d'affaires de 292 M euros en 2007, en augmentation de 21.1 % par rapport à l'an passé (241 M euros). 98.3% du Chiffre d'affaires d'Alten SA est réalisé en France et 1.7 % en Europe, dans le cadre de missions réalisées pour le compte de clients français.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en M€)

	2007	2006	2005
France	286.8	232.0	168.6
Hors France	5.1	9.0	8.1
Total	291.9	241.0	176.7

TRANSFERT DE CHARGES

Le solde du compte Transfert de Charges est de 1,9 M€. Il est composé, essentiellement, de régularisations sur coûts de formation et sur charges de personnel.

RESULTAT FINANCIER

(En millions d'euros)

Le résultat financier s'élève à 1.03 M euros contre -1,34 M euros en 2006, et -1,5 M euros en 2005

Ce résultat est constitué de :

	2007	2006	2005
- Dividendes et produits des filiales :	3.02	0.01	0.00
- Dépréciation d'immobilisations financières :	-0.26	-0.60	-1.55
- Autre résultat financier :	-1.73	-0.75	0.04
Total	1.03	-1.34	-1.51

RESULTAT EXCEPTIONNEL

(En millions d'euros)

	2007	2006	2005
Indemnités de licenciement	0.00	0.00	-1.02
Plus et Moins values sur éléments d'actif cédés	13.41	7.68	0.29
Divers	-0.11	-0.18	0.00
Total	13.30	7.50	-0.74

ENTREPRISES LIEES

(En millions d'euros)

Bilan

	2007	2006	2005
Créances sur immobilisations	1.18	1.19	1.12
Clients groupe	16.53	8.86	6.75
Fournisseurs groupe	24.97	16.17	3.51
Autres créances groupe	16.90	9.31	7.96
Autres dettes groupe	53.74	37.84	20.44

Compte de résultat

	2007	2006	2005
Produits Exploitation groupe	32.27	20.79	17.29
Charges Exploitation groupe	54.84	38.86	10.19
Produits Financiers groupe	0.52	0.22	0.18
Charges Financières groupe	1.72	0.77	0.35
Produits exceptionnels groupe	14.98	17.09	0.56

Rémunération des mandataires sociaux.

Le conseil d'administration comprend quatre administrateurs, dont le Président et deux associés fondateurs. Au cours de l'année 2007, le montant des rémunérations des mandataires sociaux s'est élevé à 273,6 K Euros , contre 347,6 K Euros en 2006, et 312,1 K euros en 2005 ainsi que 260 K€ au titre des jetons de présence, et 312,61 K Euros en 2004.

Intégration fiscale.

La société Alten SA est la société tête de groupe de l'intégration fiscale regroupant plusieurs filiales.

Le montant de l'impôt dû au titre du groupe fiscal est de 20 703 K€ .
Le montant de l'impôt concernant Alten SA seule est de 8 742 K€.

Engagements financiers

en K€

	2007	2006	2005
Engagements donnés ou réciproques			
Avals et cautions donnés	824	646	374
Avals et cautions reçus	3448	3492	3692

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SA ALTEN SA										
Clôture au : 31/12/2007										
				Brute	Nette					
1 - Filiales détenues directement à + de 50 %. (en milliers d'euros)										
Alten SIR	20 003	24 972	100.00	26 221	26 221			103 903	8 059	
Abilog	16	-3	99.70	68	15			0	-1	
Alten Sud-Ouest	15 061	10 856	100.00	15 939	15 939			43 644	4 289	
Gist	9 540	28 675	100.00	15 274	15 274			82 816	10 298	
M i-Gso	40	17 136	100.00	11 941	11 941			24 864	1 671	
Alten Services	8	-2	100.00	8	8			0	0	
Alten Cash M anagement	77	-234	100.00	77	77	62		0	-187	
Alten Europe	57 120	9 895	100.00	58 072	58 072			0	959	
Pegase SI	100	-81	76.00	76	0	144		2 894	76	
Cisia investissements	8 072	1 908	100.00	11 882	11 882			13 618	374	
Sageis	200	-268	100.00	1 023	0	112		172	-281	
Groupe Idestyle	150	-1 037	100.00	9 087	9 087	2 860		773	-205	
Idestyle services	50	-8	99.96	533	533	5 781		4 372	20	
D4A France	194	-175	100.00	741	741	406		0	-7	
Anotech Energy France	37	52	100.00	37	37	2		6 883	52	
Alten Aerospace	37	2 958	100.00	37	37			17 696	2 914	3 000
HPTI	40	-61	100.00	40	0	3 056		0	-61	
2 Renseignements globaux sur les autres titres										
Xange				3 423	3 423					
Ausy				3 493	3 493					
Smart Trade				634	217					
Extia				8	8	101				
S & H				1	1					
Axen				9	9	6				15
Axen SARL				1	1	268				
Alten Benelux				4	4	16				3
Total autres titres				7 571	7 154	392				18

Actions Propres

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit.

Détentions à l'ouverture	1 651
Achats d'actions	126 229
Ventes d'actions	127 093
Détention à la clôture	786

X - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Société ALTEN

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALTEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le principe de suivi de la valeur des titres de participation et des fonds de commerce, est décrite dans la rubrique « règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements, pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes,
Grant Thornton **Cabinet Dauge & Associés**
Membre français de Grant Thornton
International

Muriel Boissinot
Associée

Jean-Louis Rouzé
Associé

XI - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention ni d'aucun nouvel engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

- CONVENTION DE PRET AVEC LA SOCIETE IMP ENGINEERING

Le prêt accordé par la société ALTEN à sa filiale allemande IMP ENGINEERING s'élevait à 1.100 K€ au début de cet exercice. Aucun remboursement n'a été effectué sur l'exercice 2007.

La rémunération du prêt est fixée au taux Euribor 12 mois + 3 %. Aucun intérêt n'a été versé à la société ALTEN au titre de cet exercice. Les intérêts exigibles s'élèvent au 31 décembre 2007 à 83,1 K€.

- CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et les sociétés GIST, ALTEN SIR (ex APTECH), MI-GSO (ex GSO), ALTEN SO (ex ANOTECH), ALTEN CASH MANAGEMENT, ALTEN EUROPE, ALTEN SERVICES, et ALTEN AEROSPACE (ex GSO), SAGEIS a poursuivi ses effets au cours de cet exercice.

Cette convention a généré sur cet exercice un produit total de 159 K€, lié aux déficits générés par les sociétés suivantes :

- ALTEN CASH MANAGEMENT : 62 K€
- SAGEIS : 97 K€

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet DAUGE & ASSOCIES

Muriel Boissinot
Associée

Jean-Louis Rouzé
Associé

XII - HONORAIRES

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe (exprimés en K€)

Exercice couvert : 2007

	DAUGE & ASSOCIES				GRANT THORNTON			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, Certificat, examen des comptes individuels et consolidés	196	204	90%	100%	447	409	77%	70%
Missions accessoires	21		10%		137	158	23%	30%
Sous-Total	217	204	%	100 %	584	567	100 %	100 %
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit Interne								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-Total								
TOTAL	217	204	100 %	100 %	584	567	100 %	100 %

XIII - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A - COMPOSITION DU COMITÉ OPERATIONNEL

Simon AZOULAY
Président Directeur Général

Gérald ATTIA
Directeur Général Délégué
En charge du Développement Commercial

Rémy VIALETES
Secrétaire Général

Bruno BENOLIEL
Directeur Général Adjoint
Directeur Financier

Valérie DECAUX
Directrice Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Philippe CARETTE
Directeur Général Adjoint
En charge des Régions, de l'Europe du Nord
et des filiales Solutions

Benoît MAISTRE
Directeur Général Adjoint
En charge des filiales Systèmes d'Information et Réseaux

Sur le fonctionnement du Comité Opérationnel, voir le Rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne, page 121, paragraphe 1.10.

B - INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIÉTÉ QUI EN DÉTIENT LE CONTRÔLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'ÉMETTEUR OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF DE L'ÉMETTEUR

Néant excepté la société SGTI (voir le Rapport de Gestion, page 97, paragraphe B. 3. b).

C - INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Excepté le lien marital entre M. Simon AZOULAY et Mme Catherine AZOULAY, il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,

- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

D - EXPERTISE ET EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Messieurs AZOULAY et SCHWARZ sont tous deux diplômés de SUPELEC. Après une expérience de responsable de laboratoire de R&D de THALÈS et d'AÉROSPATIALE, ils créent ALTEN en 1988 avec M. WOOG (*diplômé de CENTRALE Paris*).

Monsieur ATTIA (*Titulaire d'un MBA Hartford*) a rejoint les associés en 1993 et développé la filiale GIST.

Monsieur WOOG a quitté le Groupe en 2000.

E - CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

F - MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS, DURANT L'EXERCICE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, NOMINATIVEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Voir le Rapport de Gestion, page 105, paragraphe B. 8.

G - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Attribution à Monsieur Gérald ATTIA par le Conseil d'administration du 23 octobre 2006 de 16 000 options de souscription d'actions. Par ailleurs, aucune option n'a été levée par des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007.

H - OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRECTEURS GÉNÉRAUX, SES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS, SES ADMINISTRATEURS, ET LES ACTIONNAIRES DÉTENANT UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10%, OU, S'IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ ACTIONNAIRE, LA SOCIÉTÉ LA CONTRÔLANT, ET QUI NE PRÉSENTENT PAS LE CARACTÈRE D'OPÉRATIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

a) Conventions de refacturation de services centralisés rendus par ALTEN à ses filiales :

Les services Groupe se traduisent par une assistance et un service de Conseil dans les domaines du management, de l'organisation, de la stratégie, de développement et marketing, de la mise à disposition de la marque ALTEN pour les sociétés filiales qui l'utilisent, de la gestion administrative, comptable et financière, de la gestion du personnel et des ressources humaines, de l'informatique, du juridique, des services communs, de la sécurité, de la qualité...

Lesdits services, rendus par la société ALTEN, sont facturés selon la nature des prestations rendues, selon le principe du coût réel majoré d'un mark-up (*méthode dite du «cost plus»*).

b) Conventions de refacturation des loyers et charges afférentes par ALTEN à ses filiales :

Conformément à la politique Groupe, la société ALTEN prend à bail les locaux nécessaires à son développement, tant en Région Parisienne que dans différentes villes de Province, locaux qu'elle sous-loue ensuite à certaines de ses filiales françaises.

La société ALTEN refacture ses filiales selon une indemnité d'occupation calculée, pour chaque site, en fonction du montant du loyer, des charges, des assurances, de l'électricité, de la climatisation, du téléphone, des frais d'entretien, de nettoyage et de manutention et des frais relatifs au personnel assurant l'accueil et le service courrier. L'indemnité d'occupation sera ajustée annuellement en fonction des charges réellement supportées par la société ALTEN.

c) Conventions de référencement :

La société ALTEN autorise certaines de ses sociétés filiales à bénéficier de référencements et à se prévaloir sur un plan commercial de son image, de l'ensemble des moyens du groupe ALTEN, et de ses métriques financières, techniques et commerciales.

Le montant facturé par ALTEN correspond à 4% du chiffre d'affaire réalisé par la filiale avec le client.

d) Conventions d'intégration fiscale :

Il est précisé que le Groupe ALTEN a opté pour le régime de l'intégration fiscale en 2000 et a renouvelé l'option en 2007.

En conséquence, les sociétés filiales qui remplissent les conditions légales pour intégrer ce groupe fiscal signent avec ALTEN (*société tête de Groupe*) une convention d'intégration fiscale.

Cette convention a pour objet de régir les conditions de paiement de l'impôt sur les sociétés normalement par chaque société.

I - INDICATION GLOBALE DES PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Néant.

J - MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

1. PLAN D'INTÉRESSEMENT ET ACCORDS DE PARTICIPATION

ALTEN n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

En ce qui concerne la participation des salariés, les sociétés du Groupe employant plus de cinquante salariés et qui réalisent des bénéfices, ont mis en place des accords de participation conformément aux dispositions légales.

Sociétés	Date de conclusion des accords
ALTEN	27/05/92
GIST	23/09/96
ALTEN SIR	16/02/99
ALTEN SUD OUEST (ex. ANOTECH)	15/12/01
ANOTECH ENERGY (<50)	06/12/07
MI-GSO	15/11/06

Les accords de participation des sociétés du Groupe sont tous conclus selon les mêmes modalités et permettent au salarié de choisir le support qui lui convient parmi les fonds suivants :

- *FCPE ALTEN*
- *FCPE prudence*
- *FCPE équilibre*
- *FCPE Solidaire dynamique*

Ces fonds ont tous fait l'objet d'un agrément de l'AMF.

Par ailleurs, les sociétés acquises au cours de l'exercice écoulé avaient chacune leur propre accord de participation, à savoir :

Sociétés	Date de conclusion des accords
IDESTYLE TECHNOLOGIES	17/12/02
IDESTYLE SERVICES	17/12/02
ECAM	17/12/02
CISIA INGENIERIE	28/06/01

2. SOMMES AFFECTÉES À CE TITRE AU PERSONNEL POUR CHACUNE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

ALTEN S.A.	2003	2004	2005	2006	2007
Participation en €	500 424	1 046 567	2 377 700	2 269 486	2 695 411

K - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options de souscription d'actions consenties	Prix	Date d'échéance
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	0	NA	NA
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social (liste nominative)	0	NA	NA

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options de souscription d'actions consenties	Prix moyen pondéré	Plans antérieurs	Plans 2007
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant.	NA	NA	NA
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	265 551 161 500 9964 4750 3000	7.30 5.90 15.72 27.40 28.00	25/07/2003 13/03/2003 25/01/2002 16/12/1999 09/01/2001	-

XIV - ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Acteur leader du secteur du conseil et de l'ingénierie en technologies, Alten dispose d'une opportunité conjoncturelle certaine et possède de nombreux atouts lui permettant de confirmer ses référencements, tels qu'une offre pluridisciplinaire, globale (consulting, PMO, Workpackage, forfaits, near-shore, off-shore), une présence internationale, une capacité à démontrer des gains de productivité.

Alten évolue par ailleurs sur un marché porteur. En effet, marché du CIT croit de 5 à 7% par an depuis 2005 et devrait continuer à croître à ce rythme sur les prochaines années. Plusieurs secteurs ont engagé des investissements pluri annuels en R&D (énergie, environnement...), de nouveaux programmes dans l'automobile et l'aéronautique permettent de pérenniser l'activité sur les prochaines années.

Comme par le passé, Alten devrait continuer à croître à un rythme supérieur à celui de son marché de référence, en France, et accélérer son développement à l'international, par croissance organique et par acquisitions ciblées.

B - PERSPECTIVES D'AVENIR

La stratégie de développement d'Alten consiste à consolider ses positions sur les secteurs où il est bien implanté (Aéronautique, Automobile, Telecom) et à se développer sur les nouveaux secteurs porteurs tels que le Pétrole, l'Énergie et la Chimie.

Alten renforcera ses liens de partenariat privilégié avec les principaux clients.

Alten tentera d'atteindre la taille critique minimale de 1 500 personnes par zone stratégique à l'international (Bénélux, Allemagne, Espagne) tout en optimisant son organisation managériale et administrative pour accompagner la croissance du Groupe.

XV - RAPPORT FINANCIER ANNUEL

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent au chapitre IX (page 175) du présent document de référence.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent au chapitre VII (page 137) du présent document de référence.

« RAPPORT DE GESTION » DE L'ARTICLE 222-3-3° DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes

Ces informations figurent aux chapitres III A 1 (page 89) / III A 2 (page 90) / III A 8 (page 94) / III B 1 (page 97) / III B 2 (page 98) / III A 3 (page 91) du présent document de référence.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces informations figurent au chapitre III B 5 (page 100) du présent document de référence.

Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice

Ces informations figurent au chapitre III B 3 e (page 99) du présent document de référence.

Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel

Ces informations figurent au chapitre I A (page 65) du présent document de référence.

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés

Ces informations figurent aux chapitres VIII (page 173) et X (page 193) du présent document de référence.

XVI - MONTANT DES HONORAIRES VERSES A CHACUN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEURS RESEAUX

Ces informations figurent au chapitre XII (page 197) du présent document de référence.

XVII - Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Personne responsable des informations	IC	66
1.2. Attestation du responsable	IA	65
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
2.1. Coordonnées	IB	65,66
2.2. Changements	IB	65,66
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNES		
3.1 Informations des périodes	IIA7	68
3.2 Informations intermédiaires	-	-
4. FACTEURS DE RISQUE	IIIA3	91-93
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la société	IIA3, IIC1	67,80-82
5.1.1. Raison sociale	IIA1	67
5.1.2. Enregistrement	IIA5	68
5.1.3. Date de création et durée	IIA3	67
5.1.4. Siège social	IIA1	68
5.1.5. Evénements importants	IIIA10	94-95
5.2. Principaux investissements	Ili, IIIAb3, XII	86,89,143-144
5.2.1 Réalisés	IIIAb3, XII	89, 143-144
5.2.2 En cours	-	-
5.2.3 Programmés	II I 3	87
		.../...

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
6. APERÇU DES ACTIVITES		
6.1. Principales activités	IIC2, IIIA13	82,96
6.1.1 Opérations et principales activités	IIIAb	89
6.1.2 Nouveaux produits	-	-
6.2. Principaux marchés	IIC5c, IIIAb1	84-86,89
6.3. Evénements exceptionnels	III3e	92
6.4. Brevets, licences	-	-
6.5. Concurrence	IIC5b	85-86
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Synoptique	-	-
7.2. Liste des filiales	VII	153-154
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	VII, IX	137,175
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	III Annexe 1B	113
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES		
9.1. Situation financière	III2, VII	90-91,137-172
9.2. Résultat opérationnel d'activité	III2, VII	90,139
9.2.1. Evénements importants	III10, III11	94-95,95
9.2.2. Modifications	-	-
9.2.3. Influences extérieures	-	-
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Capitaux	III2	91
10.2. Flux de trésorerie	III2, VII	91,140
10.3. Conditions de financement	III3	90
10.4. Conditions restrictives	-	-
10.5. Sources de financement	III3a	91
11. R&D BREVETS ET LICENCES	III7	94
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1. Tendances	III14, XIII, XIII B	96,203
12.2. Incertitudes sur les tendances	-	-
		.../...

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES		
13.1. Hypothèses	XIIIA	203
13.2. Rapport des commissaires aux comptes	-	-
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	XIIID	9-10,199
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	XIIIE	199
15. REMUNERATION ET AVANTAGES		
15.1. Rémunérations versées	IIIB7d, IIIB8, IIIB9, IIIB10	105,106
15.2. Provisions	IIIB8	106
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Mandats	III Annexe 3	115
16.2. Contrats de service	-	-
16.3. Comités	IV1.10, XIIIA	10, 122,198
16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	IV	11,117
17. SALARIES		
17.1. Répartition des effectifs	IID, III Annexe 1 A1	86,111
17.2. Participations et stock options	III Annexe 1 A3	112
17.3. Accord de participation au capital	III Annexe 1 A3	112
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Franchissements de seuil	IIIB15, IIIB3b	79,99
18.2. Droits de vote multiples	IIA11	69
18.3. Contrôle	IIA12, IIB11, IIIB5	69,78,100
18.4. Accords d'actionnaires	IIB14, IIB16	79
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	III 13, XI	107,195
		.../...

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
20.1. Informations financières historiques	III Annexe 4	116
20.2. Informations financières pro-forma	-	-
20.3. Etats financiers – comptes sociaux	XIX	175
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	V, VIII, X, XI	128, 173, 193, 195
20.4.1. Déclarations	V, VIII, X, XI	63, 65, 128, 173, 193, 195
20.4.2. Autres informations vérifiées	-	-
20.4.3. Autres informations non vérifiées	-	-
20.5. Dates des dernières informations financières	-	-
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-	-
20.7. Politiques et distribution de dividendes	IIA9, IIIB2b	68, 98
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	IIIA3e	92
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	-	-
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
21.1. Capital social	IIB1	72
21.1.1. Capital souscrit	IIB1	72
21.1.2. Autres actions	-	-
21.1.3. Actions auto-détenues	IIB8, IIIB3c, IIIB3e	76, 99
21.1.4. Valeurs mobilières	IX	183
21.1.5. Conditions d'acquisition	-	-
21.1.6. Options ou accords	-	-
21.1.7. Historique du capital	IIB10	77
21.2. Actes constitutifs et statuts	IIA3, IIA4, IIC1	67, 80-81
21.2.1. Objet social	II4	67
21.2.2. Règlement organes de gestion et de contrôle	-	-
21.2.3. Droits et privilèges des actions	IIA10, IIA11	69
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	-	-
21.2.5. Assemblées générales	IIA10	69
21.2.6. Eléments de changement de contrôle	-	-
21.2.7. Seuils de participation	-	-
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	-	- .../...

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
22. CONTRATS IMPORTANTS	IIC5a	83
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS		
23.1. Déclaration d'expert	-	-
23.2. Autres déclarations	-	-
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	IIA6	68
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	VII,IX	153-154,191



40, avenue André Morizet
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

www.alten.fr